

CORRESPONDANCE DE CHARLOTTE DE LA TREMOILLE

comtesse de Derby (1599-1664)

Années 1654-1663

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

--

1654 *Pendant l'été, Cromwell, Lord-protector du Commonwealth d'Angleterre, Ecosse et Ireland, avait entamé des négociations avec Mazarin pour une union contre l'Espagne.*

Charlotte de La Trémoille avait été lourdement condamnée par le Parlement en raison de sa conduite lors du siège de Lathom House en 1644, de son voyage en Ecosse. Aussi introduisit-elle une action au mois de juillet auprès du Conseil d'Etat¹.

Pour l'année 1654, nous disposons de trois lettres de Charlotte de La Trémoille datées des 1^{er} avril, 14 mai et 16 juillet. Tant en France qu'en Angleterre le climat était à la suspicion et elle est très laconique dans ses trois lettres. L'information principale est le voyage en France de son second fils Edward, âgé de 15 ans.

1^{er} avril 1654 - Londres²

A Londres, ce 1 d'avril 1654 sv

Chère seur,

J'aves attendeu avec grande inpatience l'honneur de vos lettres, donct je me vis honorée hier et louée Dieu de vous avoir appris en assez bonne senté. Je luy adresse mes voeus tous les jours avec ardeur pour qu'il luy plaise de vous la donner parfaite. J'ay des raisons sy particulière de le souhaiter outre les publiques puis quen vous chère seur est tout ce qui me reste de consolation ce qui me fait souvent penser à ce /2/ qui pourroit rafermir vostre, senté que je crains que sait mauvasse petite verolle a fort ebrenlée. Je vois tous les jours M. de Mayerne faire des miracles en des corps malsains avec la bénédiction de Dieu, ce qui me feroit croire que sy il vous pouvoit voir que sa divine bonté feroit le maimme envers vous par son moyen que il fait envers d'autres et qu'il seroit inposible qu'il peust entreprendre sans vous voir.

Sy Dieu vous mest cela an le cœur je ne fais point de doute que vous n'en receveries soulagement /3/. La seulle chose à crendre sait le voyage de Paris à Callais, car de là à Douvre le trajet est très court et de là icy deux journés. Il vous fauderoit trever un logis à Chelsay qui est le lieu où demeure M. de Mayerne, qui n'est qu'à une demie lieue d'icy. Un ayr que l'on n'estime fort bon et pour ce qui est de vostre dépense elle ne seroit pas sy grande que ne France tout estent à meilleur marché. Sy j'estois comme j'ay esté je parlerois autrement mais mes soins assideus et mes services vous serois rendeus comme [une fille] ferois à une mère et sy vous dé[siriez] de voir Mme et Mlle vos filles³ de La .../3/, La Brille à Gravesende ils peuvent estre (à 4 lieu d'isy) en 16 heures, ayent fait cela moy maimme. J'ay ma fille aynée que je m'assure vous luy feris l'honneur d'agrèer estent toute Francesse. Elle a des passions d'avoir l'honneur de vous voir et Mme vostre fille qui ne sont pas imaginable. Je vous conjure chère seur de

¹ Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *op. cit.*, p. 12.

² J'ai repris la transcription des lettres de Charlotte de La Trémoille pour les années 1654-1664 conservées à la cote 1 AP 285 le 23 avril 2005.

³ Le prince de Tarente s'était retiré à la fin de l'année 1653 aux Provinces-Unies. Dans ses mémoires, il conte : « Le bon accueil que l'on me fit à La Haye, me rendit ce séjour si agréable, que j'y fis venir ma femme & ma sœur. Nous passâmes une grande partie de la belle saison aux eaux de Spa, avec la jeune Douairière d'Orange, que l'on appelloit la Princesse Royale, & le Roi d'Angleterre, son frère ». Henri-Charles de LA TREMOILLE, *Mémoires, op. cit.*, p. 169.

penser sérieusement à cela et de croire que je ..., que je vous en dis est sans me considérer du tout ayent trop de tendresse pour vous pour balenser ma satisfaction particulière avec vostre senté /5/ qui m'est plus chère que ma vie quoy qu'il faut que je vous confesse que autant que je suis capable de joie. J'en aurés en la position de vostre présence je ne léré pas de préparer vostre neveu qui a des inpatience très grande auprès de vous.

Je né encore rien fait à mes affaires sinon de complimenter avec les enbasadeurs qui ont esté toujours enpaichés à faire la paix qui estent conclue il n'y aura plus de moyen de penser à moy qui feré partir vostre neveu dès que je sauré que /6/ vous seré à Paris.

Je ne point encore apris l'arivée de Mmes vos filles à La Haye. Ils voyent tant de belles et d'agréables villes que ils ne peuvent pas faire tant de haste. Je vous ay longtemps entretenuee mais il faut finir puis que sait tout ce que l'on me peut dire, mais n'en n'est sy véritable que la passion avec laquelle je vous suis chère seur vostre très humble et très obeysente seur et zélée servante.

X

Chère [seur], j'arés mille chosses à vous /7/ dire, que je reméteré par Trioche par lequel j'espère de recevoir de vos commandemens enlement par son retour. L'on trete de la paix avec la France, mais il y en n'a qui croient que l'on la désirent plus tost avec l'Espagne.

Archives nationales, 1 AP 385/1

14 mai 1654 – Londres

A Londres, le 14 de may 1654

Chère seur,

Je vous envoie une des meilleures parties de moy maimme avec ce cher enfant⁴, que je prie ce bon Dieu de bénir, et qu'il vous puisse estre agréable. Il en n'a un grand désir, et je luy ay commendé de vous obéir, révéler et aymer comme sy c'étoit moy maimme. Il est docile et de bon naturelle et a du cœur mais sans gloire ; vice sy ordinaire de sa nation. Trioche vous dira toutes choses. Je vous supplie, chère seur, de le croire estant très assurée de sa fidélité /2/, advis et commendement, que j'atendré avec inpatience. Vostre neveu à un valet de chambre qui est gentilhomme ; mais son père a mieux aymé qu'il feut avec luy que en d'autre lieu où il auroit esté avec plus davantage, ayment saite povre famille. Il a quelque sçavoir aux mathématiques et la peinture, et a mesurer les terres. Pour son valet de pied, il est assez adroit à ce que l'on le mettera. Il s'en aquitera bien⁵. Pardonnés-moy, chère seur, sy je vous importune de toutes ces petis particularités mais j'ay une entière confiance en vostre bonté qui ne le trouvera pas mauvais.

Je bien du déplesir /3/ de ce qui sait passé en Hollende. Trioche vous dira en quels termes j'en né écrit. Voilla tout ce que mon esprit inquiet vous peut dire, l'estant fort de la séparation de mon fils, que je vous donne et vous suis de toutes les puisences de mon âme cher seur vostre très humble et très obeysente et très fidelle servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/2

16 juillet 1654 – Londres

A Londres, le 16 de juillet 1654 vs

Chère seur,

Je vous ay déjà mendé que dès que j'eus reseu celle donct vous m'avez honorée avec le commendement que vous me fesiés d'envoyer la vostre à M. de Mayerne, je ne menqué de l'y porter moy maimme dès le lendemain mais l'ayant trouvé très mal je ne croiés pas qu'il vous feroit reponse sy tost. Il

⁴ Edward Stanley second fils de Charlotte de La Trémoille.

⁵ Henriette de WITT-GUIZOT a publié le début de cette lettre. p. 272.

pleust à Dieu qu'il eust quelque soulagement ausy tost que je fus partie d'avec luy et m'envoya sa réponse il y a deux jours que je vous fis tenir par un nommé M. Eberon, qui a servy /2/ M. de La Suse⁶ du vivant de feu M. de Châtillon⁷ et que je croy honneste homme. Il m'a promis de vous le mestre entre les mains. Il va quérir sa femme. Je ne ossé mestre la réponse de M. de Mayerne au hassart de la poste qui est fort incertaine. Les lettres estant fort souvent retenues et ouvertes.

Je n'écry point à mon fils, l'ayant fait il n'y a guère. Je prie Dieu qu'il le bénice et le rende dingne de l'honneur que vous luy faites et moy de pouvoir par mes fides service vous témoigner cher seur que rien n'est plus à vous que moy qui vous /3/ en toute humilité vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Je n'écry point de nouvelles, n'y en ayant que peu et fesent dengereux de se meller d'en parler, et plus d'en écrire, je ne puis que je ne vous en dise une que je croy l'on peut écrire sans denger, qui est que le gouverneur de Dunkerque viens icy en enbasade extraordinaire pour conclure la siene entre ce pais icy et les paynes. L'on ne fait point de doute de la prise de Ras.

Archives nationales, 1 AP 385/3

1655 *Pour consolider sa position Cromwell divisa l'Angleterre et le Pays de Galles en onze districts, commandés chacun par un major-général qui comme les intendants de Richelieu avaient pour tâche de contrôler les autorités locales. Ils furent notamment chargés d'imposer les royalistes d'une taxe de 10% sur leur rentes et de les désarmer⁸.*

Au mois de février 1655, Charlotte de La Trémoille maria sa fille aînée, Henriette-Mary, à William Wentworth, 2^e comte de Strafford, fils de Thomas Wenworth, qui avait été décapité le 12 mai 1642 pour avoir tenté de renforcer les pouvoirs de Charles I^{er}.

Au mois de novembre de cette année Marie de La Tour d'Auvergne perdit sa femme de chambre Marie Trioche⁹, veuve de Renée Guérineau, sieur des Cars et sœur de Daniel Trioche, l'homme de confiance de Charlotte de La Trémoille. Charlotte de La Trémoille dans ses lettres fait largement écho de ce décès.

Le prince de Tarente lassé de la vie oisive qu'il menait aux Provinces-Unies se résolu de retourner en France « pour voir si je ne pourrais pas y rendre encore quelques services à M. le Prince ». Il demanda son amnistie et muni de tous les passeports nécessaires se rendit à Paris¹⁰, où il arriva dans la seconde quinzaine du mois de novembre¹¹. Il resta de marbre devant les offres que lui faisait Mazarin et rejoignit ses parents à Thouars.

21 janvier 1655 – Londres

Henriette-Marie Stanley

A Londres, ce 21 l'an 1655 vs

⁶ Gaspard de Champagne, comte de La Suze, le pitoyable époux d'Henriette de Coligny.

⁷ Gaspard III de Coligny (1584-1646), 1^{er} duc de Coligny, maréchal de France.

⁸ Godefrey DAVIES, *The Oxford History of England – 9. The Early Stuarts, 1603-1660*, Clarendon Press, 2nd edition, reprint 1991, p. 179-180 et D. M. LOADES, *Politics and the Nation, 1450-1660. Obedience, Resistance and Public Order*, Coll. Fontana History of England, Fontana paperbacks, 1979, p. 457-458.

⁹ Lettre de Mme de La Moussaye du 10 décembre 1655.

¹⁰ Henri-Charles de La Trémoille, *Mémoires, op. cit.*, p. 174-175.

¹¹ Lettre de Mme de La Moussaye du 23 novembre 1655.

Madame,

Je viens de recevoir les lettres de Mme ma Mère qui m'assurent de l'heureux accouchement de Mme la princesse de Tarente d'un fils. Ce que ie ne sçauois pas apprendre sans vous en dire ma joye et encore que je ne la sçauois exprimer telle qu'elle est, je vous supplie de croire que j'en ay toute la satisfaction imaginable, et un resentiment très grand de l'honneur que vous faites à mon frère.

Je souhaite qu'il s'en rende digne, et de recevoir l'honneur de vos commendemens, si vous me jugés /2/ capable de vous rendre quelque service icy, n'ayant pas de plus forte passion que celle de faire paroistre que ie suis véritablement,

Madame,

Vostre très-humble et très-obéissante
nièce et servante.

Henriette-Marie Stanley
Archives nationales, 1 AP 385/90

12 mars 1655 – Londres

A Londres ce 12 de mars 1655

Chère Seur,

Je croy que vostre neveu vous aura dit l'acomplissement du mariage de sa seur, qu'elle et son frère luy écrivirent la semène passée. J'ay tous sujet d'en espérer avec la bonté de Dieu, beaucoup de consolation, estent un très-honneste homme, et qui a une amitié infinie pour sa femme, jointe avec une grande estime qu'il a d'elle, que je croy très-heureuse, et ne fais point de doute /2/, chère seur, que l'honneur que vous luy faites de luy désirer ne luy en n'apporte au double. Je suis assurée qu'elle et M. son mary ont une grande vénération pour vostre personne et que sy ils ne croies point vous inporter vous le temoignerois eux maime et elle et ses seurs ont beaucoup d'obligations à ceux qui vous ont parlé sy favorablement d'eux. Il est vray qu'ils n'ont rien de l'eumeur de la plus part de celles de leur nation et ma fille Sttrofford sy elle avoit l'honneur d'estre /3/ conuée de vous j'espérerois qu'elle auroit celuy de vous agréer. Elle est toute Fresese et le parle mieux que moy et l'écrit comme l'Englois. Le bon Dieu les bénice tous !¹²

J'ay bien eu du déplesir de la mort du marquis de Vieillevingne¹³, que je croiés bon et honneste homme et très affectionné à vostre Maison. Sait une perte infinie pour la siene, sy ce n'est que dans le mariage de leur fille énée il ne trouve un gendre qui leur soit en consolation¹⁴.

Le partement dont vous me parlés étonne tout le monde et les souppecons croise à tous les momens, et les prisons s'enplisse tous /4/ les jours de nouveaux prisonniers, mais estent dans l'état où je suis. Je ne m'osse enquérir de rien. Je ne croy pas que l'on net rendu les biens à celuy que vous m'écrivés, mais sa religion sy il en a une ne luy seroit point en enpaichement estent plus favorisés que auqunne qui soit aux lieux donct vous me parlés. Dieu fera tout réusir à sa gloire et me fera la grasse de me soumettre à tout ce qu'il luy plaira de m'envoier. Les pertes des biens ne m'ont jamais esté sensible, mes se sont les irréparables qui m'acable /5/.

¹² Henriette de WITT-GUIZOT cite ce passage p. 273-274.

¹³ Gabriel de La Lande, marquis de Vieillevingne, en achetant le 24 octobre 1633 la baronnie de Montaigu à Henri de la Trémoille pour la somme de 150 000 livres, était devenu son vassal. Il a été l'objet de la verve de Tallemant des Réaux dans l'Historiette que celui-ci consacre à son épouse « Mme de Vieillevingne ». TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, La Pléiade, Ed. Antoine Adam, tome II, p. 781-782.

¹⁴ Marguerite la fille aînée du marquis de Vieillevingne avait épousé contre la volonté de son père, mais selon celle de sa mère, Renée d'Avaugour, un allié de celle-ci Henri II de La Chapelle, marquis de La Roche-Giffart, fils d'Henri II de La Chapelle, marquis de La Roche-Giffart et de Marguerite de Chambellan.

Je croy que mon fils ne peut estre sy bien que avec vous et de pleus, je souhaite fort qu'il ayt l'honneur de voir M. son oncle, celuy que vous luy voulés faire de le ramener à Paris ou qu'il y soit avec M. vostre fils et Mme sa femme sont de vos soings ordinères que Dieu récompensera au double comme je luy en adresse mes prières estent une charité toute entière d'avoir soing des orfelens et des veuves dans leurs tribulations.

Pardonnés, chère seur, à ma longue lettre et me faites l'honneur de me croire que je vous suis /6/ de toutes les puisences de mon âme vostre très humble et très obeysente et fidelle seur et servente.

X

Il n'y a rien à ce que l'on dit assuré de la paix.

Archives nationales, 1 AP 385/4

1^{er} juin 1655 – Knowsley¹⁵

A Kuenousele, le 1 de juin 1655

Chère Seur,

Encore qu'il n'y que 5 ou 6 jours que je sois arivée à Knonsle, je ne leré de me donner sait honneur vous pouvez crère chère seur quel chengement j'y trouve n'y ayent point esté depuis mes misères et combien saite plasse me donne de cruels¹⁶ resouvenirs de mes contentemens passés et me fait plus que jamais penser à mes meaus présens, mais Dieu ne m'abandonnera pas et me fortifira en sa bonté ; parmy toutes mes mélencolies, il luy a pleu de m'envoier la bonne nouvelle /2/ de la nesence de M. vostre petit-fils¹⁷, de quoy je luy rends grasse et le supplie que vous en puissiés recevoir tout le contentement que je vous en souhaite et que vous le puisiés voir chère seur en n'estat de vous en donner.

Depuis celle-cy commencée, j'ay receu là celle dont vous m'avez honorée du 27 du passé. Il vous plaist de me témoigner les continuels soings que vous avez de mon fils que j'espère s'en rendra dingne et pour sa dépense je ne croy rien de trop pour son advantage et je vous supplie que vous luy commendiés de noublier pas ce qu'il a appris je ne pas ouy parler de saite nouvelle /3/, mais je say bien que ceux de saite opinion sont ses plus grands enemis, mais pour le zèle de l'autre en la Religion. Il est bien mallaisé que ceux qui n'en n'ont eu asée en auqunne sy ce n'est comme leurs intérêts les y porte tantost aux uns et aux autres et sait tout ce qui se peut dire de luy au meilleur sens n'y ayens que inpiétés >>> et toutes sortes de chosses que tout le monde connoist.

Pour mes affaires ils sont en tel estat, mes destes estent sy grandes que je suis contrainte de demeurer icy et d'y faire une dépense convenable à ma pauvre condition pour les payer s'il m'est possible. Je suis extrêmement fâchée /4/ de n'avoir point receu vos commendemens devant mon partement de Londre, mais je crains que personne ne le pourra faire comme j'eusse fait m'en servent il y quelque temps à lire, mais pas à écrire encore.

Je prie Dieu qu'il bénie les remèdes qui seront apliqués au mal de Mlle des Cars que je plains extrêmement sachant comme elle vous est utile. J'ay écrit à M. Kaincot que tout l'argent que vous commenderés pour la dépense de mon fils vous soit ausy tost envoyée. J'atendré des nouvelles de vostre arivée avec inpatience puisque rien ne m'est plus cher en ce monde /5/, chère seur, pour la prospérité et senté, j'adresse mes prières à Dieu affin qu'il luy plaise de vous en compter. Sait vostre très humble et très obeysente seur et servente.

X

¹⁵ Henriette de WITT-GUIZOT a publié des passages de cette lettre p. 274-275.

¹⁶ Charlotte de La Trémoille avait d'abord écrit « tristes ».

¹⁷ Emilie de Hesse, princesse de Tarente, avait donné à Henri-Charles de La Trémoille son second enfant, un fils, qui le 18 juillet 1655 à La Haye reçut les prénoms de Charles-Belgique-Hollande.

Je ne que mon plus jeune fils avec moy. Ses seurs sont a Londre. La dernière mariée est très heureusse, Dieu mercy. Amélie est avec sa seur Dorchester pour quelque temps qui a besoing de compagniee. Sy les lunestes que l'on vous envoyra sont trop est[r]oite ou large les aprochant du feu la corne se rend maniable pour la faire comme l'on veux.

Archives nationales, 1 AP 385/5

24 juillet 1655– Knowsley

A Kenoselé, le 24 juillet 1655

Chère Seur,

J'ay creu qu'il estoit de mon devoir de vous dire comme il a pleu à Dieu de me preser dans ma maladie d'une mauvaise colique donct il ne me reste plus que la foiblesse en sa bonté j'ay crait que cela a en paiché que mon fils a menqué d'argent, surtout en l'apesece de Mlle des Cars, mes je vous supplie très humblement de faire écrire /2/ à M. Kuinscot de luy envoyer 2 000 livres et sy il n'en n'a point presentement de l'enpreteur avec intéres et de le faire tenir à qui il vous plaira de le commender. J'ay tant receu de témoignages de vostre bonté que vous me pardonnerés saite hardiesse comme je vous en supplie très humblement.

Trioche est a présent employé pour mes affaires et n'est pas icy. Ce qui /3/ fait que je ne puis écrire à M. Kuinscot. Je me suis donnée sait honneur plusieurs fois à vous et à M. mon frère sens en avoir réponse, mais sy vous les avec recuée sait tout ce que désir affin cher seur que vous soiés que je ne manque pas à mon devoir qui me fera toujours vous estre chère seur vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/6

22 octobre 1655 – Knowsley

A Kuenouselé, le 22 octobre 1655

Chère Seur,

Ayant appris par une lettre de Trioche qu'il a resçue de Daguedel par où il luy mende que mon fils se conporte mieux et que M. mon frère et vous chère seur en n'estes satisfais. Je ne puis que ..., je ne vous en témoigné la mienne, le contrère m'avoit fort affligée, car j'ay toujours creu le naturel de ce garçon bon et doux et qu'il en n'a beaucoup pour moy et j'espère en la bonté de Dieu qu'il le bénira et le rendra honneste homme. Sy il eust continué /2/ à ne vous pas plaire, j'aurois résolleu d'envoyer Trioche pour luy témoigner le déplésir que j'avois de ces procédures.

Et je cren que Daguedel n'est pas l'adresse que je souheterois. Il mende avec mon extrême déplésir l'état pitoiable de Mlle des Cars¹⁸ à son frère et je crens que celle-cy ne la trouvera pas en vie et me fait chère seur plaindre la perte que vous resceverés en celle de une personne qui vous estoit sy nescre¹⁹ et sy affectionnée. Je souhaite de tout mon cœur que vous en puisiés rencontrer une qui vous puisse estre propre à vostre service. Je m'assure que les vous /3/ avé seu il y a longtemps comme le Procteur, suivant son zelle acoutumé, a fait faire par toute l'Angleterre une collection pour les protestans de Sçavoie, qui a esté de trois millions de livre, somme qui les doit metre en meilleur estat que jamais, qui sans doute ils ont resvée y ayant plus de trois moins qu'elle est toute preste à envoyer²⁰. L'on dit la guerre avec l'Espagne. Dieu

¹⁸ Marie Trioche, sœur aînée de Daniel, veuve de René Guérineau, sieur des Cars, l'un des conseillers des La Trémoille, était la femme de chambre de Marie de La Tour d'Auvergne.

¹⁹ Nécessaire.

²⁰ Cromwell entendait se faire le protecteur des protestants persécutés en Europe par les monarchies catholiques. Barry COWARD, *The Cromwellian Protectorate*, Manchester University Press, 2002, p. 56-57 et 135.

veille tout conduire pour sa gloire et vous donne, chère seur, toutes les félicités que je vous souhaite comme vous estent de cœur et d'âme vostre très humble et très obéysente seur et fidelle servente. Sy j'osois je vous demanderois des nouvelles de Mlle vostre petite-fille.

X

Archives nationales, 1 AP 385/7

2 novembre 1655 – Knowsley

A Knowsle, le 2 de novembre 1655

Chère Seur,

J'ay receu, avec celle dont il vous a pleu de m'onorer, une de M. mon..., mon frère et une procuration à laquelle il me commende de siner, à quoy j'eusse obey ausy tost sans que Trioche est à Londre à qui je le envoieé affin de l'écrire au net. M. mon frère me fait l'honneur de me prometre qu'il me garentira de tous les événemens du prosais à quoy je vous supplie très humblement chère seur de me les faire avoir. J'ay esté fort surprisse de voir encore une autre /2/ prétenduee femme, et me semble qu'elle se devoit plus tost adviser à rechercher son droit imaginaire ce quy me fait crere qu'il n'ay aura pas grand denger en l'affaire sy Dieu plaist.

Je ne vous puis dire sans larmes chère seur combien je d'affliction du misérable estat de la pouvre Mlle des Cars et surtout connoisent comme son service vous estoit utile et agréable, je me souhetteroie de tout mon cœur près de vous pour par les miens assideuz suppler en quelque sorte à ceux qu'elle vous rendoit, mes sait un bonheur à quoy je n'osse penser ma condition estent en un estat sy plain d'affaire et de destes que j'airé bien de la penne d'en sortir, mais mon bon Dieu ne m'abandonnera pas /3/. Je luy suppliée qu'il luy plaise de vous adresser une personne qui soit en quelque façon dingne de la plasse de celle que je crens que vous perderes. Mon fils n'en fait pas une petite en elle croient que le changement de qui est en lliuy (avec mon extrême déplesir) vient du menquement de ses soins y ent de la discretion et de l'affection pour ce povre garçon qui est d'un esprit doux et un peu sujet à la mélencolie ayent reconneu que les réprimendes qui luy sont donnés en particulier luy profitent beaucoup. Je crens que Daddel n'en n'eusse pas comme il faut l'ayent reconneu à Londre /4/ ce qui me fait vous supplier très humblement de luy commender de luy donner ces advis avec discretion et respect et comme estant seulement son valet de chambre sçachent qu'il se servoit de l'ocation d'estre avec luy pour se rendre capable de servir un autre mestre. J'espère que vostre neveu témoigne toujours d'avoir du cœur et de désirer d'aquérir de l'honneur. Je ne suis pas ygnorante de ses fautes, que j'espère se changeront avec l'aide de Dieu, avec la bonté et les soins que vous luy témoignés donct, chère seur, je vous demende la continuation à jointes mains.

Je ne say sy je dois croire ce qu'il me dit de M. vostre fils /5/, qui m'assure de voulloir prendre les commendement des armées du roy de Suède et le gouvernement de Poulongne. Ce que je désire sy sait pour son bien et honneur. J'ay eu celuy de recevoir de luy une lettre où il me dit comme M. son fils se fait extraordinairement bien nourrir. Je prie Dieu de le bénir et qu'il me fasse la grasse de vous témoigner par quelques unes de mes actions que je vous suis, chère seur, avec zelle vostre très humble et très obeysente seur et très fidelle servente.

X

Je prens la liberté de supplier M. vostre fils de voulloir aymer son cousin et de luy dire ses fautes.

Archives nationales, 1 AP 385/8

16 novembre 1655 – Knowsley

Ce 19^{bre} 1655

Chère Seur,

Vous receverés avec celle-cy la procuration comme vous me l'aviés commendé et vous ay mendé par mes dernières les raisons de ce que je ne peu vous obéir plus tost, depuis ce tamp là il a pleu à Dieu de

m'envoyer beaucoup d'affliction dans la perte de ma petite-fille, enfant unique de ma fille Dorchester, qui en n'est extraordinairement affligée, ausy estoisse une des plus belle et agréable enfant que l'on neut peu voir. Dieu la prise à luy /2/ en un âge où elle ne la voit point encore offensé et la retirée de beaucoup de misère donct saite povre nation a bien sa part.

Je ne say, chère seur, sy vous aurés apris la dernière déclaration du Protecteur, où il met de nouvelle taxe sur tous ceux donct les biens ont esté entre les mains du Parlement, et qui ont payée de grandes sommes pour les ravoir. Je croiés que estent en la condition où il a pleu à Dieu de me mestre, et ne me mellent de quoy que ce soit que de ce qui regarde mon petit bien, je ne serés pas de ce nombre /3/ ; mes l'on m'assure que j'en suis une et tout ce que j'ay au monde est engagé pour mes detes. Ce que l'on doit payer est le dixième de la valleur des terres et le quinsième des meubles ; mes j'espère que je ne payré que de ce que je jouis, qui n'est presque rien. Le bon Dieu ne me déléra pas, et, comme il a eu pitié de moy dans tous mes maus me continura ses bontés²¹.

J'ay apris chère seur comme M. Kuincot a donné deux mile Frens à M. vostre fils à La Haye et espère que vous me ferés l'honneur de prendre la penne de les faire donner à Mlle de Rosemont²² pour estre emploïés... /4/, emploïés comme il vous plaira de ..., de commender.

J'ay une extrême deplesir que la perte de Mlle des Cars et prie Dieu que il vous en donne une qui vous soit serviable et agréable comme elle vous estoit. Ce que je croy bien difisille. Je croy M. vostre fils en Frence et veux espérer de sa bonté et générosité de reagarder son cousin et de le mestre un peu dans le monde. J'ay des soins continuels de luy et de son frère qui a un esprit qui est adroit et qui apren très bien et ce conduit avec discrétion. Le seigneur Dieu les veille conserver .../5/, conserver et regarder en pitié et vous chère seur celuy qui a l'honneur d'estre près de vous donct le naturel est doux et ausy mélencolique et sy il vient trop, comme Duguedel mende qu'il fait et n'osse parler, je crenderois que cela le rendroit incapable de rien faire, mes je crent que cela viene plus tost du peu de discesion de Duguedel ; ce que tous ceus qui voyent ses lettres en juge insy.

Pardonnés-moy, chère seure, saite liberté et sy je n'avois peur de vous importuner ie vous dirois d'avantage la deseu. Sait vostre très humble, très obéysente et très fidelle servente.

X

Vous commenderés que l'on n'enplisse le blanc en la procuration du non de celuy que vous jugerés le plus propre.

Ce qui me fait crendre de Daguedel, sait que comme vous estiés à Paris et que il vous plesoit d'estre contente de mon fils. Dadel s'en plegnoit comme ausy qu'il menquoit d'argent pour que son mestre en donnoit selon sa tente (illisible) et maimme blâmoit Mlle des Cars. Je luy fis écrire de bonne sorte sur cela.

Archives nationales, 1 AP 385/9

28 décembre 1655 – Knowsley

Ce 28 X^{bre} 1655

Chère Seur,

La crente que j'ay de vous inportuner fait que je ne vous rends pas ce devoir sy souvent que je désirerois et de plus il n'y a rien en ce lieu que misères et sur tout sur moy qui ay esté taxée à la moitié de plus que je ne reçois de mon bien. L'on me fait espérer qu'il y aura des juges à Londre établies pour reconnoître le droit sy cela je dois espérer que le mien sera pris en considération.

L'on m'a méné que vous ne partiés pas de Thouars de sait yver. La perte que vous y avez faite de saite utile personne /2/ me touche infinime et je priée Dieu qu'il luy plaisse vous en fasse trouver quelque

²¹ Henriette de WITT-GUIZOT a publié ce paragraphe p. 275.

²² Mlle de Rozemont était Elisabeth Jouard, veuve de Jacques de Rozemont qui de 1626 à sa mort en 1653 avait été le chef du conseil des La Trémoille à Paris.

une qui vous puisse rendre fidels service. Devent que de vous faire une très humble supplication, je vous demende pardon chère seur de la hardiesse que je prens, mais j'ay esté priée par une personne qui m'est infiniment chère à qui je ne puis rien refuser. Ce gentilhomme nommé M. Jaqueson a désire d'aller en France et de se metre au servisse de quelque personne de condision. Il a servi d'écuyer à feu M. le conte de Strafforde /2/ très utillement et a du depuis dans la guerre témoigné beaucoup de cœur et a esté emloié dans des charges honorables, où il a fait parestre son courage et sa fidélité. Sy vous aviés besoig chère Seur ou MM. vos enfens d'unne telle personne, je passerois ma parolle pour la siene, que sy vous n'aviés pas d'emploiement pour luy, qu'il vous pleust me faire l'honneur de le recommander à quelque autre je vous en n'arois chère seur de très grandes obligations, mais je conffaisse que j'abusse de vostre passience ce qui me fait finir tout court en vous protestant que je vous suis chère seur vostre très humble et très obeysente seur et fidelle servente.

X

Archives nationales, 1 AP 385/9

1656 *Henri de La Trémoille démissionna le 20 janvier de son titre de duc & pair de France en faveur de son fils aîné pour lui donner entrée au Parlement. Celui-ci alla à Paris pour s'y faire recevoir. Mais restant toujours sourd aux avances de Mazarin qui était au courant des correspondances que le prince de Tarente entretenait avec le prince de Condé, le ministre le fit arrêter au mois de mai et emprisonner à Amiens²³.*

Marie de La Tour d'Auvergne ayant rameuté le lignage tant en France qu'à l'étranger, Mazarin lui demanda de venir le voir à la Cour. Après avoir chapitré son fils dans sa prison d'Amiens, elle obtint son élargissement et à la suite de l'intervention du duc de Noirmoutier, le chef de la branche cadette catholique des La Trémoille, son assignement à résidence à Laval.

16 janvier 1656 – Knowsley

Chère Seur,

Je ne pas une plus grande consolation dans toutes mes engoises que de me voir honorée de vos lettres où je reconnois tant de bonté pour ce qui me concerne que je les admire et les resens avec tous les respects et reconnoissance qu'un cœur qui est tout à vous doit avoir.

Mes affaires sont en un estat sy mauvais²⁴, que je crens de vous en inportuner. J'ay esté taxée à plus de 8 000 livres de rente que je ne reçois /2/. Le major-général, qui est celui qui ordonne de tout aux provences où il commende, n'ayent point voulu ouyr mon agent ny m'aimme ceux qui estois en la m'aimme commision que luy, qui estent de ceux qui recevois les ventes du temps qu'il estois aus mains du Parlemens ; mais luy disoit que j'avois des grands bien au delà de la mer (sait sa frasse) et beaucoup de piereriee et autres chosses, imaginerés ne voulleust rien entendre pour ce qui estoit de moy et n'a trété personne de la sorte. Son père en n'est fâché qui est un fort /3/ honneste tesier. L'on nous fait espérer que l'on n'ara des commissères à Londre qui auront le pouvoir de régler ces abus et ausy d'exsenter du payement ceux qui croiront estre nescre de taxe. J'ay fait presenter une requeste au Protecteur, mais elle n'est pas encore répandue. plusieurs personnes de grands biens et bons catoliques en sont exsétés. Tout seroit suportable sy l'on nous eust lessé l'exsersice de nostre religion qui est fort sévèrement défendue, sait la m'aimme que l'on conffaisoit du temps de Henry 8 /4/, de la Reyne Mary, sa fille, qui a tant fait souffrir de martire pour la profition de celle que nous avons et que Mme ma mère tenoit pour celle de la

²³ Henri-Charles de LA TREMOILLE, Mémoires, p. 177-188.

²⁴ Barry Coward qui a étudié les revenus des Stanley sur trois siècles, nuance cette affirmation de Charlotte de La Trémoille en soulignant que leur fortune « *survived the 1640s and 1650s relatively unscathed* ». Barry COWARD, *The Stanleys. Lords Stanley and Earls of Derby, 1385-1672. The Origins, Wealth and Power of a Landowning Family*, Manchester University Press, 1983, chapitre 6.

primitive Eglise. Elle ne menquay jamais d'assister aux prières et avoit la liturgie Angloise en François et me commenda de m'y conformer, comme ausy en l'administration des sacremens, ce que j'ay fait et feré tout le reste de mes jours avec la bénédiction de Dieu et sait un des derniers desirs de Monsieur mon mary d'y avoir ses enfans élevés²⁵.

Je veux espérer que la penne que vous /5/ vous donnés d'écrire à M. Douvriér²⁶ me fera du bien et je vous en rends mes grasses très humbles, chère seur, comme ausy de la part qu'il vous plaist de prendre à la perte d'ema petite-fille. Sait le mendé à sa mère qui a perdu en saite povre enfant toute sa joiee. Dieu luy en donne d'autres sy il le croit propre pour sa gloire.

Je ne menqueré d'écrire à mon fils comme vous me le commendé. Je croy Daguedel assez bon garçon mais il a fort menqué de discrétion. Il écrit à un de mes gens que quelqu'un a jeté du venen contre luy pource que j'aurois mendé quelque chosse de luy et certes ce sont /6/ ces lettres par où je reconnoy le peu de respect qu'il porte à son mestre quand il parle de luy. S'il dit qu'il faut qu'il fasse et insy en tout montre une othorité apesolluée sur luy et qu'il n'y a que des laquais en France qui soyent vales de chambre et sans autres extravagences.

Je ne me puis assez étonner du support que la Vénisiene²⁷ trouve en Frence et me semble que sa viee est sy aparente que l'on ne peut san honte l'assister. Il faut que cela viene des ennemis de la Maison et j'espère que Dieu conservera vostre bon droit comme /7/ je l'en supplie.

J'auré une très grande obligation à M. vostre fils sy il fait l'honneur à son cousin de luy dire ses défaus. J'ay bien du déplésir qu'il se rends sy sujet près de M. mon frère et de vous. Il m'en feroit un très grend sy il ostoit ce mot de Madame en ses lettres, et il me semble que entre sy proche cela ne témoigne pas de liberté et ausy toutes sortes de personne en usse.

Je m'assure que ie ne vous est pas peu de sçatification de voir Mlle vostre petite-fille avoir un jugement sy fort au /8/ desus de son âge²⁸. J'espère que je seray sy heureusse que je poure encore luy donner ocation de me connoître. Je m'imagine que M. son père en n'est fort espris, car il me semble qu'il a de grandes tendresse pour MM. ses enfans, que je prie Dieu de bénir et vous en donner, chère seur, de tous tous les contemens que je vous souhette comme vous estent vostre très humble et très obeysente et très fidelle servente.

X

Archives nationales, 1 AP 385/11

21 mars 1656 – Knowsley

Ce 21 de mars 1656

Chère Seur,

Encore que je crens extrêmement que mes lettres vous soyent à inportunité, je ne puis que je ne vous dire combien je loue Dieu de vous avoir aprisse relevée de vostre malladie. Je luy ay adresé mes vœux pour le recouvrement de vostre senté du plus profond de mon cœur.

²⁵ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 277-278.

²⁶ Dans ses Mémoires Henri-Charles de La Trémoille mentionne que Douvriér était à sa mère (p. 186). Il ne l'appréciait guère, dans sa lettre du 11 novembre 1661 à son oncle Hannibal de La Trémoille, il écrit : « Je n'ay rien ouï dire de l'homme qu'on propose pour succéder à Douvriér, de la perte duquel on se doit aysément consoler, n'ayant jamais rien proposé que de chimérique, hors les aliénations continuelles qu'il vousloit faire faire ». Archives nationales, 1 AP 439/23.

²⁷ Marietta Mussy dernière compagne de Frédéric de La Trémoille, comte de Laval et qui lui donna une fille.

²⁸ Charlotte-Amélie de La Trémoille, premier enfant de Charles Henri de La Trémoille et de Emilie de Hesse, née le 3 janvier 1652 à Thouars. Le prince et la princesse de Tarente partis aux Provinces-Unies l'avaient laissée à Marie de La Tour d'Auvergne qui veilla sur son éducation. Charlotte-Amélie de LA TREMOILLE, comtesse d'Altenbourg, *Mémoires*, Ed. Edouard de Barthélemy, Genève, 1876, p. 27-29.

J'aprens de Paris qu'il y a plus de redonner à mon fils la siene, de quoy j'ay esté en de grandes pennes et je croy /2/ que Duguedel m'a plus donné de peur qu'il n'y avoit de danger. J'envoieré dans peu de jours Trioche pour connoître plus particulièrement de ses nouvelles, ne trouvant pas que Duguedel fasse comme il deveroit ayant cent différentes opinions en sa teste, ce qui ne me met pas en peu de penne et j'espère chère seur que vous me ferés l'honneur de me donner vos advis pour que je puisse avec utilité disposer de vostre neveu, ayant appris que M. vostre fils doit lesser Paris bientost. Je crens bien que il le luy soit en inopportunité /3/, ce qui m'affligeroit fort puis que je désire extrêmement qu'il le luy fit l'honneur de l'aymer et que son cousin le peut mériter. J'espère que au retour du Sr. Trioche, j'auré mon esprit en repos pour ce qui regarde ce povre garçon et que vous me ferés l'honneur chère seur, de m'en dire librement vos pensés et celui de me croire comme avec vérité je vous suis sinsérement vostre très humble et très obéisente et très fidelle seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/12

2 avril 1656 – Knowsley

A Kuenousele, le 2 d'avril 1656

Chère Seur,

[...] ²⁹ de tout mon cœur, mais du depuis Mlle de Rozemont m'écrit le contraire et qu'il vous resté tousiours une extrême foiblesse, mais j'espère que celle-cy vous trouvera toutes a fait remise. Ce que je souhette passionnément.

J'ay esté un peu en penne de mon fils, puisque Daguedel mende que ce n'est pas un mal ordinaire encore qu'il assure qu'il se porte bien et que vostre neveu fait de maim Dieu mercy, mais je ne lesse pas d'estre en inquiétude de cela et surtout de plusieurs lettres qui me sont toutes entre les mains du premier, sy plaine de mécontentement non pas des .../2/, des déportemens de son mestre, mais de plusieurs autres chosses et disent qu'il se met en l'esprit qui serois trop long et ennuieux à vous écrire et que je remais sur le Sr. Trioche s'il vous plaist chère seur de l'avoir agréable. Sait la raison qui fait que je l'envoyée en France pour que je sçache ce quoy ie me dois résoudre pour mon fils ; et vous supplie en toute humilité de me voulloir donner, chère seur, sur cela l'honneur de vos advis, car je ne trouve pas à propos de le faire encore sy tost revenir icy et je vouderois fort qu'il feut capable de s'advenser en quelque chose. Je suis assurée qu'il a assez de cœur et que sy il avoit une personne advisée près /3/ de luy, qu'il feroit beaucoup mieux, car luy qui le sert est bien loing de cela.

Le Sr. Trioche vous dira ma condition, qui ne va pas en enmandent, mais bien au contraire en enpirent, mais le bon Dieu soit louée depuis je supsiste et veux espérer qu'il ne nous délaira pas. Je ne vous oserois parler de Mlle vostre fille, sy cela n'estoit par tout que vous la mariés à un prince de Alleman. J'espère, chère seur, que vous aurés tout contentement de ce désen, comme je le désire ; et à elle toutes sortes de félicités et qu'il plaise à Dieu de vous conserver longuement avec toutes les joies que je vous désire, comme vous estant chère seur de cœur et d'âme vostre très humble et très obeysente et très fidelle servante.

X

Vous me ferés l'honneur de croire le Sr. Trioche qui a une très grande fidélité et affection pour mes enfens et moy. Je vous supplie de me faire l'honneur de m'anvoier la décharge que vous et M. mon frère m'aviés fait celui de me prometre sur la procuration que vous me commandatés de vous envoyer pour l'affère de la Venisienne.

Je viens de recevoir la lettre de Mlle de Rosemont comme je terminois celle cy où je reconnois la continuation de vos bontés et charités envers moy, donct je vous rends chère seur mes très humbles remercimens. Il y en n'a eut ausy une de Daguedel qui m'offence extrêmement contre luy, qu'il trouve des

²⁹ Les deux premières lignes de la lettre sont illisibles.

sugés de (illisible) de mécontentement où il n'y en a point et crens qu'il ne meste des sotise en l'esprit de son mestre, que le Sr. Trioche remèdera.

Archives nationales, 1 AP 385/13

3 juin 1656 – Knowsley

Lettre non conservée dans les archives des La Trémoille

20 juin 1656 – Knowsley

Ce 20 de jun 1656

Chère Seur,

Par ma dernière du 3 de ce mois, ie vous disois mon déplesir de la prison de M. vostre fils. J'ay appris du depuis, par Trioche comme il n'y avoit rien de dengereux pour sa personne, donct je loue Dieu³⁰ de tout mon cœur, je croiés qu'il avoit esté à Touars plustost qu'il n'a fait avis, où l'un des principaux /2/ sujets de son voyage estoit de recevoir les commendemens de M. mon frère et les vostres, chère seur.

Ces dernières me disent comme vous aviés donné vos ordres que mon fils vous allast trouver et ne puis que je n'admire les soins qu'il vous plaist avoir de luy et suis fâchée que Duguedel ne sait pas gouverné comme il devoit. Ce qui m'avoit fait résoudre avec vostre aprobation de /3/ mestre un gentilhomme près de luy qui eust plus de discrétion et de qui les advis luy fusent utile et que mon fils feut obligés de suivre. L'on m'en n'a recommandé un, qui quoy que je ne connoye pas de veue. Je l'estime infiniment sy vous plaist de vous donner la penne de vous en enquérir au Sr. Trioche. Il vous en dira plus que je ne puis vous en n'écrire ; et sy vous jugés à propos qu'il soit près /4/ de vostre neveu et comme il vous plaira qu'il soit disposé de luy.

Sait bien, chère seur, abuser de vostre bonté que de vous donner toutes ces troubles mes vous me le pardonnerés puisque je vous suis, chere seur, avec ferveur vostre très humble et très obeysente et très fidelle seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/14

27 juin 1656 – Knowsley

Ce 27 de jun 1656

Chère Seur,

J'espère que vous aurés reseu les deux lettres que je vous ay escrit depuis la prison de M. vostre fils, où je vous disois mon déplesir de sa détention. Je ne fais pas de doute, sy Dieu plaist, qu'il ne soit bientost mis en liberté, comme je l'en supplie.

Celle donct il vous a pleu de m'onorer du 23 de ce ..., me fait voir la continuation de vos bontés envers mon fils /2/, à qui je n'eusse pas pardonné sy j'eusse creu que les extra[va]gantes plaintes de Duguedel fusent venus de luy, mais il n'a non plus épargné son mestre que les autres. Ses déportemens envers ce qu'il devoit révérer m'ont fait le décharger de son servisse et ay creu que je ne pouvois employer personne que le Sr. Trioche qui eust peu mestre mon esprit en repos.

Je vous rends, chère seur, mes très humbles remersimens de ce que vous avez agréable la demeure de mon fils près /3/ de M. mon frère et de vous saite campagne, et vous supplier en toute humilité de croire que je ne jamais rien creu de tout ce qui a esté mendé par ce jeune homme et que je ne point douté que M. vostre fils n'aye treté son cousin tout insy que je croyés qu'il le devoit, et sy il vous plaist de vous en enquérir du Sr. Trioche, il me dira que j'en en toujours parlé insy. J'espère qu'il ne le quittera point

³⁰ Henriette de WITT-GUIZOT p. 280.

qu'il n'aye laissé près de luy quelqu'en qui eust de la discrétion et qui soit /4/ dans vostre aprouvation affin qu'il ne perdit pas ce qu'il a aquis et qui le peut rendre capable d'employ. Je l'estime très heureux d'en avoir sous le commendement de M. vostre fils et j'espère qu'il a du cœur. L'on n'a toujours jugé cela de luy dès on enfance comme ausy de la probité. Dieu le veille bénir et le rendre assez honneste homme pour /5/ reconnoître par ses devoirs ce qu'il vous doit, et cela estant je l'avouré pour ce qu'il m'est et finis en vous assurant que je ne puis estre autre, chère seur, que vostre très humble et très obeysente et très fidelle servente.

X

Archives nationales, 1 AP 385/15

22 août 1656 – Knowsley

Chère Seur,

J'ay reseu celle, dont il vous a pleu de m'onorer du 4 de ce mois, le 19 et cela me fait voir que les lettres ne viene pas sy prontement que ils avoit acoutumé. J'eusse eu unne extrême sçatification sy j'y eusse apris la délivrance de M. vostre fils. Je prie Dieu de toute mon âme que vous puisiés bien tost recevoir ce contentement, et que vostre senté soit tellement rafermie que vous puisiés sans inquomodité faire le voiage à la Court, qui j'espère fera l'effet /2/ que vous désirés³¹.

Ce que vous me mendés de mon fils m'a extrêmement surprisse et affligée que je n'en sache pas moy maime et je n'usse jamais peu croire qu'il eust eu de telle pensée estant tout a fait contre son naturel et je veux espérer que il s'en corigera. Je vous envoyée, chère seur, la lettre que je luy en écris avec un cachet vollent et sy vous l'approuvez, vous commenderés que l'on luy donne. J'usse souheté que ce gentilhomme eust peu demeurer près de luy. L'on me l'assure propre pour sait employ. Je ne le jamais veu. Je m'imagine à /3/ peu près son intention, il connoist les mienes sy il y a de l'aparence, car il faut que mes garçons fasse leur fortune, la miene estent très misérable, payent au double de qui que se soit et je vous supplie, chère seur, de faire en cela ce que vous jugerés à propos ; et celuy qui est près de luy vous peut dire mon opinion l'ayant longtemps entreteueu à son partement.

Je say bien que le train de M. vostre fils n'est pas à Paris et ne jamais pensé que sy il faut que mon fils y soit que je dois supplér à sa dépense, seulement que vous luy /4/ fasiés la grasse de luy donner logement et il pouroit estre en pension avec ceux qui y font vos affaires, mais en cela et en toute autre chose je me remais à vostre prudence comme il vous plaira d'en disposer et vous supplier très humblement de croire, chère seur, que tant que j'auré de vie je vous seray avec toute humilité vostre très humble et très obneysente et très fidelle seur et servente.

X

Ce qui m'étonne le plus de saite échapatoire de mon fils sait qu'il n'a jamais esté d'une heumeur ofensente et sait une estrengue imprudence de se prendre à la moitié du monde.

Archives nationales, 1 AP 385/16

19 septembre 1656 – Knowsley

Chère Seur,

Je ne vous puis dire la sçatification que m'a aportée l'arrivée de Trioche, puisque par luy j'aprens vostre senté, qui m'est chose par desus toute chose. Celle donct vous m'avez honorée me témoigne tant de bonté et de soing de mon fils, que les reconnoisances que j'en ne se peuvent exprimer et mes prières sont adresés à Dieu pour vostre conservation et de /2/ vostre famille avec le maime zèle que pour mes enfens, et ce m'est une consolation très grande et un repos d'esprit de ce que vous avez ordonné vostre

³¹ Le prince de Tarente dans ses Mémoires rapporte que Mazarin avait invité sa mère à conférer avec lui avant de prendre une résolution sur sa liberté. Il l'autorisa à aller à Amiens pour le rencontrer pour le persuader de cesser sa résistance, ce qui ne fut pas sans mal. Mémoires, p. 197-199.

neveu de suivre ces exercices, et j'espère que Dieu le bénira en tout le cours de sa vie, comme je l'en supplie et qu'il vous donne bon succès dans votre voyage de la Cour.

Vous croyez de retour de celui du mieux et que vous êtes tout à fait résolue des intentions de M. votre fils que je m'assure sont tout à fait plaines d'honneur et de fidélité³² /3/ ; le Roy, qui j'espère les agréera et lui donnera la part que je lui souhaite dans ses bonnes grâces. J'attendrai avec impatience, chère sœur, j'issue de votre voyage de la cour.

La grandeur de votre neveu m'a surpris et ce qu'il vous plaît de me dire de lui me contente fort. M. son beau-frère en n'a beaucoup de ce qu'il vous plaît de lui avoir donné des assurances de l'honneur de votre souvenir, mes filles font de même et leur jeune frère. Trioche me dit des merveilles de Mme votre petite-fille et .../4/, et comme son oncle (lui ayant donné ce non) lui est obligé.

Nous n'avons nulle nouvelle en ce lieu où l'on ne parle que du Parlement, qui je croy est commencé il y a deux ou trois jours. Cela se saura par la gazette qui est toute mon intelligence vivant en ce lieu aussi retirée que je puis et n'ayant point d'autre compagnie que celles de mes enfants. Ma condition est telle et ma résolution de ne songer qu'à mes misérables affaires et à prier Dieu et passer le reste de mes jours en /5/ quelque repos sans donner aucun sujet de jalousie en ces temps dangereux, sait tout ce que je vous puis dire chère sœur à qui je serai le reste de mes jours très humble, très obéissant et très fidèle sœur et servante.

X

Si Dieu me donne le moyen et la santé, je vous proteste que je ferai un voyage exprès pour me donner l'honneur de vous voir et M. mon frère. Sa pensée me ravit est un de mes plus grands souhaits, chère sœur, à qui je suis de cœur et de volonté /6/. Le Sr. Trioche nous a fort entretenus de la Reine de Suède³³, mais j'admire le portrait que en n'a fait M. de Guise.

Archives nationales, 1 AP 385/17

10 novembre 1656 – Bruges

Edward Stanley

Bruges, le 10 novb. 56

Madame,

Si en tout ce temps, je vous n'ay point rendu mes devoirs, ce a été la faute d'une continuelle maladie que j'ay eu depuis mon arrivée icy, jusque à présent, qui me rendoit incapable de toute chose, mais aussitôt qu'elle m'a laissé, je ne point fallie d'écrire à V. A. la première sera au personne à qui je suis le plus obligé et à qui je souhaite plus à servir ayant le plus de raison par les continuelle grâce que je reçois de V. A. cependant que j'ay esté auprès de vous m'a fait désirer de pouvoir faire quelque chose pour me rendre digne d'estre,

Madame,

Vostre très humble,
Très obéissant serviteur.

Stanley

Archives nationales, 1 AP 385/91

³² A l'issue de la rencontre de sa mère dans sa prison d'Amiens avec sa mère, le prince de Tarente écrit : « Nous convinmes qu'elle droit, qu'elle m'avoit trouvé fort modéré, & qu'elle ne désespéroit pas, avec le temps de, de me rendre plus traitable » Mazarin se satisfaisant de cette vague promesse ordonna son élargissement et l'autorisa à demeurer trois semaines à Paris avant de quitter le royaume. Période pendant laquelle sa mère chercha vainement à le rapprocher du Cardinal. A l'issue de cette période, elle obtint du Cardinal d'aller voir son père en Bretagne et d'y demeurer six semaines. En fin son cousin Louis de La Trémoille, duc de Noirmoutier obtint la révocation de l'ordre de sortir du Royaume et la liberté de demeurer dans les terres de sa Maison. *Mémoires*, p. 197-200.

³³ Christine de Suède séjournait alors en France.

30 décembre 1656 – Knowsley

Ce 30 décembre 1656.

Chère Seur,

J'ay une très humble prière à vous faire qui est de commender que l'on écrive à l'oncle de la petite Mlle qu'il se doit adresser à M. Toineu. Il se tient à La Haye et affen qu'il luy donne ce que vous sçavez qu'il luy est destiné donct l'on sait qu'il menque fort ce sera une très grande bonté sy vous plaist de vous donner saite penne. Je ne peu refuser à l'inportunité de celle qui m'a désiré que je vous en écrivois puisque je suis assurée qu'elle vous honore et ayme fort et je vous puis assurer de saite vérité puis que je say qu'elle ne disimulle pas et qu'elle aura une très grande sçatification quend elle sçara que /2/ il vous plaist bien de prendre ce soing que d'informer saite personne de l'adresse qu'il doit prendre pour survenir à son besoin. J'atenderé saite réponse avec inpatience estent assurée que saite bonne femme ne sera pas en repos jusques à ce que je luy fasse sçavoir vostre réponse. Le bon Dieu vous garde contre tout denger avec tout ce qui vous est cher.

X

Archives nationales, 1 AP 385/18

1657 *Le 3 mars Mazarin conclut une alliance avec Cromwell contre l'Espagne en Flandre maritime. Gravelines devait devenir française et Dunkerque anglaise³⁴. Pour sa part Charles II d'Angleterre s'était rapproché de l'Espagne.*

Henri-Charles de La Trémoille passa toute l'année 1657 à Laval. A la fin du printemps, son épouse, Emilie de Hesse revint en France avec leur fils. Toujours aussi dépourvu de sens politique, le prince de Tarente demanda à son épouse de ne pas présenter ses devoirs au Roi et à la Reine lors de son passage à Paris³⁵. Ce qui n'arrangea pas sa situation et dut désespérer sa mère et son père.

Marie de La Trémoille vivait désormais principalement en son château de Thouars avec son époux. Le 27 octobre 1657, ils reçurent la visite de la Grande Mademoiselle, leur proche voisine depuis que le duc de Richelieu lui avait rendu son château de Champigny-sur-Veude.

Pour cette année sont conservées deux lettres de Charlotte de La Trémoille datées du 17 juillet et du 6 août.

17 juillet 1657 – Knowsley

Ce 17 de juillet 1657

Chère Seur,

La lettre du 14 de ce mois, donct il vous a pleu de m'onorer m'a osté d'eunne grande penne où j'estois de vostre senté, n'ayant rien eu de vous depuis le 13 de mars et quoy que ce me soit une (deux mots illisibles) extrême de sçavoir de vos nouvelles de vostre main, quend cela se peut faire sans vous donner aucune penne, mais vos inquemodités extent sy fréquentes, je vous supplie très humblement de ne vous en donner nulle en m'écrivant, mais de commender à quelques uns près de vous de me faire ce plésir /2/ : m'écrire tous les mois, espèrent que cela se pour faire sans qu'ils en soiés inquomodés et insy j'auré le bonheur de sçavoir l'estat de vostre senté et de celle de M. mon frère et des autres mes proche et y adjouster quelques nouvelles publiques sy cela se peut sans denger.

³⁴ François BLUCHE, *Louis XIV*, Coll. Pluriel, Hachette, 2001, p. 109.

³⁵ Henri-Charles de La TREMOILLE, *Mémoires*, p. 202-203.

Les gasetes vous aurons fait voir ce qui a esté adjouté au pouvoir du Protecteur, donct l'on dit que ceux de son party ne sont pas contens pour la plus part, mais je ne say rien d'assurer³⁶.

Je loue Dieu de l'heureux voyage de Mmes vos filles et de ce que M. vostre petit-fils l'a fait avec sy peu /3/ d'inquemodité³⁷, encore que celui dont vous m'écrivez net pas non plus suivy vos sentimens que les miens. Je ne puis que je ne prenne part au bien que Mlle vostre fille dit de luy, que je souhette qu'elle n'est pas regarde avec partiallité mais autres n'en parle pas mal.

M. le conte de Rosecomon n'est pas encore à Paris et est toujours chés M. Beaumont. Vous luy ferés beaucoup d'honneur sy vous prenez connoissance de luy sy il vient à Paris et l'exorter à suivre la religion en laquelle Mme sa mère est fort zélée. Tous ses parens du costé de feu M. son père sont catholiques quoy que luy fait fort de contrère opinion.

Je croy et veux /4/ espérer le recouvrement de la santé de Mme vostre belle-seur³⁸, voyant que la lettre de Mlle de Rosemont est écrite depuis la miene, où elle la dit un peu mieux. J'atenderé avec impatience de sçavoir comme il aura pleu à Dieu d'en disposer.

Je ne me puis imaginer qui est le cousin germain du prince de Carignan³⁹, de qui il doit épouser la femme. Sy ce n'est le fils de son oncle, qui estoit cardinal⁴⁰. Car pour M. de Nemours, il ne luy est pas sy proche, et je ne point ouy dire que le duc de Savoye⁴¹ feut marié, pardonnés à mes inpertinences, chère seur. L'on disoit icy les choses bien plus mal à Heidelberg, assurent qu'il estoit diverses et avoit espousé saite fille ; et certes en ce país l'on croit aysément mal des estrengers, mais je n'en ay point adjouté de foy /5/.

L'on dit pour certain que le Roy de Honguerie sera élu Enpereur et qu'il doit espouser l'infente d'Espagne, mais sait porter de l'eau à la mer que de vous dire des nouvelles, estent en un lieu sy soliterre nous y vivons paisiblement, Dieu mercy, et mes enfens qui sont près de moy font ce qu'ils peuvent pour me conplaire et me divertir et j'ay grend sujet de le louer Dieu de ce que je supsiste et qu'il me donne de telles consolations dans mes misères.

Je vous souhète un tel gendre comme est M. de Strafforde qui a toutes les bonnes calités que je puis désirer. Il est à Londre pour ses affaires particuliere ayent un bien /6/ assez inquemodé. Sa femme est près de moy avec son plus jeune frère et ma fille Amélie. M. Dorchester a enfin permis à ma fille de venir icy pour 15 jours le mois qui vient. Sait bien chère seur abuser de vostre patience, mais je vous en demende pardons et vous supplie de croire que vous estes révéree et aymée de moy plus que je n'ele puis dire qui vous suis de toutes les puisences de mon âme vostre très humble et très obéysente et fidelle servente.

X

J'oubliais à vous dire que je ne point peu donner le mariage à vostre niessse Strafforde, mais je les entretiens et leur train. Cela se pouvent faire plus aysément icy où tout est à bon marché. Ce /7/ qui m'inquemode sont mes dettes, car ayent acheté tout ce que je possède et ayent esté près de 4 ans sans avoir rien du tout de mon bien. Je ne puis que je n'admire la bonté de Dieu de ce que je suis en un plus mauvais estat. Je souhete que vous receviés toute la justice en ..., dans vostre prosais et le contentement que vos pennes et travos mérite. Le mariage dont je vous avois écrit par ma dernière de l'une des filles de

³⁶ Les Commons avaient offert la couronne à Cromwell, mais celui-ci sachant que cette mesure mécontenterait l'armée la refusa le 8 mai 1657. Il accepta toutefois le titre de « *His Highness* » et le droit de désigner un successeur, ce qui faisait du *Commonwealth* une monarchie sans monarch. Maurice ASHLEY, Maurice ASHLEY, *England in the Seventeenth Century*, Coll. Pelican History of England, Penguin Books, Reprint 1970, p. 103.

³⁷ Dans sa lettre du 28 juin 1657 Mme de La Moussaye se « resjouie extrêmement de savoir l'heureux retour de Mme votre belle-fille et de Mlle votre fille qu'on me mende estre en parfaite santé et M. votre petit-fils. Je ne doute point de votre satisfaction de les revoir en sy bon estat et que cella ne contribue au recouvrement de votre santé ».

³⁸ Eléonore de Bergh, duchesse de Bouillon, veuve de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne.

³⁹ Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, fils de Thomas de Savoie-Carignan (1596-1646) et de Marie de Bourbon-Soissons.

⁴⁰ Le cardinal Maurice de Savoie, frère du duc Victor-Amédée Ier de Savoie et de Thomas de Savoie-Carignan.

⁴¹ Charles-Emmanuel II de Savoie (1634-1675), fils de Victor-Amédée Ier de Savoie et de Chrétienne de France.

M. (illisible) a esté ronpeu et refait 3 ou 4 fois. L'on croit qu'il se couchera y ayent beaucoup d'affection entre ces jeunes personnes.

Archives nationales, 1 AP 385/19

6 août 1657 – Knowsley

Chère Seur,

Ce m'a esté une extrême satisfaction d'avoir receu celle dont il vous a pleu m'honorer du 19 du passé et loue Dieu de quoy vostre senté est meilleure et le supplie de vous fortifier de plus en plus.

Je ne doute point chère seur du déplésir que vous a aporté la mort de Mme vostre belle-seur⁴² ; connoissent vostre bon naturel et je ne puis vous [...]ent tout, que je ne participe à tout ce qui vous touche. Je l'avés écrit à Mme de Duras⁴³ et à Mlle vostre seur⁴⁴, mais leur ayent rendu ce devoir par le Sr. Trioche, je n'en né point eu de réponse. Ce qui me fait croire que mes lettres les importune⁴⁵.

Je esté un grand bonheur /2/ que le voyage de Mme vostre belle-fille et de Mlle sa seur et du duc de Thouars a esté sy heureux. Cela montre un naturel bien fort en ce cher enfant, que je prie Dieu de bénir. Mlle sa Tente a beaucoup de bonté de faire un raport sy favorable de celuy qu'elle a veu en son voyage. Je ne puis que je ne prenne part à l'honneur qu'elle luy fait et que je n'en croye ce qu'elle en dit qui est une grande joye à ses proches car ils sont privés de recevoir de ses nouvelles. Je m'assure que celles de ce pais vous sont plus ordinère qu'à nous ce lieu estant tout a fait retiré et cela est plus pour vostre sureté de ne vous en enquérir point.

J'atens dans peu de jours ma fille Dorchester, je croy vous en avoir /3/ comme son mary luy a permis de me venir voir. Sa seur Strafforde avec M. son mary son chés eux pour un petit de temps avec mon plus jeune fils et leur seur, Amélie, tellement que pour un peu de temps je suis seulle, mais j'espère de les revoir bientost. Ce qui est l'aplust grende consollation de ma vie et sy je pouvois avoir l'honneur de vous voir devient ma mort ce seroit le plus grend contentement que je puis espérer en ce monde mais sait à quoy je n'osse penser n'estent pas en condition de pouvoir entreprendre un su grend voyage. Il faut se remettre à la vollonté de ce bon Dieu, lequel je supplie de vous conserver comme ke l'en supplie qui vous suis chère seur vostre très humble et très obeysente et très fidelle servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/23

1658 *Le 28 mars la France renouvella son alliance avec l'Angleterre. Le 25 juin suivant Dunkerque capitula après un siège de un mois et fut remise aux Anglais.*

Olivier Cromwell mourut le 3 septembre à Whitehall jour anniversaire de la bataille de Worcester et fut enterré en grande pompe à l'abbaye de Westminster. Son fils aîné, Richard, lui succéda.

Le prince de Tarente après avoir passé l'année 1657 à Laval était retourné à Thouars. L'agitation de la noblesse du Poitou le faisant suspecter, il reçut l'ordre de se retirer à Troyes ou à Auxerre. Il choisit cette dernière ville⁴⁶.

⁴² Eléonore de Bergh, duchesse de Bouillon, emportée par une fièvre, est décédée le 24 juillet 1657 à Paris à l'âge de 44 ans.

⁴³ Elisabeth de La Tour d'Auvergne (1606-1685), épouse de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras.

⁴⁴ Charlotte de La Tour d'Auvergne (1613-1662), Mademoiselle de Bouillon.

⁴⁵ Mme de Duras et Mlle de Bouillon protestantes zélées n'aimaient guère Eléonore de Bergh qui avait été la cause de la conversion de leur frère aîné et les lettres de condoléances de la comtesse de Derby durent leur apparaître comme une provocation.

⁴⁶ Henri-Charles de La Trémoille, *Mémoires*, p. 206-212.

23 février 1658 - Knowsley

Chère Seur,

Le long temps qu'il y a que je né eu l'honneur de recevoir de vos lettre me metent en une extrême penne de vostre senté et sy Mlle de Rozmont m'obligoit de m'en dire l'estat de fois à autre, elle me feroit un extrême plesir.

Il y a tant de diférens jugemens sur ce Parlement, que je ne say quoy en croire. La Maison des Comunes oposse l'autre vigoureusement, l'on dit que l'armée s'aproche de Londre. Dieu veille conduire tout pour sa gloire et le bien de ceux qui la désiré.

Depuis huit jour, il est venu un seigneur d'Ecosse, qui est de ma connoissance et très grand amy de M. de Strafforde mon beau-fils, qui propose un mariage pour vostre niese du secon conté de ce royaume d'une noblesse très ancienne et ledit très honneste homme, comme je croi, puisque son ami est unne /2/ personne de mérite. Je ne encore rien résollu que je ne voye sa personne sy il vient je vous en diré davantage ne m'estent engagée en rien et ne le pouvent faire devient que j'avise avec mais amis pour sçavoir sy il ne peuvent prêter de l'argent que vous pouvez penser n'est pas grand chosse. Tout ce que j'ay de bien estent du meur Dieu me veille conseiller pour son bien comme je l'en supplie et vous donne tout ce que vous désiré chère seur, vostre très humble et très obeissante seur a très fidelle servante.

X

J'espère que le retour du Roy aportera la liberté à M. vostre fils, comme je le souhete passionnément. Je vous ay déjà mendé chère seur comme j'avois reseu la lettre que /3/ vous m'écrivies par ce garçon qui a esté vostre tailleur, du depuis je luy ay fait parler de servir à saite plasse à quoy il a aquesé fort promptement. Je le bien entreteneu de tout ce qui m'est cher, il reconneust ausy tost le beau portret de Mlle vostre fille qu'il assure luy fait tort, mais il semble que l'on ne peut rien voir de plus aymable. Il dit que Mademoiselle a une grande estime pour vous chère seur et une amitié extrême pour Mlle vostre fille. Ce qui me contente infiniment. J'espère que vous avez pardonné à la hardiesse que je pris en vous parlent d'elle qui ne possède que dunne affection très sincère que je luy porte et sy j'osois et que les chosses fusent comme je les désire il y auroit à penser la desus sy ce n'estoit pas trop de hardiesse.

Archives nationales, 1 AP 385/20

16 avril 1658 – Knowsley

Ce 16 d'avril 1658

Chère Seur,

J'ay eu l'honneur de rescevoir vostre lettre du 13 de ce mois il y a deux joursn, et encore que ce me soit un des plus grands contentemens de ma vie que de m'en voir honoré sy esse que je préfère vostre senté devient toute autre chose.

J'ay dit à M. de Strafforde et à Mme sa tante ce qu'il vous plaist de me dire de M. de Roscomon, de quoy ils sont ravis, puis qu'il defere entièrement à vostre jugement. Ce qu'il leur donne la hardiesse et à moy de vous faire sçavoir que ce jeune seigneur auroit un grand désir d'avoir quelque employ sous M. vostre frère⁴⁷, mais nous nous soumetons entièrement à ce que, que vous jugerés à-propos et je vous demende pardon de ma liberté, chère seur, en toute humilité mais vous avez tant de bonté pour /2/ moy, chère seur, que je me promés que vous excusez tout ce qui vient de moy, qui regrette extrêmement la mort de M. le conte de Pommery⁴⁸ et plains extrêmement M. son père et Mme sa mère d'avoir perdu

⁴⁷ Le maréchal Turenne alors au sommet de sa réputation et qui semble-t-il entretenait de bons rapports avec sa sœur aînée.

⁴⁸ Amaury IV Gouyon de La Moussaye, vicomte de Pommerit, troisième fils d'Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye et d'Henriette de La Tour d'Auvergne, venait de décéder. Leur fils aîné, Maurice, premier comte de Quintin, qui avait rejoint Condé, avait été tué en duel au mois de février 1652 par le comte de Tavannes. Il ne restait à M. et Mme de La Moussaye plus

deux fils sy accomplis, et celuy qu'il leur reste n'esten pas comme les autres. Le Sr. Trioche les a tous veus, mais il croit M. le conte de Quintin honneste homme.

J'ay bien entendu ce que vous me dites, à quoy je croy que la personne ne feroit pas de difficulté estent d'une heumeur très dousse et obeysente a sa mère qui s' imagine que ses personnes vouderons avoir un grand mariage et le bien de sa mère estant en tel estat quelle n'a pas payé encore celuy de sa fille aynée. La plus jeune est une agréable brune d'une humeur très égalle et pasiente a assez d'esprit et qui ne donnent jamais de mécontentement à ceux à qui elle doit du respect.

Chère seur vous sçavez mieux que personne sy c'est une chose à espérer et quoy qu'il en arive ces personnes vous on des obligations /3/ infinies, et vous pouvez croire chère seur que ferois tout pour avoir encore la félicité de vous voir et je pense que cela me rajeuniroit. Je veux espérer que Dieu vous conservera à mes prières et à celles de tant de gens à qui vous estes utile et à ma maison que vous avez jusques icy soutenue, vous ferés chère seur en saite affaire tout ce que vous jugerés y estre convenable ma volonté dépendent apesollument de la vostre.

Je n'estymois pas que la perte de Heden⁴⁹ feut de telle inportence que vous me dites, car nous sçavons peu de nouvelles, estent dengereux de s'en enquérir. Nous vivons en un temps où les moindres personnes peuvent nuire et fort peu ont pouvoir d'obliger. Les bruis d'Ecosse ont couru à Londres, mais je croy sans grand fondement, où l'on dit que l'on doit y convoquer un autre Parlement, et en n'attendent l'on met plusieurs personnes en prison et parmy eux il me semble qu'il y a en n'a quantité qui ne songent ny ne désirent que de vivre paisiblement chès eux /4/ mais l'on soupesonne tout.

Mlle de Rosemon m'oblige fort de me dire des nouvelles. Ces un grand divertissement à toute nostre se[...]. Mon plus jeune fils se fait grand et sy [...], et que Dieu m'en donne le moyen, je l'envéré saite automne en France, où la première charge qu'il fera sera de vous faire la révérence et à M. son oncle et puis livrer à l'académie. Les povres enfans ils faut qu'il cherche leur fortune n'ayent rien à espérer au pais de leur nesence.

Sait par ce brute sujet que je finis en vous assurent que je veux vivre et mourir entièrement à vous cher seur puis que je vous suis plus que personne du monde vostre très humble et très obeysente et très fidelle servente.

X

Je vous supplie en toute humilité de ne vous donner nulle inquemodité pour m'écrire mais de commender à Mlle de Rosemont de me mender le plus souvent qu'il luy sera posible de vos nouvelles.

Archives nationales, 1 AP 385/21

28 mai 1658 – Knowsley

28 de may

Chère Seur,

Je n'atendois pas une sy pronte réponse à ma lettre que celle donct vous m'avez honoré du 1 de ce mois, mais sait en toutes ocations que je reçois des témoignages de vostre bonté envers moy. Je suis extrêmement honteusse d'avoir esté sy long temps sans vous rendre conte de la réception de vostre lettre. J'en dis au long les raisons à Mlle de Rosemont, à quoy j'ajouteray que le mal de mon fils me contregnit de l'aler voir, après avoir esté 3 ans sans bouger, sortir des ensentes de saite maison ; ce qui me fesoit apréender que un sy long repos ne me causast aucun mal, n'ayent pas esté que 4 ou 5 fois /2/, fois en carosse depuis mon arivé en ce lieu. J'enprunte celuy de ma fille de Strafforde pour ce petit voyage, qui, Dieu mercy, ne m'a causée nulle inquemodité ; vostre neveu venent hier et j'espère avec la bénédiction de Dieu qu'il sera tout a fait bien dans 15 jours.

qu'un fils, Henri, second comte de Quintin. A la vie à la campagne, il préférait la vie de société et pour cette raison était moins appréciée de ses parents. Il mourut toutefois dans la Religion.

⁴⁹ Heden s'était rendu à l'armée Espagnole.

Ce que vous me mendeds comme l'on eusse des charges dans l'armée n'est pas une chose pronnée pour M. de Roscomon, car je croy que devient que de parvenir à celles qui aporte quelque profit, il faut faire beaucoup de dépense dans l'armée. Sa condition n'estent pas en estat de la supporter, tous ses proches vous en rendent avec moy des très humbles remercimens de ce qu'il vous a plus vous donner la penne d'en parler à M. vostre frère.

Pour l'autre affaire chère, je ne say que vous en dire /3/, n'ayent que avec beaucoup de penne payé une partie du mariage de ma fille aynée et comme je pourrois en donner un autre à la plus jeune devient que l'autre feut passée, je n'y vois peu que de d'aparence et outre mes affaires sont tout embrouillée je ferois toujours chère seur tout mon pouvoir pour luy faire du bien et me remeteray entièrement à vous, chère seur, a qui je dire que la personne est une humeur qui aymera la demeure de campagne et qui ne fera jamais de brouillerie en quelque lieu où elle sera.

Je ne nulle nouvelle que celle qui sont dans les gasetes, où l'on ne parle que de condensation de personnes que l'on acusse d'avoir fait quelque chossez contre le gouvernemens /4/ présent. Je ne say qui seront ceux qui seront condennés. L'on dit ausy que Dinkuerque⁵⁰ ne supsistera pas long temps, mes, chère seur, sait bien abuser de vostre patience de vous dire des chossez que vous sçavés mieux que moy qui finis en vous assurent que je vous suis chères seur vostre très humble et très obeysente seur et très fidelle servente.

Archives nationales, 1 AP 385/22

20 août 1658 – Knowsley

Ce 20 doust 1658

Chère Seur,

Je viens de recevoir par l'ordinère vostre lettre du 17 et ne point encore rien ouy dire de celle donct vous m'avez honoré par ce jeune homme qui a eu l'honneur de vous servir.

Le partement de la duchesse de Richemont feut fort précipité, quoy qu'elle disoit devient qu'elle estoit en France pour donner une bonne éducation à son fils⁵¹. La pleus certaine raison de son voyage est d'avoir dépendeu excésivement depuis la mort de son mary, son heumeur passent la liberralité et ses créensiers la suprise chés elle avec assez d'insolence et furent près de la mener en prison, les personnes /2/ de condition a présent n'ayent nul privilège. Je le toujours aymée dès son enfence⁵² et elle a souvent agré mes advis que j'eusse désiré qu'elle eust voullé suivre. Je luy dis fort librement lors qu'elle estoit en de très grandes passions de la mort de M. son mary que sy elle vivoit comme sa veuve elle renderoit ce qu'elle devoit à sa mémoire qui tant qu'il vesceu l'a adorée. Nous sommes en très bonne intelligence et elle m'a toujours témoigné avoir un particulier désir de mon amitié. Sy vous me faites la grasse de luy en dire mes resentimens, vous m'obligerés extremement /3/. J'estois bien certaine qu'elle ne se trouveroit point enbarasés dans le grand monde y ayent esté toujours nourie et dans l'aploissement de la court elle a pris de grandes libertés, mais j'ay toujours creu qu'elle y advoit gardé sa réputation. Je crens fort qu'elle ne change sa religion. Sait tout ce que je vous puis dire sur ce sujet, que je ne puis lesser sans reconnoitre avec toute humilité vostre bonté de vous estre enquisse du Sr. Halle devient que de visiter saite dame de l'intelligence que nous devons ensemble.

⁵⁰ Dunkerque, investie le 24 mai 1658, à la suite de la victoire de Turenne sur Condé aux Dunes, le 14 juin, capitula le 25 juin.

⁵¹ James Stuart 2^e duc de Richmond et 4^e duc de Lennox, cousin du roi, était décédé le 13 mars 1655 à l'âge de 42 ans. Mary Villiers, son épouse, emmenait leur fils Esmé, né le 2 mars 1649, à Paris. Esmé Stuart, 3^e duc de Richmond et 5^e duc de Lennox, est décédé le 10 août 1660 à Paris. Les titres de ducs de Lennox et de Richmond passeront à son cousin-germain Charles Stuart (1639-1672), fils de George Stuart, seigneur d'Aubigny et de Catherine Howard.

⁵² Mary Villiers (1622-1685) était la fille de George Villiers, 1^{er} duc de Buckingham et de Catherine Manners, et avait été élevée à la Cour après l'assassinat de son père. Elle avait été mariée en 1635 à l'âge de 13 ans à Charles Herbert, Lord de Shurland. Veuve l'année suivante, elle épousa en 1637 James Stuart. Elle se remaria en 1664 une seconde fois avec le colonel Thomas Howard. Surnommée « The Butterfly » par ses proches, sous le pseudonyme d'Ephelia elle publia des poèmes, des chansons et une pièce satyrique.

Je souhette que s'il plaist à Dieu que Mlle vostre fille change de condition que vous /4/ en ayés toutes sortes de contentement et elle ce qu'elle mérite chacun en disent des biens infinis. Vous faites trop d'honneur à vostre niese de la désirer près de vous, certes, chère seur, je ne puis que vous admirer et révérer avec silence, car de vous dire tous mes sentimens sur ce sujet cela m'est impossible. Je ne fais point de doute que Dieu nai soin de ma fille qu'il a une âme toute a fait bonne et vertueuse et qui crent Dieu sans affectation. Je le supplie qu'il vous conserve et vous envoie tous les bonheurs qui vous sont désirés de moy qui vous suis chère seur vostre très humble et très obeysente et fidelle servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/23

1659 *Richard Cromwell, à la différence de son père ne sut jamais se concilier l'armée et ne pouvant jouer de l'opposition entre les différentes factions politiques, il fut contraint de se retirer le 25 mai 1659 de la scène politique et retourner à la vie privée. Pendant le reste de l'année le Parlement et l'Armée s'opposèrent dans un face à face stérile qui ne laissa d'autre issue que le rétablissement des Stuarts*⁵³.

Charlotte de La Trémoille le 5 mai maria sa plus jeune fille Amélie à un seigneur Ecossai, John Murray, 1^{er} marquis d'Atholl. Au mois de septembre son fils aîné, Charles, s'engagea dans la rébellion menée dans le Lancashire et le Cheschire par Sir George Booth qui fut aisément dispersée par le général John Lambert. Charles fut emprisonné quelque temps et cette épreuve fut marquée par une amélioration de ses relations avec sa mère.

En France, la signature le 7 novembre 1659 du traité des Pyrénées dont une des clauses restituait au prince de Condé dans ses biens, honneurs, dignités et privilèges de premier prince de sang, permettait au prince de Tarente de cesser son opposition au pouvoir royal et de quitter son exil d'Auxerre.

*Henri de La Trémoille avait acheté en 1654 à la duchesse d'Aiguillon le duché de Loudun, contigu à son duché de Thouars. Comme Charlotte-Brabantine de Nassau l'avait fait en 1617 à Vitré, Marie de La Tour d'Auvergne accueillit du 10 novembre 1659 au 10 janvier 1660 dans sa ville de Loudun où vivait une forte minorité calviniste le Synode national. Ce fut le dernier synode général qui se tint avant la Révocation de l'Edit de Nantes*⁵⁴.

10 avril 1659 - Knowsley

Chère Seur,

Ce m'est un extrême déplésir d'apprendre par vostre lettre du 26 du passé la perte de quelques unes des vostres, puisque sait un de mais plus grand contentemens quand je m'en vois procurer et j'espère d'avoir bientôt celui d'apprendre l'entière liberté de M. vostre fils, et que Mlle de Rosemont me mende saite bonne nouvelle.

Plusieurs croyent celle de la paix entre la France et l'Espagne et par conséquens le mariage du Roy avec l'*Infante*, que plusieurs pensent produire quelques bon bon effais. Dieu le veuille, et que cela peut estre cause d'aprocher Mlle vostre fille. J'ay des tendresse pour elle plus que je ne puis exprimer. Sy toutes chose, ormy l'âge se rencontre dans le duc de Simer⁵⁵, je croy qu'elle se laira persuader /2/, car je croy qu'il n'y en n'a pas tant qu'il y avoit entre Monsieur mon mary et moy.

⁵³ Ronald HUTTON, *The Restoration. A Political and Religious History of England and Wales, 1658-1667*, Clarendon paperback, 2001, p. 40-67 et Barry COWARD, *Stuart Age. England 1603-1714*, 3rd Edition, Pearson Education, 2003, p 276-277.

⁵⁴ Le procès-verbal de ce synode a été publié dans le Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, tome VIII, 1859, p. 145-219.

⁵⁵ Le duc de Simer : Ludwig-Heinrich-Moritz, pfalzgraf von Simmern, était le fils de Ludwig-Philipp (1602-1655), pfalzgraf von Simmern et de Maria-Eleonora de Brandenbourg (1607-1675), né le 11 octobre 1640 à Sedan. Il épousa le 23 septembre 1666 à

Il y a deux jours que ce seigneur Ecossois ariva icy. Son nom est le contte d'Atholle⁵⁶. Je le trouve bien fait et de bonne minne. Je ne say pas encore ce que vostre niesse en pense. Sait une humeur sy dousse et sy obéisente que je say qu'elle fera tout ce que je vouderay, mais cela fera que je ne désireray rien où elle aura de l'advercion Dieu me conceiller prier son bien celuy de ce seigneur est de 30 mille livres de rente⁵⁷.

Les nouvelles du Parlement sont diférente. Il parle avec peu de respect du défeunt Protecteur et ont mis en liberté tous ceux qu'il avoit lessé en prison. Je ne say encore que cela produira.

M. d'Atholle feut fait comte pas Jaques, premier roy d'Ecosse, et a eu des alliences dans la maison royalle. Son surnon est /3/ Mauré, le premier de saite famille dans laquelle il y a plusieurs seigneurs. J'avois oublié chère seur à vous en dire sais particulartés et faut que je confaisse que j'ay l'esprit un peu troublé. Ce qui me fait finir en vous demendent pardon de saite sotte lettre et vous supplient en toute humilité de regarder qu'elle vient d'unne personne tout a fait à vous et qui vous est chères seur vostre très humble et très obeysente et très fidelle seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/24

16 septembre 1659 - Knowsley

Ce 16 7^{bre} 1659

Chère Seur,

Vous pouvez croire en quelle penne j'eusse esté de vostre mal sy je n'eusse apris en maimme tant vostre guérison par la lettre de Mlle de Rosemont donct j'ay loué et remercié Dieu du meilleur de mon cœur. Je le supplie de vous rendre vostre parfaite senté.

Il n'y a que peu de jours que je vous ay rendu ce devoir et je vous croiés à Thouars, comme il vous avoit pleu de me le mender. Je vous disois les troubles que nous avons eus et comme ils sont apaisés par la diligence de M. Lambert⁵⁸, qui a eussé de sa victoire avec toute douceur. Je vous adressois mais supplications pour mon fils de Derby qui s'étoit engagé dans saite mauvaise affaire sans mon seu, ayent esté toujours étrengrère en tout ce qui la touche, comme vous sçavez, cher seur, combien il a menqué à son devoir envers moy, mais les compations d'une mère sont bientost emeus quend l'on crent du denger en leurs enfans ce qui me fait estre en de grandes pennes pour mon fils qui est prisonnier dans le château de Cherosbery⁵⁹, et non pas sans denger à ce que me mende sa seur Dorchester qui senploye pour luy dans la solisitation de ses /2/ affaires sa femme n'estant achouchées que de deux jours devant la prise de son mary du 9 enfant dont elle na quatre en vie. Elle est avec luy à présent. Cela l'a enpaichée de faire rien dans ses affaires. L'on me mende de Londre que sy une lettre de recommandation pouvoit estre envoyée à M. de Bourdeaux⁶⁰, que cela pourroit beaucoup ayder à la préservation de sa vie et cela me fait encore vous supplier très humblement de nous la faire avoir. La plus part me donne beaucoup d'espérance qu'il n'y a pas de denger, mais d'autres cregnent le contraire, et dans ces incertitudes je ne suis pas moy

Clève Maria de Nassau, fille de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange et d'Amalia de Solms-Braunfels. Il est décédé le 3 janvier 1674.

⁵⁶ John Murray (1631-1703), 1^{er} marquis d'Atholl, fils de John Murray, 1^{er} comte d'Atholl et de Jean Campbell. Il épousa le 5 mai 1659 Amélie Stanley, la plus jeune fille de Charlotte de La Trémoille.

⁵⁷ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 286-287.

⁵⁸ John Lambert (1619-1684) était le plus ambitieux des généraux qui se disputaient le pouvoir depuis la mort de Cromwell. Il venait de défaire la rébellion royaliste conduite par sir George Booth dans le Cheshire.

⁵⁹ Shrewsbury.

⁶⁰ Antoine de Bordeaux, l'ambassadeur de France.

maime⁶¹ et je m'assure, chère seur, que vous prendrés pitié de luy et de moy et me ferés l'honneur de faire ce que vous croirés qu'il sera le plus à propos pour son bien. Je ne puis que parmy toutes mes afflictions que je ne prene part à la sçatification que vous a aportée la veue de M. vostre neveu après une sy longue présence. Mlle de Rosmont me disent que vous avez trouvé à vostre gré et ayent toujours honoré et estimé feu M. son père. Je ne puis que je ne prenne part en ce qui luy est sy proche et que je ne vous supplie de m'en faire écrire des nouvelles et ce qu'il croit de faire car pour ces païs il n'y a rien à y voir pour des estrangers. Les chosses n'étent pas encore comme ils doivent estre. Je ne say sy le Sr. >>>> est encore avec luy, je crens de vous inportuner n'ayent rien à vous dire, car /3/ avec les nouvelles l'on ne parle que de sait engagement où beaucoup de personnes s'étois engagés, mais pas un seul catolique la plus part estois prébitériens. Voilla tout ce que j'en say. Ce qui me fera finir par les assurances que je vous suis chère seur tous à fait à vous et vostre très humble et très obéysente et fille de servente.

X

Archives nationales, 1 AP 385/25

27 septembre 1659 – Knowsley

Ce 27 7^{bre} 1659

Chère Seur,

Puis que Mlle de Rosemont me mende que vous désirez de sçavoir de nos nouvelles, je vous donneré sait inportuité afin d'obéyr à ce que vous me commendés. Je vous ay fait sçavoir, par deux de mais lettres, la prison de mon fils de Derby à Cherosbery ; depuis le gouverneur de saite plasse a eu ordre de le mener à Londres où il estoit nouvellement arivé avec sa femme. Il a eu permission de dîner avec seur Dorchester, à deux lieux de Londres, mais en une autre prison, ce que l'on fera de luy après qu'il aura esté examiné inconnu. Sy il est remis dans la maimie prison ce sera un bon signe. Il n'est nullement estonné et se seur me mende qu'il est en son humeur comme il estoit devant son malheur. Il n'y a point encore de juges ordonnés pour aucub d'eux, ce qui fait avoir bonnes espérances de luy et des autres ; y en ayetet bon nombre de prisonnier entre lesquels est le beau-fils du vieux Protecteur⁶². Sa femme sait voulu enfermer avec luy dans La Tour ; celle de mon fils n'a pas fait de maimie, car l'on estimoit qu'elle seroit plus utile a solliciter avec ma fille Dorchester et nos autres amis que d'estre avec son mary.

Je ne pas esté conseillée d'aller à Londres, autrement j'eusse fait mon possible pour faire /2/ ce voyage, mais nos amis m'en n'ont enpaichée ; car, chère seur, outre mon âge et les infirmités qui le le suive, je ne nul équipage, le peu de chevaux que mon plus jeune fils avoit ayent esté pris, je n'en ne point eu de carosse depuis mon retour de Londres, où je ne jamais en le moyen qued'en avoir que deux.

Voilla, chère seur, tout ce que je puis vous escrire et je say bien que vous prendrés part à ce que touche mon fils et qu'il aura vos St. prières pour sa conservation, qui certes me donne des apréentions qui ne se peuvent dire. Deux de ses enfens sont avec moy et je prendray les deux autres dans peu de jours, car le peu qu'il avoit pour leurs subsistences leur sera osté et où il est il ne pouroit pas en nourrir sans mon assistance ayment mieux menquer que de les lesser souffrir. Je ne ferme pas ma lettre jusqu'à l'arrivée de la poste pour vous dire, chère seur, ce que j'apprendray.

Je viens de recevoir de ma fille qui me mende que son frère n'a pas esté exsaminé ; ce qui le l'a empaiché sait que le Parlement et une partie de l'armée sont de diférentes opinions, et la ville de Londres a présenté une requête au premier pour avoir ses privilez en choisissant un meire qu'ils avois ordonné que celuy de l'année passez le servit encore celle qui vient, que la dite villr croit estre fort contre les coutumes

⁶¹ Henriette de WITT-GUIZOT cite ce passage p. 290-291.

⁶² Thomas Belasyse, vicomte de Fauconberg, époux de Marie Cromwell, troisième fille d'Olivier Cromwell et d'Elizabeth Bouchier, son épouse.

de tout temps qui leur donne un pouvoir apsolleu d'en choisir un. Il y en n'a qui raporte que M. Lambert⁶³ n'est pas content n'ayent pas eu de les remerciemens que ses services méritent⁶⁴.

Mais cher seur m'enquérnt sy peu des affaires publiques, ce que j'en say est par des raports ordinère et vous me pardonnerés sy j'enplis ma lettre de chosses incertaines /3/. Il n'y en aura jamais [...] ny a l'affection avec laquelle je vous [...] et très humble et très obeysente et très fidelle [servante].

X

Archives nationales, 1 AP 385/26

4 octobre 1659 – Knowsley

Ce 4 8^{bre} 1659

Chère Seur,

Depuis la lettre que je vous ay écrit du 27 du passé, j'ay eu l'honneur de recevoir la vostre du premier de ce mois, où je reconnois tant de tendresse pour ce qui me touche que je ne point assez d'esprit pour le pouvoir dire, comme je les resens. Ayés donct agréable celles d'un cœur tout à vous, chère seur qui ne m'enquera jamais à vous rendre les respects qui vous sont deus.

Je croy que M. de Briene⁶⁵ est segreter d'Etat, mais je ne me puis imaginer de quel costé M. son fis⁶⁶ est vostre parent. Le père a esté fort obligent. Il n'y a rien de nouveau à l'affaire de vostre neveu, il est toujours en prison où je vous avois méné le lieu, ce nommé Lembect qui estoit l'ordinère demeure des archevêques de Canterbury et ce lieu là est destiné pour en servir à luy et à plusieurs autres qui n'ont point encore de juges ordonnés, et maime mon fils n'a point encore este examiné pour les raisons que je vous disois dans la miene du 27 qui continue encore, j'espère que toutes chosses réusiront à la gloire de Dieu et à sa /2/ conservation.

J'espère, cher seur, que celle-cy vous trouvera arivée heureusement à Thouars et que le voyage ne vous aura point donné dinquemodité à vostre santé. Sy vostre demeure à Paris n'y eust point préjudisse, j'eusse souhete que vous y usiés passé l'iver à cause de Mlle vostre fille, puisque sans doute l'arivée de la nouvelle Reyne sera plaine de toutes sortes de manificence et je me souviens encore de mon jeunne temps dans toutes mais misères.

J'ay appris par saite poste une chose que sy cela continée me ruinera toue a fait et plus de 10 000 personnes ; sait un acte que le Parlement a passé qui rend nulle toutes les comptitions quy ont esté faite aux Parlemens que Cromel a apelés et insy il y ordre que tout mon reveue sera sezi et que l'on sera contraint de le racheter de nouveau sans que l'argent qui a esté payé soit considéré en aucune sorte, et de plus, je ne say si je seray permise de le racheter. Je croy que sait une chose inouïe. Dieu y metra la main et aura soin de une povre créature persécutée⁶⁷, que je ne menqueray jamais de vous aitre, chère seur, vostre très humble et très obeysente et très fidelle seur et servante.

X

L'on parle d'un /3/ portrait que Mlle vostre petite-fille a fait d'elle maime que l'on dit admirable⁶⁸. Je désirerois extrêmement de le voir. Je ne say sy elle ayme toujours son oncle.

⁶³ Comme l'avait fait Cromwell en 1653, Lambert avait dissout le Parlement croupion, ce qui provoqua l'intervention de Monck contre lui. Lambert fut emprisonné à la Tour de Londres d'où il s'échappa.

⁶⁴ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 291-293.

⁶⁵ Henri-Auguste Loménie (1594-1666), comte de Brienne, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il vendit en 1663 sa charge à Hugues de Lionne.

⁶⁶ Louis-Henri Léoménie (1636-1698), comte de Brienne, depuis 1651, il exerçait auprès de son père en survivance sa charge de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

⁶⁷ Henriette de WITT-GUIZOT cite ce passage p. 293-294.

⁶⁸ Dans ses *Mémoires* Charlotte-Amélie de La Trémoille conte comment la mode étant venu de faire son portrait : « Je voulus aussi faire le mien, & pour mon âge on le trouva si passable qu'il fut imprimé dans le livre de Portraits, où il est à la 64^e page.

21 octobre 1659 – Knowsley

Chère Seur,

J'ay de l'impasience d'apprendre l'issue de vostre voyage et sy il n'a point préjudicié à vostre senté que cela me fait vous importuner de ce mot et vous supplier de commender que l'on m'en informe.

J'espère chère seur que vous avez reseu la miene du 27 passé et du 4 de celui-cy où je vous vous rendois mais très humbles remercimans de tous vos soings pour ce qui m'est cher, la dernière vous aura appris l'apréention que j'avois d'estre encore entre les mains des commitys. Du depuis ils ont exsécuté ce qu'ils avoient projeté ; et depuis ont esté icy prendre inventère de tout ce qui est dans et dehors de la maison, et ont donné ordre à tous ceux qui ont mon bien en ferme de ne me rien payer du revenu ; la cause est pour avoir fait une compositition avec les Parlemens que Cromwell avait fait apparôître.

Sait injustice n'a pas été plutost exsécutée que les principaux chefs de l'armée on rompu le Parlement⁶⁹, qui croyet /2/ avoir un pouvoir entier sur eux ; (quatre lignes illisibles) est venu. Ils ont choisi M. Fleetwood⁷⁰ pour leur chef. Quel gouvernement ils établiront n'est pas encore connu, les changemens sont si soudains et toutes chosses si incertaines qu'il est bien difficile d'asseoir un jugement pour l'avenir ; l'on me donne certaines assurances que mon affaire en sera mieux ; Dieu le veille et fasse tourner toutes choses à sa gloire et au bien de ceux qui ont leur vraie espérance en lui⁷¹. Sait, chère seur, vostre très humble et très obeyssente seur et très fidelle servente.

X

J'oublois à vous dire que le conseil des oficiers de l'armée ont commendé celui que le parlement avoit étably qui a agy 3 ou 4 jours apris la disollution du Parlement et qui estoit étably par eux /3/.

Chère seur (une ligne illisible) aux prières [du fils] de feu M. de Chandor⁷², de vous écrire les (plusieurs mots illisibles) quy m'a témoigné beaucoup de déplésir de ses (illisibles) et qu'il a receu il y a quelques années de son maître, sans rien faire d'infâme, mais il est las de saite vie et se résout de retourner en son païs, quelque denger que ses amis luy ont peu représenter. Sy il se peut faire quelque chose pour luy, chère seur, j'espère que le resouvenir des bon services de son père efascera ses mauvais conportemens, qu'il assure qu'il veur tout a fait chenger et sy a la venue de la Reyne, il se donner des pardons généraux, ce seroit une grande charité sy ce povre garçon y pouvoit estre compris, mais je remais tout à vostre prudence et vous supplie de pardonner à ma liberté.

Archives nationales, 1 AP 385/28

26 octobre 1659 – Thouars
Copie de la lettre de Henri de La Trémoille
à Madame la comtesse de Derby

Charlotte-Amélie de LA TREMOILLE, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 39. Ce célèbre recueil de portraits avait été rassemblé par Mlle de Montpensier, après que celle-ci ait été initié pendant l'été 1657 à Champigny-sur-Veude par la princesse de Tarente et Charlotte de La Trémoille à cet art qu'elles avaient rapporté de Hollande. Anne-Marie-Louise d'ORLEANS, *Portraits littéraires*, Ed. Christian Bouyer, Ed. Séguier, Paris, 2000, p. 17-20.

⁶⁹ Le Parlement-croupion, dissous par Cromwell en 1653 et rappelé par les généraux de l'armée après le départ de Richard Cromwell, ayant pris des mesures antimilitariste, fut à nouveaux dissous par ces mêmes généraux.

⁷⁰ Charles Fleetwood (1618-1692), commandant en chef de l'armée, était le gendre de Cromwell dont il avait épousé en 1652 la fille, Bridget, veuve de Henri Ireton. Mais il ne réussit à maintenir la loyauté de toute l'armée. Lorsque Monck rétablit le Parlement-croupion au mois de décembre, il fut relevé de son commandement.

⁷¹ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 294-295.

⁷² En l'état de notre recherche nous ne connaissons le prénom de ce fils de Jean Dumonceau, sieur de Champdor, qui avait été le secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau puis celui de Marie de la Tour d'Auvergne, avant de devenir le trésorier du duché de Thouars. Charlotte de La Trémoille plaidera à nouveau sa cause dans sa lettre du 2 décembre 1659.

Madame ma sœur,

J'ay voulu estre assuré si les bruits de la prison de M. le comte de Derby estoient véritables avant que m'en condouloir avec vous. Maintenant que vos lettres à mon fils me confirment cette mauvaise nouvelle, je me sens obligé de rompre mon silence et vous envoyer plustost mes regrets que mes consolations. Dieu vous a exercée par tant d'afflictions qu'il vous fera encore la grâce de supporter cellecy avec constance, ce qui est d'autant plus à croire qu'ils vous reste encore des espérances de son salut et restablissement. Je le souhaite de tout mon cœur et vous offre tout ce qui peut dépendre de moy pour son service et vostre satisfaction, vous conjurant de croire que personne ne peut estre plus cordialement que je suis et seray toute ma vie.

Madame ma chère sœur,

Vostre très humble et très obéissant frère et serviteur.

Archives nationales 1 AP 396⁷³

2 décembre 1659 - Knowsley

Ce 2 X^{bre} 1659

Chère seur,

J'ay rescu avec l'honneur de vostre lettre du (illisible) du pasé la copie de celle de M. le comte de Brienne, donct je vous rends mais très humbles reconnoissances et ne puis asser admirer vos bontés envers mon fils et moy⁷⁴. Je viens d'apprendre par la lettre de ma fille Strafforde, qui est à Londre avec son mary et son plus jeune frère, que son ayné a esté mis dans une autre prison, où il couche seullement et va tout le jour où il veut sur sa parole. Ce qui me fait croire qu'il n'y a plus de danger pour luy.

Je vous avois déjà mandé, cher seur, comme le Parlement a esté rompeu par l'armée ; dupuis, le général Monkue, qui commende celle d'Ecosse, sait oposé à cela par une déclaration et sait sesy de Bank une ville frontière /2 assez forte à ce que l'on raporte, où il est à présent en quelque treté avec M. Limbert, mais il y en n'a qui disent qu'il est mallaisé qu'ils s'accordent. Le premier a écrit à la ville de Londres que l'on dit divisée ; qui gouverne à présent se sont 23 personnes la plus part officiers de l'armée et m'advoiant Dieu, en sa bonté, veille tirer l'ordre de nos désordres ! Pour mes affaires particulière l'on m'a donné permission de recevoir mon reveneu en donnant caution jointe avec la miene et cela avec beaucoup de pennes⁷⁵.

Voilla tout ce que j'ay à vous dire synon vous assurer que je vous suis de toutes les puisences de mon âme vostre très humble et très obeusente et très fidelle sur et servante.

X

Je me réjouis de sçavoir M. mon frère près de vous et de ce que vous avez vostre santé comme M. de Rosemont me mende. Je supplie Dieu de vous la conserver long temps /3/.

Chère Seur, je vous demende pardon sy je vous donne sait inopportunité, mais sait à la mémoire du feu Sr. de Chandor qui me servira d'excuse. Son fils a esté depuis quelque temps en saite province et alloit et venoit en ce lieu, où chacun le plegnoit et parloit à l'advantage de son père, ce qui estoit venu a la connoissance de M. de Strafforde, mon beau-fils, l'a désiré de le prendre à son service de son propre mouvement, espèrent d'en faire quelque chosse luy promettent de se rendre suget. Or pour ce qu'il n'a aucune argent pour ce metre un peu décemment, je croirois que sy vous aviés agréable de dire à ses parens de luy en envoyer. Je regarderois qu'il ne l'emploies que bien à propos et que pour l'encourager ils luy promisse de luy envoyer par an quelque supsistence, cela luy donneroit du crédit et ce seigneur estant

⁷³ Hugues IMBERT, "Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 117.

⁷⁴ Charlotte de La Trémoille avait d'abord écrit : « vos bontés envers moy ».

⁷⁵ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 296-297.

bon mestre luy aporeroit avec le temps de l'utilité sy il demeure à son service ce que je veux croire qu'il fera, mais sy le contrère estoit j'en ferois advertir ses proches.

Il y a icy Mlle Grenehalgle, fille de feu M. de La Massure, très honneste femme et qui le l'affesione à cause de leurs pères qui en prendra soing ; qui le l'a déjà assisté quand elle ne pensoit pas à rien moins que de le voir en condition, qui luy donnera de bons advis. Ce que fera ausy Trioche.

Archives nationales, 1 AP 385/29

1660 est marquée par le retour en Angleterre de Charles II appelé par le Parlement. Charles II débarqua à Douvres le 25 mai. Quatre jours plus tard, il célébra son trentième anniversaire à Londres. Ce retour des Stuart fut marqué par la fatalité. Le 13 septembre le duc de Gloucester fut emporté par la petite vérole et le 24 décembre la Princesse royale.

A la fin du mois de mai, Charlotte de La Trémoille quitta le Lancashire pour se rendre à Londres. Sa première lettre pour cette année, conservée dans le Fonds La Trémoille adressée de Knowsley est datée du 7 mai 1660.

12 avril 1660 - Knowsley

Lettre non conservée dans le Fonds La Trémoille

7 mai 1660 – Knowsley

Chère Seur,

Ma lettre du 12 du passé vous aura appris l'espérance que nous avons du rétablissement du Roy. Celle-cy vous apprendra que, avec la grasse de Dieu, le Parlement a fait saite acte de justice de reconnoître Sa Majesté le premier de ce mois. La chambre des Seigneurs et celle des Communes ont unanimement consenty. Il y a eu une grandes joie des uns et autres ont témoigné leurs repentances de leurs déportemens passez. Le chengement est sy grand que je ne puy presque le croire. Le Roy a écrit trois lettres aux deux chambres et l'autre au général Monkue qui a conduit saite affaire avec une prudence très grande et qui le fera estimer en tous âges. Il est vray que cela passe la sagesse heumaine et que nous devons reconnoître en toute humilité l'Eternelle et cela surpasse nostre entendement et ne peut estre assez admiré ny estre conneu que de ceux qui ont veu tout ce qui saist passé depuis un an. Lambert après estre échapé de la Tour a vouleu montré son mauvais desen qui a esté ausy tost assupy⁷⁶. Il a esté remis an maimie lieu, mais il est plus /2/ estroitement gardé.

Mon fils de Derby est rentré dans la maison des pers selon sa calité. Son plus jeune frère a esté élu de l'autre avec beaucoup d'opotion, mais l'a enporté avec la bénédiction de Dieu. Mon segon fils est avec le Roy son mestre que l'on m'assure luy fait l'honneur de l'aimer et je suis dans l'espérance en sa bonté de le voir bien tost fesent estat, sy Dieu plaist d'aller bientost à Londre et y serois déjà sy j'eusse peu trouver le moyen dans la nécessité de mais affaires qui est très grandes, mais il faut faire un effort, le bien de mais enfans en dependent, vous pouvez croire que la veu de cez grand monde et de la joiée qui y est me fera avoir bien des pensées diverses et des resouvenirs bien amers de vois mon malheur dans la joie des autres.

Pardonnés-moy, chère seur, sy je vous entretiens sy longuement de chosses sy peu agréables, mais saist que je say que vous me faites l'honneur de prendre part en ce qui me touche qui me donne saite

⁷⁶ John Lambert emprisonné à la Tour de Londres à la fin de l'année 1659 avait pu s'en évader. En avril 1660, il avait fait une proclamation en faveur de la « *Good Old Cause* ». Capturé, il passa le reste de sa vie en prison. Il mourut fou en février 1684.

liberté, mais je ne veus pas plus longtemps abuser de vostre patience et ne feray plus que vous assurer que rien ne vous est plus aquis que moy qui ne puis estre autre à ma cher seur que sa très humble et très obeysente seur et servante très fidelle⁷⁷.

X

Archives nationales, 1 AP 385/30

25 mai 1660 - Thouars
Copie de la lettre de Henri de La Trémoille
à Madame la comtesse de Derby

Madame ma sœur,

J'ay veu, par la lettre que vous escrivez à ma femme, les bonnes espérances où vous estes, après tant de malheurs, de voir toutes choses restablies en leur premier estat. Vous savez les vœux que j'ay fait pour cela ; sy Dieu les exauce, le Roy sera comblé d'autant de prospérités qu'il a esté abattu de disgrâces, et vostre famille, dont je vous demande des nouvelles, ne peut qu'elle ne se ressent autant du bien présent, qu'elle a eu de part aux maux passés, qui m'est un double sujet de me conjouir avec vous du bonheur public et particulier.

L'exil de mon fils a cessé par son voyage de la Cour, qu'il a trouvée à Toulouse et bien disposée à recevoir ses submissions⁷⁸. La Reyne l'a assuré que Leurs Majestez passeroient icy : ce qui peut changer après l'entrevue des deux Roys et le mariage. Je souhaite que le tout réussisse au bien commun, et que chacun ait le sien et s'en contente et que j'aye encore la satisfaction de vous voir.

La nouvelle du restablissement du Roy vient de tous costés avec des circonstances qui nous ostent tout sujet de doute, ce qui nous fait résoudre à la féliciter par l'envoy exprès d'un gentilhomme ; faites nous part, je vous supplie, ma chère sœur, de toutes les particularités de cette mémorable journée qui restablira S. M. sur le trosne que des paricides avoient renversé et souillé du sang de leur Roy. Je prie ce grand Dieu, auteur de tant de merveilles, qu'il lui donne la prospérité, le bonheur et la gloire que méritent sa naissance et ses vertus, et à moy les moyens de luy tesmoigner mon zelle et ma fidellité à son service. Je vous conjure aussy de m'aimer et croire qu'on ne sauroit estre plus fortement à vous que l'est, ...

Archives nationales 1 AP 396⁷⁹

26 mai/5 juin 1660 – Knowsley⁸⁰

Ce 26 de may 1660

J'ay receu vostre lettre hier, trois iours devant mon partement pour le lieu où vous me désirés et quend je n'eusse pas eu de desen ie l'eusse pris pour vous obéir et pour contribuer tout pour advenser celui que j'ay tant au cœur outre les direz que vous me nommés, il s'en parle d'une troisième qui est la fille de M. de Ormonde. Elle est belle et jeune, mais son heumeur n'est pas recommandable et je croy que la mère du personnage feroit tout pour empaicher ce desen, comme ausy sa fille aynée, mais sy l'oncle et le cousin se portent d'une bonne sorte pour le nostre. J'en espère bien avec la bénédiction de Dieu, car je suis assurée que le premier est un de mes amis donct sait homme fait le plus d'estime. Je vous souheterois à P.

Dès que j'aroy mis fin en mon voyage je vous écrire, Madame, ce que je pouray aprendre et emploiray toute mon industrie que je souhette estre plus grande. Vous ne doutés point de mon affection.

⁷⁷ Henriette de WITT-GUIZOT a publié la totalité de cette lettre p. 308-309.

⁷⁸ Le prince de Tarente, Henri-Charles de La Trémoille à qui la Cour n'avait pas pardonné sa prise position en faveur du prince de Condé en 1651.

⁷⁹ Hugues IMBERT, " Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars ", *Op. cit.*, p. 142-143.

⁸⁰ Henriette de WITT-GUIZOT p. 314-315.

Nos bonnes nouvelles estent sy publiques. Je ne doute point que vous ne les sçachiés. Nous pouvons bien dire que Dieu a fait des merveilles donct il soit bény à jamais. Je le supplie de vous conserver. Sait /2/ X qui est toute à vous. Ce que je vois de saite fille, je croy que saist sans beaucoup de fondement à ce que l'on en dit.

Archives nationales, 1 AP 385/31

8 juin 1660 - Thouars

Copie de la lettre de Henri de La Trémoille
à Madame la comtesse de Derby

J'ay donné charge au sieur Douvrièr de vous aller trouver de ma part, pour vous tesmoigner, avec la joye extrême du glorieux restablisement du Roy, celle que je ressents du meilleur estat qu'en conséquence il doit apporter à vostre famille. Je vous supplie d'en estre très persuadée et d'avoir la bonté d'assister ce gentilhomme de vos conseils et de vos soins, afin que, sy vous jugés à propos qu'il se fasse voir, ses lettres et ses compliments soient bien receus, ce que j'attends par vostre moyen et avec quelque justice, puisqu'ils partent d'un cœur rempli de zèle pour le Service de Sa Majesté et pour vostre satisfaction.

Je vous conjure, encore, ma chère sœur, de me donner part de l'estat de vos affaires et de faire mes excuses à Messieurs vos enfants et gendres sy je ne leur escriis : je leur demande en celle-ci la part en leur amitié, à quoy la passion que j'ay pour la prospérité de leur patrie, et la leur concourt à la vostre, les peut convier, personne ne pouvant estre plus fortement à vous et à eux que ...

Je vous supplie me mander la réception de ma précédente du 28 du passé et de prendre toute créance au porteur. Ma femme ne vous peut escrire à cause de son indisposition. Elle espère que ce sera pour l'ordinaire prochain.

Archives nationales, 1 AP 396⁸¹

16 juillet 1660 - Londres

Ce 16 de juillet 1660 à Londres

Chère seur,

Ayant appris de Mlle vostre seur que vous seriés à Paris à la fin de ce mois, me fait vous donner saite inopportunité et vous dire que j'ay rescu vostre lettre du 29 du passé et a peu près compris le retardement du Sr. de Douvrièr, qui me semble est fort à propos.

Il y a 6 semaines que je suis icy et le Roy m'a fait l'honneur de me treter avec beaucoup de bonté et de resentment de toutes mais afflictions. Je ne encore rien fait pour moy y ayent tant de confution /2/ dans la Court et les affaires, qu'il fauderoit bien plus d'esprit que je n'en né pour pouvoir me mailler de tous nos désordres. Le Roy est acablé d'affaires et il advence beaucoup de personnes qui le lont deservi et qui, ce me semble, ne luy en peuve pas rendre désorme. Je suis persuadé que sait contre sais sentimens mais son conseil croit que sait usser de pollice de se gouverner de la sorte. J'espère que après tant de miracle que ce gran Dieu a fait pour nous en rament Sa Majesté, que il affermira son trône et luy donnera la grasse de rétablir /3/ son Eglise et la délivrer de tous schismes dont elle est sy plaines. Il y a 8 jours que les marquis d'Arguil⁸² et de Meram ont esté mis prisonnier dans la Tour avec plusieurs autres qui nous fait bien voir la vanité de ce monde. Le premier ayant eu son temps de reigner, mais à la fin il recevra la punition qui luy est sy justement due.

⁸¹ Hugues IMBERT, " Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars ", *Op. cit.*, p. 145-146.

⁸² Archibald Campbell (1598-1661), 8^e comte et 1^{er} marquis d'Argyll, chef du clan des Campbells, adversaire politique de Montrose et partisan du Parlement. Il fut exécuté le 27 mai 1661 pour sa collaboration avec le Commonwealth.

Je suis après, chère seur, à poursuivre les prétendus juges de feu Monsieur mon mary et espère dan n'avoir justice, que je ne désire pas tant pour ma propre sçatification que pour atirer la bédiction de Dieu sue le Roy et ses /4/ peuples en la punition de ceux qui ont épendeu ce sang sy innocent et sy cher avec tant de cruauté. J'ay fait déjà quelque progrès en saite affaire et espère demain d'en n'avoir l'isuée que j'en dois espérer. Je remets tout à Dieu et j'auray au mois ce repos mon esprit d'avoir fait mon devoir. Plusieurs ont suivi mon exsemple qui ont eu de semblables pertes⁸³.

Je ne menqueray pas de faire toute l'assistance posible au fils de M. Derinlicourt, comme je le écrit à son père, mais je ne croy pas qu'il y ayt encore grande aparence. Sy je pouvois avoir le moyen, je /5/ l'usse entreteneu estant une chosse qui est bien nescre à la campagne.

J'ay une autre supplication à vous faire de la maimie sorte qui est pour un des enfans de feu Mlle Ogle, qui m'a sy longtemps et fidellement servi. Le plus jeune de ses fils a esté 6 ou 7 ans avec Milles de Berville et de La Vertonnière qui le l'ont entretenue à l'étude, sans que les enfans de feu M. Grimaudet⁸⁴ l'ayent assisté, quoy qu'ils en eusse plus de moy[en] qu'elles. Depuis la mort de Mlle de Berville, son mary et sa seur ne veullent plus continuer à l'entretien de ce ieune /6/ homme, qui donnoit beaucoup d'espérance de luy dans son enfence. L'on dit qu'il a fort profité à l'état. Ce qui me fait vous supplier très humblement de le vouloir assister à luy faire trouver quelque employ pour estre précepteur de quelque ieune enfant ; et je veux espérer de votre bonté que vous luy ferés l'honneur de vous y employer en la considération de feu M. de La Massure et en la miene et je vous en auré des obligations infinies.

L'on me presse sy fort que je ne le loisir que de vous dire que je suis entièrement à ma chère seur et sa très humble et obéissante et fidelle servante.

Archives nationales, 1 AP 385/32

13 août 1660 - Londres⁸⁵

Chère Seur,

J'avés apris vostre arivée à Paris par Mlle vostre seur⁸⁶, qui m'a obligée de ses lettres depuis peu de temps, qui me donne une très grande scatification. Sy vostre jeune Reyne ressemble à la Reyne sa belle-mère et quel n'ait l'adventage du teint, elle ne peut questre un très belle personne, car il me sembloit qu'elle avoit tout a fait un très grand agrément. L'on croit que nostre Reyne ne viendrait pas sait iver préérendent l'air qui n'es pas bon pour une personne qui crent des poulmons, mais la Princesse royalle se /2/ prépare à ce voyage et en n'a avertit MM. les Estas à qui elle a recommandé son fils et sait offerte à faire de bons offisses envers le Roy⁸⁷, son frère, et insy nous aurons une Court de femme qui sera une grande commodité pour pouvoir parler à Sa Majesté qui me trete toujours comme je le sorois désirer.

Je seray extrêmement ayse sy M. de Ruvigny⁸⁸ vient. Je l'avois apris devent mais je ne sçavois pas qui vous estoit sy affectionné et me conduire comme vous me l'ordonnés. Il y en n'a qui espère que M.

⁸³ Henriette de WITT-GUIZOT p. 314-315.

⁸⁴ Ce passage fait présumer que Mlle Ogle était une sœur ou parente de Jean Grimaudet, sieur des Landes, conseiller et secrétaire des La Trémoille et leur administrateur à Vitré, mort en son manoir de La Fauconnerie en Argentré le 23 décembre 1653.

⁸⁵ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 316-317.

⁸⁶ Charlotte de La Tour d'Auvergne, Mlle de Bouillon, qui depuis 1644 résidait à Paris.

⁸⁷ Ce passage doit être lu au second degré la Princesse royale entretenait de très mauvais rapports avec les Etats des Provinces-Unies Cf. Peter GEYL, *Orange and Stuart, 1641-1672*, Phoenix Press Paperback, London, 2001, p. 72-162.

⁸⁸ Henri Massüe (1600-1689), marquis de Ruvigny, député général des Eglises réformées de France. Sur son ambassade en Angleterre. Cf. Solange DEYON, *Du loyalisme au refus : les Protestants français et leur député général entre la Fronde et la Révocation*, Publications de l'Université de Lille III, Villeneuve-d'Ascq, 1976, p. 102-105.

vostre frère doit venir pour renouveler /3/ l'aliencie. M. vostre père eust le maime employ près du roy Jaques. M. mon frère l'accompagna en ce voyage⁸⁹.

J'avois écrit à M. vostre fils pour le supplier de m'envoyer une lettre de M. le Prince pour ce qui regarde mon segon fils. Mlle de Rosemont me mende qu'elle luy avoit donné la lettre entre ses mains, mais je n'en ne eu aucune réponse. Je m'enquereré de M. Morice, pour sçavoir sy je vous puis servir. Je croy qu'il n'est pas encore arivé.

Le fils de feu Mlle Ogle est avec sa tante de La Verbonnière et estudie avec ses enfans. Sa seur que j'avois élevée est morte depuis peu de jours /4/, qui est une très grande perte pour sa povre famille et une très sensible pour moy. Elle estoit une des plus honnestes femmes du monde plaine de piété et de charité très extraordinère et avoit toutes les verteus qui pouvoit rendre une personne agréable. Elle a lessé onse enfens. Dieu en aura soing. Pardonnés sy je suis sy long temps sur ce discours et me croyés, chère seur, toute à vous et vostre très passionnée et très fidelle servante et très obeisente seur.

X

Archives nationales, 1 AP 385/33

13 septembre 1660 – Londres

Chère seur,

J'ay rescu vostre lettre du 7 de ce mois, mais je ne puis l'entendre sy tost que j'eusse désiré le Sr. Blacal ne m'ayent pas donné le chiffre, que après que j'eus veu la personne à qui vous me commendiés de faire sçavoir. Je le trouve très honneste homme et très affectionné à tout ce qui vous regarde. Je le entreteneu avec beaucoup de satisfaction et il me fait la faveur de me prometre de me voir souvent.

L'on atent la Princesse royalle /2/ au premier vent. Le duc d'Yorkue l'est allé recevoir et a commendé à mon plus jeune fils de luy suivre. Celuy qui a l'honneur d'estre conneu de vous est demeuré près de Sa Majesté, qui luy fait l'honneur de l'emer. Le Parlement se doit séparer pour un temps, mais il y a tant d'affaires que ils prolonge leur séence de jour à l'autre. L'armée doit estre desbendée toute entière, qui sera cela estant une grande affaire et qui nous fera juger de ce que nous devienderons tout ce me semble estant en de grandes confutions. Dieu en sa bonté veilles donner des conseils pour le rétablissement de son Eglise et la prospérité du Roy et de ses peuples !

Le duc de Closchester a esté fort mal de la petite vérolle, mais par la grasse de Dieu le pire est passé. Sait un prince de grande espérances⁹⁰, je suis fort en paine de vostre mal d'œil car vos inquemodités me touche comme les miènes. Sait une toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/34

17 Septembre 1660 – Londres

Chère seur,

Je vous fais celle-cy avec une extrême haste pour vous dire la réception de vostre lettre du 22. Je ne pas loisir d'y respondre, mais seulement je vous diray que je ne menqueray pas de vous obéir.

Une heure après vous avoir écrit la miene du 13, nous perdimes Son Altesse le duc de Clossester⁹¹. Tous les médecins l'ont jugé hors de denger de la petite vérolle ; sait une perte très grandes, ce prince avoit un esprit qui ne se peut assez priser. Dieu donne que sait affliction tourne à nous amender !⁹²

⁸⁹ En 1612, Henri de La Tour d'Auvergne (1555-1623), duc de Bouillon, père de Marie de La Tour d'Auvergne, avait été envoyé par Marie de Médicis en ambassade extraordinaire auprès du roi d'Angleterre, Jacques Ier. A cette occasion, il avait emmené avec lui son neveu Henri de La Trémoille.

⁹⁰ Henriette de WITT-GUIZOT p. 317-318.

(Illisible) M. de Ruvigny et me semble qu'il est un très honneste homme. Le prince de Ligne est arivé⁹³ et a eu sa première /2/ odience sans doeil. Le duc d'Yorkque n'est pas encore de retour. Il a eu de la tempeste, mais Dieu mercy sans denger. Je croy qu'il sera bientost de retour et la Princesse Royale est sur son partement de La Haye sy saite affliction ne le retarde point. Je suis tout à vous.

Archives nationales, 1 AP 385/35

27 septembre 1660 - Londres⁹⁴

Chère seur,

Je suis en toutes les pennes du monde que mais lettres soyent perdues, ne sçachant sur qui en mettre la faute. Ceus qui les portent à la poste m'assurent tous qu'ils le font avec soing et les mienes de Hollende sont bien reçues. Je vous ay écrit du 4, du 12, 16 et 22 de ce mois, ay fait réponse à celle du 25 et vous ay mendé avoir receu le chiffre, mais il estoit ouvert devent que je receusse l'inpretion des caches qui n'a esté que aujourduy, mais je suis comme certaine que rien n'avoit esté ouvert.

La Princesse royale arriva hier, et n'a seu que sur la mer son extrême perte, qui est une des plus grandes que le Roy et son bon peuple pouvoit recevoir, et elle nous est bien particulière. Ce prince fesant l'honneur à mais deux plus jeunes fils de les aymer. Il avoit des calités /2/ très extraordinères et qu'il le leut rendue un des plus grands hommes de ce siècle.

Je n'oy point dire que le Roy pense à épouser une femme de contrère religion. Tous ces principaux conseillers disent que ce seroit sa ruine. L'on parle de la princesse de Portugal⁹⁵ et de Dennemark, mais selon ma créance il n'y a encore rien où le Roy ayt pensé à bon écient. Dieu mete au cœur de Sa Majesté ce qui sera le plus utile pour sa gloire et son contentement sy il regarde à la richesse il n'en peut pas en navoir de plus grandes que celle de Mademoiselle⁹⁶ que je souéteroïs de tout mon coeur, mais je crens que ayant esté méprisé en sa misère, l'on ne pensera pas à ce party aysément.

J'envoye saite lettre, comme vous me l'ordonnés, par le moyen de M. de Ruvigny qui a esté deux fois pour me voir, mais j'étois allé faire ma court. La princesse m'a fort bien reçue /3/ et ma fille Strafforde et très civillement les deux autres y veullent devent venir demain.

Je m'enquereray de saite fille. Mlle de Menperillent est en Hollende, qui fera que je ne le pouray pas faire si prontement. Je ne menqueray pas de dire à M. de Ruvigny tout vos complimens. M. le conte de Suptenton⁹⁷, son beau-frère, est grand trésorier et un des plus abilles hommes que nous ayons et de très grande probité et affectionné à la Religion.

Il est sy tard que je say ce que je dis. Pardonnés mais fautes et me croiés toute à vous. Saist.

X

L'on doit parler de l'affaire de l'evesque à ce grand homme. Je croy que vous monterez

Archives nationales, 1 AP 385/36

⁹¹ Henry Stuart, duc de Gloucester, huitième enfant de Charles Ier d'Angleterre et de Henriette-Marie de France, est décédé de la petite vérole le 13 septembre 1660 au palais de Whitehall à l'âge de 20 ans.

⁹² Henriette de WITT-GUIZOT p. 318.

⁹³ Claude Lamoral de Ligne (1618-1679), prince d'Amblise et d'Epinoy, général de cavalerie dans l'armée espagnole, assumait les fonctions d'ambassadeur extraordinaire du Roi d'Espagne en Angleterre. Il était marié à Claire-Marie de Nassau-Siegen.

⁹⁴ Henriette de WITT-GUIZOT a publié des passages de cette lettre p. 321-322.

⁹⁵ Catherine de Bragance (1638-1705), fille de Joao IV, roi de Portugal et de Dona Luisa de Guzman, qui épousera Charles II le 21 mai 1662 à Winchester.

⁹⁶ Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, fille aînée de Gaston d'Orléans, le plus beau parti du royaume de France. Mais par ses mémoires nous savons qu'elle n'appréciait guère son royale cousin d'Angleterre.

⁹⁷ Thomas Wriothsley (1607-1667), 4^e comte de Southampton, avait épousé le 18 août 1634 au temple de Charenton Rachel Massüe (1603-1640), sœur du marquis de Ruvigny.

4 octobre 1660 – Londres⁹⁸

Ce 4 octobre 1660

[Je savois, chère seur que vous] auriés bien du déplésir de la mort du duc de Clossester estent une perte irréparable ; et pour moy je la prens pour estre un châtiment que Dieu nous a donné de ne reconnoistre pas assez les grasses qu'il nous a fais dans le retour de nostre Roy et de ses Princes. Le Seigneur nous les conservera et nous donne >>> >>> ces biens >>> >>> . Sa Majesté >>> , mais il n'a pas fallu que personne luy témoignast combien nostre devoir estoit de participer à sa perte. Ce que je >>> pas la raison, mais à sait heur qu'il commence à se consoler, je luy diré ce que vous me commendés.

J'ay veu 3 fois la Princesse Royale que je n'usse pas reconnue estant tellement chengée. Elle est fort seulle, mais >>>>>>> /2/ d'estre souvent v>>>> et >>>>>>> que flambeaux.

L'armée se débande, mais avec beaucoup de mécontentement, mais j'espère que tout ira bien avec la bénédiction de Dieu⁹⁹.

Je me suis fait enquérir de saite fille qui a servi Mlle de >>> >>> n'est allé >>> >>> >>> >>>, sa metresse luy a fait payer son voyage qui est la cause que elle n'en n'étois point mécontente. L'on la dit bonne fille, mais que saite dame est un peu difficile.

Il n'y a nulle propotion faite pour le mariage de l'*Infante* de Portugal, et chacun désire fort que le Roy pense à se marier, mais je n'en voy point d'aparence et surtout que ce soit à une Protestante. Il y en n'a qui disent que Mlle d'Orange est désirée de beaucoup, mais je n'en say pas la vérité. L'on dit par certain qu'elle a la taille belle et point gâtée¹⁰⁰.

M. /3/ le marquis de Ormonde¹⁰¹ a marié sa fille au conte de Chesterfille¹⁰², fils de Mme Stanhope, femme d'Enflit¹⁰³. Le prince Rupert est icy il y deux jours et loge dans l'appartement de feu Son Altesse Royale ; la princesse sa seur a celui de la Reyne sa mère, qui, l'on dit a porté avec beaucoup de constence la perte de ce prince¹⁰⁴. L'on tient que la goute est dengereusse quend elle chenche sy souvent la plasse ; l'on m'a mendé que M. le prince l'avoit. La recommandation qu'il a fait l'honneur d'en faire à M. de St-Alban pour ce qui regarde vostre neveu ne luy servira de rien, quoy qu'il fait profesion l'aymer, mais il en na qui prétendent à toutes chosses. Une lettre au Roy de la part de son /4/ Altesse luy seroit fort utile, mais je m'en remais à ce qu'il plaist à M. vostre frère de faire en sait affaire ; les mienes sont comme à l'acoutumée, mais j'espère qu'elle seront mieux. Sait une toute à vous.

X

Sait Mademoiselle donct je vous parle est de bonne maison et peut estre croy, et elle que sa metresse luy estoit inférieure. Le prince de Lingne a pris son congé. Le Roy luy donna son portret, qui vaudra quelque 20 mille Frans.

Je vous supplie de me mender comme vous trouver nostre jeunne princesse, que l'on m'assure épousera Monsieur quoy que beaucoup l'eusse désirée pour l'Empereur. Je vous envoye une nouvelle

⁹⁸ Les deux premières pages de cette lettre sont a peine lisible sur le microfilm et leur déchiffrement a été très difficile.

⁹⁹ Phrase citée par Henriette de WITT-GUIZOT p 318.

¹⁰⁰ Paragraphe cité par Henriette de WITT-GUIZOT p 322.

¹⁰¹ James Butler (1610-1688), marquis d'Ormond, était le plus riche et le plus puissant des magnats anglo-irlandais de son temps. Pour ses services en Irlande durant la rébellion, Charles II le fit duc, le nomma Lord Steward of the Household et lui confia en 1661 la fonction de Lord-lieutenant d'Irlande.

¹⁰² Elisabeth Butler, fille de James Butler, marquis d'Ormonde, épousa Philippe Stanhope, 2^e comte de Chesterfield, veuf en premières noces de Lady Anne Percy, fils de Henry Stanhope, Lord Stanhope et de Catherine Wotton.

¹⁰³ Catharina Wotton, ancienne gouvernante de la Princesse royale, s'était remariée en 1641 avec Jean van den Kerckhoven (1594-1660) dit Polyander, seigneur de Heenvliet, Grand veneur et Grand forestier de Hollande et de Westvrise, gentilhomme extraordinaire du prince d'Orange Frédéric-Henri de Nassau, fils de Jean Polyander (1568-1646), professeur de théologie à Leyde. Paul DIBON, *Regards sur la Hollande du siècle d'or*, « 15 – Une famille noble du Refuge wallon les Polyander à Kerckhoven », Biblioteca Europea, Vivarium, Napoli, 1990, p. 359-387.

¹⁰⁴ Phrases citées par Henriette de WITT-GUIZOT p 322.

adresse qui je croy me fera avoir vos lettres plus /5/ proutement. Je croy que ce voyage de M. le conte de Soissons¹⁰⁵ est diféré jusques à ce que le doeil soit passé. Je souheterois M. de Ruvigny empasadeur ordinere icy. Je suis fort sçatisfaite de ce que mais lettres ne soit pas perdues.

Depuis ma lettre fermée, j'ay entendu que saite demoiselle est partie d'avec sa metresse avec toute sçatisfaction de par et d'autre, et que elle l'a lessée avec (illisible), avec beaucoup de déplesir. L'on la dit de très bon esprit et très adroite. Elle est toute à [...].

Archives nationales, 1 AP 385/37

8 octobre 1660 – Londres

Ce 8 octobre 1660, Londre

Chère seur,

J'espère que ma lettre du 4^e aura pleus de bonheur que les autres et qu'elle ne sera pas sy longtemps sans vous estre renduée. Il y a deux jours que je fis ma Court, mais le Roy ne fut qu'un moment chés la princesse, qui me dit comme la Reyne sa mère doit venir le plus tost qu'il luy seroit possible et devient le mariage de la princesse Henriete qu'elle a améneroit avec elle. Ce changement si souden fit imaginer à chacun la rayson car deux jours devient l'on disoit /2/ qu'elle ne devoit venir quo printemps et qu'elle apprenoit l'er de ce país l'ivert, qui est fort contrère aux défuctions des poumons. Il y en n'a qui croyent que le prince Ruper a aporté des propotions pour le mariage de l'Empereur et de saite princesse, d'autres disent *que c'est que la fille du chancelier¹⁰⁶ est grosse du duc, l'oncle de d'Orange. Cette femme prétend contract, il le dénie absolument. La Reine qui n'ayme pas le conseiller vient pour le ruiner. Il a la haine de tout le monde¹⁰⁷*; et sait avec raison n'ayent nul mérite encore que ce n'est pas pour cela que saite personne n'a pasd'inclination pour la siene. Mendés-moy vos sentimens et ce que vous aprenés. M. de Savoie oublie à vous dire que M. de St-Aulbans part /3/ demain pour [...] la Reyne et insy nous aurons [...] court de femme. Nous manquerons nostre povre duc de Closester, Son Altesse R. fesoit fort l'honneur à vostre neveu de l'aimer, qui en n'a un extrême déplesir. Pardonnés sy je finis tout court en vous assurent que je suis toute à vous et que vous pouvez tout sur.

X

Archives nationales, 1 AP 385/38

9 octobre 1660 – Londres

Ce 9^e 8^{bre} 1660, Londre

Chère seur,

Je reseu la vostre samedy dernier du 29 de ce mois par le moyen de M. le marquis de Ruvigny. Je ne le point veu il y a quelque temps ayent esté au devant de M. le Comte et toujours empaiché avec luy. Il eust sa première odience samedi, mais il avoit veu Sa Majesté et la princesse sans cérémonie. Elle a, [à] ce que l'on dit pour certain, beaucoup d'indignation de ce que l'on raporte du mariage de saite personne qui acoucha il y a aujourd'hui 8 jours avec quelques sortes de cérémmonnie. Le Roy commenda à quelques uns de son conseil /2/ et des dames d'estre à son travail. Les premières estois pour l'examiner et les autres pour temoins sur sin de la nesence de saite enfant. Je vous puis assurer que *la faveur du Roy fait tout le pouvoir du conseil, sy elle estoit moins grande, il seroit bientost ruiné ayant la haine de chose. Il*

¹⁰⁵ Eugène-Maurice de Savoie (1635-1674), comte de Soissons, prince de Carignan, colonel général des Suisses et Grisons, mari d'Olympe Mancini, était chargé de représenter la France au nom de Louis XIV.

¹⁰⁶ Le duc d'York avait séduit Anne Hyde en Hollande où elle était demoiselle de compagnie de la Princesse royale et lorsqu'elle se trouva enceinte il accepta de l'épouser. Edward Hyde, père d'Anne, était un des fidèles de Charles II qui l'avait choisi pour chancelier et lui avait conféré le titre de comte de Clarendon.

¹⁰⁷ Ce passage en chiffre est décodé à la fin de la lettre.

*est fort (illisible). On appelle la fille de duchesse en sa maison mais tout est remis à l'arivée de la Reine*¹⁰⁸. Sait tout ce que je say sur ce sujet.

Le Roy partit avant hier pour aller au devant de la Roynne sa mère, et le princesse et le duc d'Yorke deux jours devant. Vos neveux sont allez avec Sa Majesté et l'autre avec Leurs Altesse royalle tellement que je ne puis pas /3/ obéir à ce que vous me commendés pour s'enquérir de Marse qu'à leur retour la charge qu'il désire de Sa Majesté est d'estre gentilhomme de sa chambre du lit. Je ne fait point de doute que M. de Ruvigny ne s'y emploie sy il en trouve location et qu'il le puisse faire utillement. M. son beau-frère est fort mal de mélencolie pour la perte de une de ses filles et de son beau-père.

Le temps nous fait fort crendre pour la Reyne fesent des broulars estrengé. Tout le monde a grande passion de vor nostre jeune princesse et ce que vous m'en dite redouble le désir que j'en ne. Je croyés vous écrire plus au long mais j'ay eu mille fâcheux enpaichemens et ne puis que vous dire que je suis toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/39

xx novembre 1660 – Londres

J'ay à vous demander mille pardon, chère Seur, de ne vous avoir point écrit depuis l'arivée de la Reyne, qui fust vendredy dernier¹⁰⁹, avec toute la joie de tout le monde et les aclamations de tout le peuple. Je la vis à son arivée et luy fis la révérence. Elle me vit avec beaucoup de d'émotion et me receut avec des larmes et beaucoup de bonté. Vous pouvez juger de celle que j'avois. Sa Majesté oblige tous ceux qui l'aiment et a des complésances qui ne se peuvent asser louer, et a toujours resue la compagnie sans avoir encore gardé sa chambre depuis son arivé. Nostre jeune princesse est comme vous me l'avez dépenté¹¹⁰, mais je ne loisir /2/ de vous en dire davantage.

Je reseu une de vos lettres par celuy qui a servi M. vostre fils à qui je renderé tous les bons offises que je pouré et m'enquers partout de ce Marcé. M. d'Obigny, qui a parlé au Roy de luy, dit qu'il l'estime fort. L'on parle fort de le marier avec la seur de l'Electeur de Saxe, mais je ne croy rien encore de certain. Je des obligations à M. le marquis de Ruvigny qui ne se peuvent dire dans la haste où je suis. La Reyne est fort touchée de saite affaire et elle en n'a raison. Je prie Dieu de les conduire tous pour sa gloire et le bien du Roy et de ses peuples. Sait une toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/40

9 novembre 1660 - Thouars

Copie de la lettre de Henri de La Trémoille
à Madame la comtesse de Derby

Madame,

Bien que je n'aye eu aucune de vos lettres depuis que M. de Ruvigny est en Angleterre, ny apris que le paquet pour Sa Majesté, dont vous aviés eu agréable qu'on vous fist l'adresse eut esté receu, je ne laisse de vous faire celle-cy pour estre, s'il vous plaist, esclaircy par vostre response de ce que sont devenues nos lettres, pour ce que n'y ayan eu personne qui aye plus pris de part aux intérests de Sa Majesté, et plus détesté les crimes de ses infâmes ennemis, j'ay beaucoup de desplaisir de voir qu'il n'en soit pas persuadé par nos lettres ny nous honorer d'aucunes marques de son souvenir.

¹⁰⁸ Passage en chiffre transcrit. Henriette de WITT-GUIZOT, cite la dernière phrase p. 324.

¹⁰⁹ John Evelyn mentionne dans son journal l'arrivée de Henriette-Marie de France avec sa fille le 3 novembre 1660. *The Diary of John Evelyn*, Ed. abrégée John Bowle, Oxford University Press, 1985, p. 186.

¹¹⁰ P. 324-325.

Je me sens encore obligé de me resjouir avec vous qu'on aye commencé de venger le paricide, et de vous rendre ce que la tyrannie avoit osté à la maison Derby, qui est tellement liée avec la nostre que ses intérêts me doivent estre aussy sensibles que les miens. Je vous supplie d'en estre persuadée et de me croire très cordialement,

Madame ma chère sœur,

Vostre très humble et très fidelle frère et serviteur.

Archives nationales, 1 AP 396¹¹¹

3 décembre 1660 - Londres

Chère Sœur,

Puis que je vous ay mendé mon indisposition, je vous diré comme, Dieu mercy, je suis guérie, mais ce n'est pas tant pour ce sujet là que je vous inportune que pour vous dire la surprise que j'eus hier au soir ; que je n'avois que ma fille Strafford avec moy, quand tout d'un coup l'on me vint dire que le Roy estoit sur le degré. Il avoit seulement avec luy M. le marquis d'Ormond. Il me fit l'honneur de m'assurer qu'il vouloit avoir soing de mes enfens et de moy et me dit que saite petite affaire /2/ estoit faite donct je vous ay parlé, et me dit que c'étoit ses affaires qui l'avois retenu de me faire sait honneur plus tost. Il faut confaïsser que sait le plus obligent prince qui vive. Je ne point fait ma court il y a 8 ou dix jours, j'y vas après dîner¹¹². Pardonés à ce bruillon, sait vostre une toute à vous.

Archives nationales, 1 AP 385/42

24 décembre 1660 – Londres¹¹³

Ce 24 X^{bre} 1660, Londres

J'ay reseu, chère sœur, vostre lettre du 22 [...] ¹¹⁴. Ma dernière lettre vous disoit la maladie de la Princesse Royale et celle-ci vous dira avec mon extrême déplaisir qu'elle est aux abois de la mort et je la crois passée devant ceci. Ce qui doit consoler les gens de bien, c'est que le troisième jour de la maladie, ayant quelque faiblesse que les médecins disoient procéder des vapeurs de la mer, elle demanda un cordial afin qu'elle pût avoir plus de force à recevoir la communion qu'elle /2/ prit avec très-grande dévotion et assurance de son salut ; et comme le Roy fondait tout en larmes, elle parlait de la mort sans peur et sans étonnement, luy recommandant son fils, que ce n'estoit que pour lui qu'elle désiroit la vie, si c'estoit la volonté de Dieu, et le cordial luy ayant redonné un peu de force, elle demanda à faire son testament qu'elle paracheva avec grande constance et fort chrétiennement. Ce fut vendredy, à cinq heures du matin et elle se porta beaucoup mieux samedi ; et dimanche le 23 on la croyoit hors de danger ; la Royne ne l'a point vue depuis mercredi, qui m'assuroit hier qu'elle étoit hors de danger ; ce qui m'a toujours fait craindre le contraire, est que les médecins ne se sont jamais peu accorder /3/ si c'étoit la rougolle pourpre ou la petite vérolle. Les femmes et autres medisent que de l'avoir saignée trois fois lui ont tellement diminué les forces que Son Altesse Royale n'en a pas eu assez pour que le venin sortit. La Reyne sa mère a ordonné que les médecins qui de devoient estre près d'elle, qui est le sien, M. Colladon, et le docteur fraser, un qui a été autrefois en France, près du roi, et eu quelque disgrâce près de Sa Majesté.

La Reyne, sa mère, est fort mécontente de ce que le mariage du duc d'York est absolument reconnu, tout le monde faisant ouvertement la révérence à la duchesse ; le Roy fit la réconciliation y menant le duc son frère à Mme sa femme. Je prie Dieu 4/ qu'il donne sa bénédiction sur ce mariage et nous fasse la grasse de nous humilier sous ses châtimens qui me semble bien grief, et sans mentir nostre princesse estoit

¹¹¹ Hugues IMBERT, " Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars ", *Op. cit.*, p. 167-168.

¹¹² Henriette de WITT-GUIZOT, p. 325-326.

¹¹³ Henriette de WITT-GUIZOT a reproduit la majeure partie de cette lettre (p. 326-329) à l'exception des premières lignes qui sont illisibles sur le microfilm.

¹¹⁴ Six lignes illisibles sur le microfilm.

une excelente personne, et toutes les bonnes et toutes les rares calités qu'elle poséoit venois de ses propres mouvemens ayens eu ses volontés des son enfance et ceux qui estois auprès d'elle pensoient plus à leurs fortune fortunes qu'à ce qui estoit de sa grandeur et de la bien séance.

J'avois mille chose à vous dire que je ne puis écrire. Je ne say sy ceste affliction avancera ou retardera le voyage de la Reyne ; la princesse change son logement de Witealle à celui de Saint-James, où elle est à présent et se portoit /5/ bien hier au soir. Certes, toutes ces pertes dans la famille royale étonne et afflige tous ceux qui la vénèrent. Dieu veuille retirer sa main de dessus nous, et nous garde ce qui nous en reste et préserve nostre Roy et luy donne des conseils saluterre pour le tirer de tous les dangers ; celui que l'on n'avoit contre luy est découvert et tous les jours l'on prend des personnes qui ont esté de la conjuration dont je vous ay écrit sait une toute à vous cher seur. Je ne menqueray pas de m'enquérir de la venue de l'ambassadeur du Roy et feray en cela ce que nostre bon amy, M. Brévent¹¹⁵, croira estre le plus utile.

La princesse a rendu l'esprit à midy et quand elle estoit hors de /6/ ses convulsions, avoit toujours sa mémoire et sagement ; je viens de chès la Reyne, qui en n'est fort touchée, je le veue. Dieu retire ses jugemens de dessus nous !

Archives nationales, 1 AP 385/43

1661 *Le 18 août le Henri de La Trémoille se démit de la baronnie de Vitré en faveur de son fils aîné. Ce qui permit à celui-ci de présider l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne qui se tinrent cette année là à Nantes. Tout était pour apparemment pour le mieux pour les La Trémoille.*

Charlotte de La Trémoille poursuivit son séjour à Londres pendant les onze premiers mois de l'année 1661, ce qui nous vaut une série conséquente de lettres à Marie de La Tour d'Auvergne où elle décrit les principaux événements survenus à Londres pendant cette période. Événements qui nous sont connus par les relations que John Evelyn et Samuel Pepys ont donné dans leurs journaux.

A la mi-novembre Charlotte de La Trémoille ne pouvant plus soutenir son train à Londres repris le chemin du Lancashire.

7 janvier 1661- Londres

A Londre, le 7

Je pensois vous avoir écrit jeudi, chère seur, qui estoit le jour d'après le partement de la Reyne et de nostre adorable princesse ; mais j'étois si lasse d'avoir fait ma cour, qui est toujours avec incommodité pour les personnes de mon âge, que je ne pus me donner ce contentement, et vous faire savoir la réconciliation de la Reyne et de la duchesse, qui fut le soir de devant le partement de Sa Majesté, où il y avait une telle presse et un si grand bruit que l'on ne vit que leurs actions, car, pour les paroles, cela étoit impossible de les entendre ; celle de la dernière estoit fort humble, se mettant les deux genoux en terre. La Reyne la baisa et après la princesse, et elles se retirèrent ; je m'assure qu'elle en dira la manière à Mademoiselle vostre fille, qu'elle aime fort ; incontinent la Reyne dit à la princesse de se retirer, car /2/ elle appréhendoit que parmi tant de presse qu'il y auroit d'engager pour elle à cause de la petite vérole ; mais je creu que c'étoit pour quelque autre raison que la Reyne mena incontinent en sa chambre du lit dans une entichambre où elle la fit assoir et le duc d'York. L'on dit que le lendemain la Reyne feut plus obligente à Mme sa belle-fille que le soir de devant. Enfin tout sait fort bien passé et la Reyne dans sait aquemodement a fort bien fait ses affaires. Sa Majesté dit qu'elle doit retourner bientôt, mais j'en doute. Le roy l'est allée conduire jusque à Porchemur¹¹⁶, mais le duc est demeuré qui ne se porte pas fort bien et

¹¹⁵ Daniel Brévin (1606-1695) originaire de l'île de Sercq, professeur à Oxford, destitué sous le protectorat, fut pendant son exil le chapelain de Turenne. Charles II à la Restauration le fit doyen de Lincoln.

¹¹⁶ Portsmouth.

est demeuré pour se purger. Tout le monde appréhende ce voyage pour le Roy estent en un lieu à présent mal affectionné à Sa Majesté /3/ qui ne crent rien quoy que l'on fasse courir de mauvais bruis et l'autre jour un qui étresa et allarma tout le monde, mais M. Brevent vous le dira, car je croy que seroit devent son partement.

L'on parle fort du mariage de l'*Infente* de Portugal. L'on n'offre de très grands advantage aux Indes et beaucoup de richesse icy et que pour la religion elle ne sera pas contraire. Le Roy luy metera quy luy plaira près d'elle. L'on n'atant un enbasadeur de Portugal bien tost ; je ne say tout cela que par ouy dire. Dieu en sa grasse préserve nostre bon Roy et le conseille pour sa gloire et l'acroissement de sa grandeur !¹¹⁷

Il y a eu une grande allarme saite nuict. Les Ennabatistes et autres de ces malheure sete se sont soulevés la nuict passée et se sont saisis de l'unne des portes de l'Eglise de St-Paul, mais, Dieu mercy, tout est /4/ est apaisé ; les gardes du Roy et toute la milice de Londre les ont respoussés le fanatiques, sait insy que on les apelle en n'ont tués quelques uns et blaisé d'autres¹¹⁸. Le mère a témoigné son affection et sa diligence, acompagné de beaucoup de cœur a supprimer tous ces désordres Son A. Royalle avoit donné ses commendements devent mais il n'a pas sorty de Witehal et cela avec beaucoup de raison¹¹⁹. L'on n'a point encore eu de nouvelles de Sa Majesté et je ne serois estre en repos jusques à ce que l'on net appris qu'il est bien. L'on n'espère son retour demain Dieu le conserve en tous lieux. Je ne peu encore rien sçavoir du présent et sy il a esté renvoié. Sy le Sr. Le Fevre vien icy, je le serviré en tout ce que je pouré.

Si pour mon voyage, chère seur, vous /5/ croiré aysément la passion que j'aurois de le faire mais la nécecité m'en n'a enpaiché et ne peu venir à bout de ce desen. J'espère encore que Dieu me fera la grasse d'avoir l'honneur de vous voir devent que je meure. L'espérance que j'ay de ce contentement m'en a donné de très grands et je m'assure cher seur que vous n'en doutés point et comme je suis toute à vous.

X

J'ay une suplication à vous faire qui est de commender à quelques unes de vos femmes de me faire acheter une poupée qui se désabille et qui soit des pleus belles, estent pour une petite fille donct je vouderois fort obliger les parens, et qui m'ont fait plésir. Pardonnés à saite liberté. J'ay oublié à vous dire que Mme nostre princesse a vouleut faire une gajure avec ma fille Straforde et Son A. R. perdit. Elle luy a fait l'honneur de luy prometre son portret ; sy Mlle vostre fille trouve à propos de luy en faire souvenir, elle luy en fera un très grand¹²⁰.

Archives nationales, 1 AP 385/44

14 janvier 1661 - Londres

Lettre non conservée dans les archives des La Trémoille

xx janvier 1661- Londres

Le xx janvier 1661, Londre

La lettre, chère seur, qui estoit sans date où vous demandé (illisible) estoit du 30 du passé ou bien du premier. Je vous ay écrit le 7 et le 14 du depuis. Celle-cy vous dira comme j'ay reseu hier la vostre du 21 >>> que vous n'entendés >>> >>> à ce que >>> >>> >>> >>> mémoire.

¹¹⁷ Henriette de WITT-GUIZOT a transcrit tout le début de cette lettre. p. 329-331.

¹¹⁸ Thomas Venner, un marchand de vin illuminé, adepte des théories des *Fifth Monarchists* (Quintomonarchiens), mena une bande de cinquante hommes dans une tentative inscencée d'établir à Londres le royaume de Jésus. Il fut aisément capturé et pendu. Les régiments qui n'avaient pas encore été dissous furent maintenus et employés contre les Quakers, plus de 4 000 d'entreux furent emprisonnés. George CLARK, *The Oxford History of England - 10. The Later Stuarts, 1660-1714*, Clarendon Press, 2nd edition, reprint 1988, p. 22.

¹¹⁹ Henriette de WITT-GUIZOT cite ce passage p. 319.

¹²⁰ Henriette de WITT-GUIZOT a transcrit ce paragraphe p. 321.

Le voyage de la Reyne, qui devoit estre lundy prochen, est retardé jusques au 21 du mois qui vient, et, pour moy, je croy qu'elle verra le commandement du Roy, son fils, sait là mon opinion. Elle se conduit tout a fait avec une très grande prudence et oblige tout le monde comme fait aussy nostre prinsaisse Monsieur a eu permission de luy écrire /2/ du Roy et à la Reyne. Sa Majesté endure des inquemodités de la presse tous les jours pour se faire voir.

Je diré à nostre princesse la passion que Mlle vostre fille a pour elle, qui me témoigne en avoir une estime particulière. Je ne point esté à la Court depuis deux jours me trouvant un peu inquemodée d'un dévoyement qui sont un peu dangereux quand l'on néglige.

Je vous dirés toutes les nouvelles par M. de Ruvigny. Je m'assure que vous aurés la bonté de luy dire combien je me sens son obligée et de luy en savoir gré puisque sait pour l'amour de vous. Il vous dira la passion que j'ay d'aller en France et que sy j'eusse eu le moyen, j'y eusse suivi la Reyne. Je suis >>>> >>> >>> estent en quelque espérance de /3/ faire quelques affaires par la bonté du Roy et assistance de M. le Chancelier *avec qui je suis bien, je ne croyré que ce mariage dont vous me parlés ce fera.*

Je ne peu avoir des nouvelles de ses lettres (illisible) sur ce sujet, que M. mon frère mérite. Sa Maiesté me parla de luy et de vous et de M. vostre frère, qui a beaucoup de callité et me demanda où estoit Mlle vostre fille, et m'assura que M. son frère seroit le très bien venu. Elle a dit la maime chose à M. de >>>>teau et, estent chevallier de la Gartièrre, il faut que ce soit justice et sait >>> >>> >>> >>> selon le temps de sa réception. Sait tout ce que je vous puis dire, sinon que je suis toute à vous

X.

J'espère que saite lettre vous trouvera bien remise de vostre pié.

Archives nationales, 1 AP 385/41

17 janvier 1661 - Londres

Ce 17 de janvier, Londre, 1661

Voicy la 4^e lettre, chère Seur, que je vous ay écrit depuis la miene du 24^e du passé, où je vous disois la perte de Son A. R¹²¹. Ma dernière vous disoit le retour de Sa Majesté, qui nous a raporté la tranquillité. Vous aurés appris par les mienes toutes nos allarmes n'ayant pas menqué de vous les écrire, et comme Dieu nous a préservé des desens de ces dessespérés. Je le supplie d'en délivrer nostre Roy.

Vous aurés seu comme vostre princesse a eu la rougeolle comme on n'étoit preste à lever les voiles, elle a pareust. On ne l'ossa remuer du vaisseau, et elle est, Dieu mercy, très bien ; et aujourduy elle est à Porchemur, où elle doit estre purgée et seignée devent que de s'enbarquer.

Je me suis enquis du présent, l'argent pour l'acheter a esté mis entre les mains de M. de St-Albans¹²² pour en avoir quelque chose en France comme il le désirera et il l'a voulleu insy. J'ay beaucoup /2/ d'obligation à M. de St-Albans, car je croy qu'il est en partie cause de ce qu'il a pleu à la Reyne de me faire la grasse de me donner logement dans sa maison qui est fort beau et agréable. M. de Ruvigny m'obligeroit fort de luy en dire, mais reconnoisentes et vous chercherer, s'il vous plaist de me faire la grasse de l'en supplier de ma part, car je crens toujours que l'on me fasse quelque tour pour m'en faire déloger.

L'on doit faire demain le prosais à ces fanatiques. Ils avois fait des déclarations de leurs desens qui sont les plus odieuse chose du monde. Ils se disent estre la 3^e monarchie et font Nostre Seigneur leur Roy et l'hauteur de tous leurs crimes et mille blasfaimes de saite nature. L'on croit que Lembert et Vaine¹²³ on quelque part dans leurs desens, donct Dieu en sa bonté préserve le Roy. Il est enrumé, mais

¹²¹ Marie Stuart, 3e enfant de Charles 1er d'Angleterre et de Henriette-Marie de France, veuve de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, est décédée de la petite vérole le 24 décembre 1660 à Londres à l'âge de 29 ans.

¹²² Henry Jermyn (1604-1684), comte de Saint-Albans, Master of Horse d'Henriette-Marie de France et son amant selon certains.

¹²³ Henri Vane (1613-1662) ardent républicain, partisan du pouvoir suprême du parlement, fut un des vingt non-régicides qui fut exclu de l'Act of Indemnity. Arrêté au mois de juin 1662 et accusé de haute trahison, il était selon Charles II un homme trop

j'espère que ce ne sera rien en sa miséricorde. Le duc d'Yorkue en n'est inquieté ausy /3/. Le Seigneur nous les préserve tout. La duchesse est à Witehal, qui est très civile et obligeante. Elle a beaucoup d'esprit à ce que disent ceux qui ont l'honneur de la connoître particulièrement et je le juge insy par sa conduite.

Voilla tout ce que je say à vous dire et finire en vous assurant que je suis toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/45

28 janvier 1661 – Londres

A Londre, le 28 de janvier 1661

Je ne say à quoy attribuer, chère seur, le malheur que vos lettres et les miennes ont. J'en reseu hier une de vous du 15 et 5 jours devent j'en n'avois eu de Mlle vostre seur du 25 qui avoit eu la mienne. Je vous mendois et à elle une nouvelle adresse donct elle sait servie et vostre paquet et le sien ont esté portés par une maime personne et en maime temps.

Voicy la 4^e que je me suis donné l'honneur de vous écrire de saite année. Je me doutte bien que vous auriez bien du déplésir de la perte de nostre princesse. L'on la resens de plus en plus et connoissant son mérite ; le Roy son frère a accepté la tutelle de M. son fils, selon son désir. Son Altesse Royale l'en ayant supplié, il a eu des resentiments pour sa perte plus que l'on eust creu à un enfant de son âge. La Reyne sa grand-mère a enporté toutes les piereries qui luy apartiene que son Altesse luy avoit lessé, comme venans des princes d'Orange, mais sait que Sa Majesté les croit en lieu plus assuré, et les doit garder pour lui.

Je ne menquere /2/ au Roy ce que vous me commendés, mais il est assez difficile de parler à luy, la duchesse de Yorkue se voit assez malaisément estant presque tous les jours en médecine et M^{gr} son mary ausy. Les afflictions des princes ne sont pas de longues durée, estent employés en tant d'affaire que cela leur fait oublier leurs douleurs.

La Reyne partit vendredy dernier de Porchemeur avec la prinsaisse. L'on les croit heureusement arrivés, le vent ayant esté bon. Vous aurés seu comme la prinsaisse a eu la rougolle dans le navire et en n'estoit asés bien remise. L'on l'a porta (illisible) avec la Reyne sa mère pour la purger et seigner, mais Son Altesse avoit une grande répugnance à ce dernier, et elle a esté mal du depuis, ayant esté inquietée d'un dévoiement avec fièvre. Elle estoit un peu mieux le jour de devent son partement, mais toujours fort foible, ce qui me met fort en paine. Dieu veuille conserver saite prinsaisse et la rende heureuse comme elle le mérite. Je désire que la Royne et elle /3/ avois de leur retour a fait >>>>>> la Reyne par dessus toutes >>> pations pour le haster.

J'ay donné la lettre de M. Drelincourt à son fils¹²⁴ en main propre et vouderois le pouvoir servir, car je le croy un honeste homme. Outre que je suis obligé par vos ordres, je serois fort ayse de témoigner à son père l'estime que je fais de luy.

Je viens de recevoir, comme j'écrivois, vostre lettre du 29 où vous me mendeds la resception de 3 des miennes. Vous aurés eu celle du 17 du depuis. L'on n'a esté aussy étonné du raquemodement de la Reyne que vous avez esté, mais je croy que ce n'est que ce n'est que aparence et elle y a trouvé l'aquemodement de ses affaires et plusieurs de ses domestiques le leur.

dangereux pour le laisser vivre. Condamné à mort, il fut exécuté le 14 juin 1662 à Tower Hill. Samuel Pepys décrit son exécution dans son Journal.

¹²⁴ Pierre Drelincourt (1644-1722), était le 13^e enfant de Charles Drelincourt, l'un des ministres de Charenton, originaire de Sedan. Comme Raymond Gaches, fils d'un autre ministre de Charenton et Jean-Maximilien de L'Angle, fils du ministre de Caen, il fit carrière en Angleterre et finit doyen d'Armagh. F. de SCHICKLER, *Les Eglises du refuge en Angleterre*, Librairie Fischbacher, Paris, 1892, 3 vol., tome II, p. 209.

Je suis fâchée qu'il n'y a rien à faire avec l'envoyé. L'on parle toujours du mariage de Portugal. Je croy que les catoliques y répugnent autant que les protestans.

Lapière est party depuis quelque temps. Il assure qu'il veut estre tout autre qu'il a esté et je le veux croire qu'il le fisse. Il me l'a fort assuré /4/. Je luy ay donné 6 jacobus pour son voyage qui servira à payer pour la poupée et sy il y a davantage commendés que l'on l'avacence ; sait pour la petite-fille du chancelier¹²⁵. Je finis tout court voyant des personnes qui me demendent. Sait X

Archives nationales, 1 AP 385/46

31 janvier 1661 – Londres¹²⁶

Ce 31 jenver, Londre, 1661.

Je ne vous aurés pas écrit, chère seur, par sait ordinere, si ce n'estoit que le Sr. Derelincourt a désiré que je vous envoyasse ce paquet pour son père, et je ne luy ay ossé refouser, pour ce que sait la réponse de celuy que vous m'envoyates avec vos dernières lettres du 29.

Celle-cy vous dira comme il y eust hier un jeune, en mémoire de la mort du feu Roy, de glorieusse mémoire, qui a esté opeservé par tous les royaumes de Sa Majesté, estent un acte du Parlement qui portoit que Cromel, Egerton, et Bradcher serois desentérés le jour de devent, et trenés sur une claye par tous les cartiers de la ville et pendeus au gibet ordinere et puis enterés sous saite place¹²⁷. Il n'y a rien qui me fasse pleus reconnoitre la vanité de ce monde et comme il n'y a rien de tel que de crendre Dieu. L'on diré, avec raison, qu'il eust esté bon pour saite homme de n'estre point né, toutes ces mechencetés, tous ces meurters, et toutes ces politiques de Machiavel (qui estoit son bien aymé livre) ont mis une éternelle infamie sur luy et sa famille. Il vaut mieux être povre et at avoir paix en sa conscience. Sait ce qui me fait endurer passienment ma misérable condition, et celles de mais enfans, et quoique saite pension m'edera un peu à vivre, n'ayent rien pour eux que cela, fait que je ne say ce que nous devinderons. L'on promet fort, mais les effais sont bien long à venir.

Je croy que la Reyne et la prinsaisse seront à Paris devent que celle-cy vous sera rendue, sy ce n'est que la maladie de Son Altesse Royale ne retienne Sa Majesté. Sait X qui vous rendra toujours tous les respect, devoirs, et amityé qu'elle [est] obligée de rendre à vous, cher seur.

Archives nationales, 1 AP 385/47

14 février 1661 - Londres¹²⁸

J'ay receu il y a 3 jours celle du 16 de ce mois donct vous m'avez honorée et je vous demande pardon, chère Seur, d'avoir esté sy long temps sans vous rendre ce devoir, ayent esté empesché par mille chose qui serois trop longue à vous dire. Je croy que le Reyne est à Paris devent ce cy et que Monsieur est avec nostre princesse, que tout le monde dit fort changée. Je m'imagine que son mariage ne sera pas devent Pâques. L'on dit que celuy du Roy est rompu avec l'infente de Portugal. L'on parle d'une italiene, mais je ne say pas de qui elle est et il y en na qui croye que la Reyne est celle qui se melle de saite

¹²⁵ Henriette de WITT-GUIZOT a publié des passage de cette lettre p. 331-332.

¹²⁶ Cette lettre illisible sur le microfilm a été heureusement publiée en appendice de l'article de Paul MARCHEGAY, "Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia", *Archoelgia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, Society of antiquaries of London, J. B. Nichols and Sons, London, tome XXXIX, 1863, p. 143-172, p. 171-172.

¹²⁷ John Evelyn note dans son journal à la date du 30 janvier : « This day (ô the stupendious, and inscrutable Judgements of God) were the Carkasses of that arch-rebell Cromewell, Bradshaw the Judge who condemn'd his Majestie and Ireton, sonn in law of the Usurper, dragged out of their superbe Tombs (in Westminster among the Kings), to Tyburne, and hanged on the Gallows there from 9 in the morning til 6 at night, and then buried under that fatal and ignominious Monument, in a deepe pitt". *The Diary of John Evelyn, op. cit.*, p. 187.

¹²⁸ Henriette de WITT-GUIZOT p. 335.

négociation. Ce n'est pas niese de M. le cardinal. L'on fait courir le bruit que le conte de Bristol¹²⁹ va pour cella encore qu'il die que saist pour ses affaires particulières ; quoy qu'il en arrive, je prie Dieu que ce soit pour sa gloire et l'honneur et l'adventage de Sa Majesté. *Tous les gens de besoin s'aflige de voir de quoy le Roy employe une personne impie et si indigne d'un employ vers une estrange Cour.*

Je ne peu pas faire cecy de ma main prenent quelque chose tous les jours. Je ne vous envoiré plus de lettre de M. Derelincourt qui a trouvé condition. J'ay eu beaucoup d'empaichement. Je vous supplie de pardonner les fautes de saite lettre qui suis une toute à vous.

Je croirois que chés la Reyne ils me donneroit bien quelque adresse pour envoyer la poupée. Sy vous plaisois de faire parler à Mlle Soignet qui est de mais amis elle vous en pouroit donner.

On parle icy que vous faites de grands aprests pour la guere et que c'est pour Venise, mais on craint que l'on a intelligence avec les catholiques pour brasser quelque chose contre nous ; mendés-moy ce qui vous semble qui sera secret.

Archives nationales, 1 AP 385/48

18 février 1661 - Londres

Vous avez bien raison, chère Seigneur, d'estre pleu agréable que la nouvelle de l'arivée de la Reyne et la senté vostre emable princesse. Elle a emporté avec elle tout ce qu'il estoit à la Court, qui est devenu tout solitière. Mme la duchesse se trouvent souvent inquomodée et estent entre les mains des médecens comme est ausy Son Altesse Royale. Il est que quend ses inquomodités luy permettent d'estre veue elle est très obligente et à moy plus que à l'ordinère. Vostre niese Strafforde a leu la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire avec un très grand ravissement de se voir dans le souvenir de son adorable princesse. Sy elle osoit, elle luy écriroit, mais je luy dis qu'elle est sy bonne qu'elle ne désagrera pas saite hardiesse.

L'on parle toujours du mariage du Roy, et que M. de Bristol est allé pour ce sujet. Il y a tant de diférens rapors que l'on ne sait que croire. Dieu luy donne une /2/ qui luy soit agréable et qui soit en bénédiction à Sa Majesté et à ses peuples. Je croy qu'il sera ausy bon mary que Son Altesse Royale, car il n'y en n'a jamais esté un tel. Il surpasse le Roy son père. Vous pouvez juger du reste.

L'on ne parle là où vous estes que de mariage et icy que du couronnement du Roy qui sera le 23 d'avril. Ceux qui ont le moyen se prépare fort à la gelenterie, nous ne sommes pas de ce nombre. Les chevaliers de la gartière seront intalés deux ou 3 jours devent. L'on na trouvé le non de un de la maison de Duras, nommé Gaillard, seigneur de Duras¹³⁰. Je ne peu encore sçavoir l'année où il a esté reseu de sait ordre et la description que vous me donniés de leurs armes n'a pas esté entendues, car vous ne disiés rien du chems ny de la posture des Lions. Je veux croire que sçachant le nom qu'ils peuvent trouver le reste dans leurs généalogie ; je croy que setoit quend les englois posédois la Guiene.

Je suis fâchée que je suis sy peu utile à mais proches. Il n'y a personne qui désire plus de leur servir¹³¹ que moy et surtout en ce que vous m'écrivez /3/ sa parente est fort contre cela ayent meprissé sa fille. Pleust à Dieu pouvoir estre utile à cela, j'en parleré encore quoy que je ne nulle espérance et sy vous sçavés tout vous feriés le maime jugement.

¹²⁹ George Digby (1612-1677), 2^e comte de Bristol, un catholique pro-espagnol, voulant empêcher le mariage de Charles II avec l'infante de Portugal, était parti à la recherche d'une épouse potentielle pour celui-ci à Parme. Il trouva les deux candidates si laides qu'il renonça à son projet.

¹³⁰ Gaillard IV de Durfort († 1481), seigneur de Duras, Blanquefort et Villandrault, avait été fait en 1463 chevalier de la Jarretière par le roi Edouard IV. Il avait épousé Anne de La Pole, fille du duc de Suffolk. Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975, p. 29 et 299.

¹³¹ Henriette de WITT-GUIZOT p. 336-337.

La fille du feu duc de Sommerset se va marier au fils du conte de Corkque¹³². La maison est fort bonne du costé de la mère du jeune seigneur estent de la maison de Cliforde et fort proche parente de mais enfans du costé de M. son père et de Mme sa mère¹³³. Leur bien est en Irlende. Il y a ausy la plus jeune fille de M. le marquis d'Ormande qui sera marié avec le fils du conte de Devencher, un des plus riches seigneur d'Angleterre¹³⁴. La princesse connoit toutes ces personnes. Sait ce qui a fait que je vous en parle.

Mlle de Rosemont a bien eu de l'honneur aux nosses de sa fille¹³⁵. Sy vous plaist de prendre la penne de luy dire d'envoyer la poupée à l'hostel de Turenne à Mlle Carteret et l'adresser à Mme sa mère. Elle m'a promis qu'elle me la feroit tenir.

J'abusse trop de vostre bonté. Pardonné le moy, chère seur, et croiés que je m'eusse estimée très heureuse d'ocmenter le nombre de la parenté. Sait vostre [toute] à vous. Vostre dernière est venue fort prontement. Elle [...].

X.

Archives nationales, 1 AP 385/49

25 février 1661 – Londres

Ce 25 fevrier 1661

Ayant esté depuis la dernière lettre du 14, que je n'eusse l'honneur de vous écrire, chère seur, toujours à prendre médecine m'a reteneu que je n'ay pas rendu ce devoir et encore ne suis-je tout a fait bien. L'on écrit de France que M. le Cardinal est toujours en denger et que M. vostre frère est l'un des catres ministres qui doivent gouverner les affaires après sa mort¹³⁶. Dieu veille tout faire réusir à sa gloire.

Je m'assure que vous aurés déjà apris comme il y a aujourd'huy 8 jours que Mme la duchesse d'Yorkue fust apellée devent le conseil, où le Roy estoit présent et tous les >>>> aux juges du royaume, où l'on luy demanda plusieurs questions sur son mariage, qui feut le 3 de 7^{bre}, le 3^e jour de la malladie de M. le duc de Closchester. Il n'y avoit, outre le chapelain qui les maria, que M. d'Osserie¹³⁷ et la femme de chambre de Son Altesse. Le premier est le fils ayné de M. d'Ormond, luy et Mme sa femme assuré qu'ils ne >>>>ent rien du mariage, qui /2/ je croy sera confirmé par acte du Parlement, qui sera apellé ausy tost après le couronnement du roy. L'on dit que M. de Bristol nous doit amener une Reyne, il y en n'a qui parle d'une des filles ou seurs du duc de Mentoue cela est encore teneu fort segret.

Le parlement en n'Ecosse a déclaré le Convenent avoir esté une chosse criminelle et contre le doit divint et l'octorité de Sa Majesté et au premier et segon chef, l'on travaille au proscés du marquis

¹³² Lady Jane Seymour (1637-1679), fille de William Seymour (1587-1660), 2^e duc de Somerset, et de Frances Devereux (1599-1674), épousa le 7 mai 1661 Charles Boyle (1639-1694), vicomte de Dungarvan, fils de Richard Boyle, 2^e comte de Cork et 1^{er} comte de Burlington et d'Elizabeth Clifford.

¹³³ Henry Stanley (1531-1593), 4^e comte de Derby, grand-père du mari de Charlotte de La Trémoille avait épousé le 7 février 1555 Margaret Clifford (1540-1596), fille de Henry Clifford, 2^e comte de Cumberland et d'Eleanor Brandon.

¹³⁴ Marie Butler (1646-1710), fille de James Butler, marquis d'Ormonde, et de Lady Elizabeth Preston épousa le 26 octobre 1662 William Cavendish (1641-1707), 4^e comte et 1^{er} duc de Devonshire, fils de William Cavendish (1617-1684), 3^e comte de Devonshire et de Lady Elizabeth Cecil.

¹³⁵ Mlle de Rozemont avait marié sa fille aînée Anne à Jean Gobert, sieur de Millescus, fils de Jean Gobert, sieur de Nieuil et de Jacqueline Clément.

¹³⁶ Turenne le 4 septembre 1652 après la mort de son frère aîné avait reçu un brevet de ministre d'état, en 1659 il avait été nommé en 1659 gouverneur du Limousin et le 7 avril 1660 avait reçu le brevet de maréchal général des camps et armée du roi. Il ambitionnait d'être du conseil avec Lionne, Le Tellier, l'évêque de Fréjus Ondodei, Séguier et Fouquet et espérait même le poste de premier ministre. Mais Louis XIV le premier jour de sa prise de pouvoir ruina ce projet en annonçant qu'il n'aurait plus de premier ministre et en appelant seulement au Conseil Le Tellier, Lionne et Fouquet. Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987, p. 337-341.

¹³⁷ Thomas Butler (1634-1680), comte d'Ossory, surnommé « Gallant Ossory », fils de James Butler, marquis d'Ormonde et de Lady Elisabeth Preston. Il avait épousé le 26 octobre 1659 à La Haye Emilia de Nassau (1635-1688), fille de Ludovic de Nassau (1602-1665), seigneur de Beverweerd, l'un des fils né de la liaison de Maurice de Nassau avec Margarethe van Mechelen.

d'Arguail, qui, l'on croit, souffrira comme il le mérite, car je croy qu'il est un des plus méchant homme du monde et qu'il a fait des émautes innouïe.

Il y a souvent commédie à la Court et le Roy et leurs Altesses Royales ont esté prié à deux à ce soir, saist chés la duchesse de Bouquingham¹³⁸; cela n'est pas ordinère en l'apesence de son mary de faire de telles galenteries. Sa belle-seur est déclarée catolique. Elle n'a jamais eu grande religion et insy ce n'est pas grand /3/ perte. Dieu en sa bonté rafermisse la vraye en ce royaume, qui de tous costés est fort opresée ! Le prince Maurice de Nasseau¹³⁹ sera bientôt icy ; je n'oye point encore le sujet de son ambassade. L'on croit que saist pour ce qui regarde le prince d'Orenges de qui le Roy veul avoir soing¹⁴⁰. Sait une toute à vous¹⁴¹.

X

Archives nationales, 1 AP 385/50

4 mars 1661 – Knowsley

Ce 4 de mars 1661

Je devois plus tost vous avoir fait réponse, chère seur, à vos lettres du 2 et 5 de ce mois, je croy que vous me le pardonnerés. La première raison estoit que je ne me trouvois pas fort bien, l'autre est l'acouchement de ma fille Atholle, qui feut jeudy le jour de la poste. Elle le la eu fort heureux en la bonté de Dieu qui luy a donné un secon fils¹⁴². L'on a aprit hier la mort du cardinal. On ne sait encore que juger de ce qui en advindera. Je m'assure que vous aurés apris la cause du voyage du conte de Bristol qui est pour voir la seur du duc de Parme que l'on dit sera nostre Reyne. Le roy d'Espagne luy devient autant donner en mariage que ce que l'infente de Portugal devoit avoir. Sait l'embassadeur d'Espagne qui emploie ce conte. L'on dit déjà que plusieurs personnes de condition seront de la chambre du lit catolique ceux de saite religion sans réjouissent fort, mais Dieu aura soing de son église /2/.

Je fort bien entendeu vostre chiffre, mais il n'y a rien a faire dans saite affaire y ayant de l'advertion. Plus à Dieu avoir le pouvoir que je souhette. Ce seroit avec zelle que je m'emploirerois. Enfin vous avez perdu M. le Cardinal, chaquen atant de qui en advindera. Le prince de Nasseau est icy depuis 3 jours. Il a aporté au Roy force rare envensions. Sa Majesté de plaist fort en ces chosses là, estant un très excellent matématitien. L'on dit icy que M. vostre frère est une des premiers ministre d'Estat. Je ne fais point de doute qu'il n'employe son pouvoir pour les gens de bien. Vostre chiffre et le mien sont de maime et sait fort.... J'ay commencé saite lettre il y a 3 jours et ne peu l'achever. Pardonnés à toutes les fautes qui y sont. Elle devoit aller pas l'autre ordinère le 1 de mars.

Archives nationales, 1 AP 385/51

14 mars 1661 – Knowsley

Ce 14 s v mars 1661

¹³⁸ Marie Fairfax (1638-1704), duchesse de Buckingham, était la fille de l'ancien généralissime des forces du parlement Thomas Fairfax (1612-1671), 3^e baron Fairfax de Cameron et de Anne de Vere. Elle avait épousé le 15 septembre 1657 George Villiers (1628-1687), 2^e duc de Buckingham.

¹³⁹ Johan-Maurice de Nassau-Siegen (1604-1679), ancien gouverneur du Brésil et stadhouder de Cleves pour l'Electeur de Brandebourg, partageait le commandement de l'armée des Provinces-Unies avec son cousin Willem-Frederik de Nassau-Dietz (1613-1664).

¹⁴⁰ Sur la détérioration des rapports entre Charles II et les Etats de Hollande Cf. Pieter GEYL, *Orange and Stuart, op. cit.*, p. 163-165.

¹⁴¹ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 337-338.

¹⁴² Amélia Stanley avait donné naissance le 24 février 1660 à Knowsley à son premier fils John Murray, futur 1^{er} duc d'Atholl, et venait de donner le jour le 28 février 1661 à Knowsley à son second fils Charles Murray, futur comte de Dunmore.

Chère Seur,

Je ne say quelle excuse vous faire de ne vous avoir pas plus tost scatisfaite. Pour ce qui est de la maison du conte de Dorset¹⁴³, elle a toujours esté à saite famille et Knowslé est le non de celle de mon douère qui en est à plus de 200 mille de là et en la province de Lenquiecher. L'île de Man a esté rendue à mon fils de Derby ausy tost après l'arrivée du Roy. Feu Monsieur son père me l'avoit donnée pour 21 an, et mon fils, sans m'en rien dire, après l'avoir assisté en sa prison et noury et toute sa famille, me fit ce tret là. Nos amis me conseilleront d'en venir à un acort, et j'en dois avoir la moitié du reveneu, mais je croy que je n'en n'auré rien du tout que par force, sa famme estent une personne qui n'a nulle bonne calités. Une de celle qui me choque le plus saist que elle ne dit jamais rien de vray en tous discours et quelle fait faire /2/ des chosses à son mary fort indingne, à quoy je crens qu'il ne soit que trop porté, et j'apréande qu'il y aura des plaintes contre luy à ce Parlement pour n'avoir pas fait selon les lois dans son gouvernement des provences de Lenquicher et Chescher, ayant levé des deniers et surcharge le peuple ; mais je ne puis y apporter aucun remède estant tout a fait estrangère à tous ces procédés¹⁴⁴.

J'ay receu en maime jour la vostre 12 et 16 (les mienes sont toujours de vieux stille). Les postes se rencontrent souvent à Callais quand il y a tempeste. Vos lettres viene fort prontement. La nouvelle de la mort de M. le Cardinal¹⁴⁵ n'a surpris personne, car tout le monde croyet qu'il ne pouvoit vivre. Il a fait des dons immenses et a disposé en sa mort de la France comme il la gouvernoit en sa vie. Sait un grand bonheur de voir que le Roy prend un telle soing de ses affaires, affaires /3/¹⁴⁶.

L'on parle du mariage de nostre Roy, mais personne ne sait encor qui ce sera. Depuis l'arivée du prince Maurice de Nassau, l'on nomme Mlle d'Orange¹⁴⁷ que l'on dit estre fort crue et enbelie. Luy dit qu'il vient pour les affaires du prince d'Orange, que les Estas ne trete pas fort bien. L'on n'a sesi tous ses papiers et un nommé de Wit sait emparé du coffre où ils estois. Je souhetrais Madame de tout mon cœur pour Sa Majesté et me semble qu'il ne deveroit pas aller plus loing. Les yeux de toute la crétienté atende le chois qu'il fera de saite heureuse personne, car sans doute sy elle a du mérite il sera un très bon mary. Je suis assuré qu'il n'y a rien plus faus que ce que l'on dit de Sa Majesté pour ce qui est de Mlle de Conflans et pour la fille du prince de /4/ Lingne. Ceux qui les connoissent particulièrement disent que ce n'est que une enfans. Il est vray que ce voyage de M. de Bristol a donné grand sujet de parler, mais j'espère que Dieu conduira tout pour sa gloire comme je l'en supplie. Saist vostre toute à vous.

X

Je croy que le Roy sera paren de mon petit-fils. Cela me donne beaucoup d'affaire. Pardonnés à ce brouillon. J'ay pensé oublier à vous rendre mais très humbles remercimens de la poupée qu'il vous plaist de me donner.

Une Dame, qui croit sçavoir des nouvelles, vient de le dire que le Roy doit retourner bien tost icy, et l'on me conseille de vous supplier et tout le reste à qui j'ay l'honneur d'appartenir de supplier Sa Majesté de me faire celui de me faire de sa chambre du lit. M. de Ruvigni sait ce que M. de St-Albans luy a dit de saite affaire que je croy sy elle est poursuivis de bonne sorte réussira. Cela me donneroit moyen de parler au Roy et de pouvoir servir mais /5/ amis et d'avancer mais enfens et cela ne m'empaicheroit pas de me retirer quend je vouderois. Pensez y donc chère seur à qui je suis toute entièrement.

Je ne dis rien à M. vostre fils des dégous pour saite espée que l'on n'a rendu à mon fils, je ne say ce que cela veux dire, car jamais Monsieur son père n'en n'a eu portée devant luy en l'île de Man. Sait

¹⁴³ Richard Sackwill (1621-1667) 5^e comte de Dorset.

¹⁴⁴ Henriette de WITT-GUIZOT p. 339-340.

¹⁴⁵ Mazarin est décédé le 8 mars 1661 (nouveau style) à Vincennes à l'âge de 59 ans.

¹⁴⁶ Le 9 mars 1661, Louis XIV avait commencé son règne personnel.

¹⁴⁷ Marie de Nassau (1642-1688), neuvième et dernier enfant de Frédéric-Henri de Nassau et de Amélie de Solm. Elle épousa le 23 septembre 1666 Louis-Philippe van der Pfalz (1640-1674), duc de Simmern.

une vanité de sa femme qui le l'a fait metre dans la gasete. Je vous supplie de parler de saite affaire à Mme votre seur¹⁴⁸.

Je souhaite fort le mariage de Mademoiselle, mais le Roy y a grande >>>> à cause du mespris qu'elle a fait de luy, depuis la >>>> on parle fort de Mlle d'Orange. L'ambassadeur d'Espagne se joint de ce costé là >>>> celui de Portugal rien ne peut plus satisfaire ce peuple que de épouser une protestante. Il me semble que le Chancelier >>> que je puisse la servir. Ce seroit de toute mon âme. J'en ay parlé à la marquise de Ormond, mais je trouve peu d'encouragementsy je savois >>>>>>>>> je pourois >>>> je croyois que Mademoiselle devoit se marier avec le fils de Florence.

Archives nationales, 1 AP 385/52

8 avril 1661 – Knowsley

Chère Seur,

J'ay receu aujourduy vostre lettre du 13 et vous y feray réponse en très grande haste afin de vous mender ce que vous trouverés dans ce billet. L'on n'est fort ampaiché à la préparation du couronnement de Sa Majesté, qui sera dans 8 jours, repousser pour instaler les chevaliers de la Gartière qui ont esté fait depuis temps que le Roy estoit dans son exsil, il en n'a fait 4 depuis >>> jours donct >>>> le conte de Strafford, mon beau-fils, en n'est un.

L'on parle toujours du mariage de l'Infente de Portugal, mais il y en n'a qui disent et qui croyent la sçavoir qu'il n'est pas assuré. Dieu nous donne une Reyne qui /2/ eu bénédiction au Roy et à ces peuples. L'on choisit par tout le royaume des personnes fort affectionnés au service de Sa Majesté et au bien du public. Dieu mercy ils n'ont pas suivi l'exemple de Londre donct l'on croit que que l'élection sera fait nulle dans le Parlement.

Je viens de recevoir vostre poupée et vous en rends mille grasse. Elle est fort complète et jolie et je croy que celle pour qui cela mandée en sera très contente. La duchesse d'Yorkue n'est pas grosse comme l'on le croyet et Leurs Altesses royales sont à présent en très bonne senté.

Je croy que l'on sait bien chés M. vostre frère le mariage de M. Pratt à une riche /3/ veuve de deux maris n'estant pas une chose nouvelle. Sait vostre X toute à vous.

X

Je ay appris que le mariage de Portugal n'est pas encore fait. J'ay fait proposer celui de Mademoiselle et j'en ay espérance pourveu que on soit certain de la religion.

Archives nationales, 1 AP 385/53

23 avril 1661 – Londres

Ce 23 d'avril 1661

Chère Seur,

Je viens de recevoir vostre lettre du 29 et ne vous peus écrire par la dernière poste, estent le jour que le Roy devoit faire une espesse d'entrée à Londre. Il alla de la Tour jusques à Witeal à cheval, avec tous les pers de ce royaume, qui estoit une chose très manifique ; et Sa Majesté pareissoit bien ce qu'elle estoit. Sa bonne mine et sa civilité ne se peuvent décrire. M. de Nortenbelent¹⁴⁹ estoit connestable pour ces jours là et M. d'Ormont pour le maim temps Haut Grand Mestre du Royaume. Il le l'est de la maison de Sa Majesté pour toujours.

¹⁴⁸ Henriette de WITT-GUIZOT p. 340.

¹⁴⁹ Algernon Percy (1602-1668), 10^e comte de Northumberland, Lord grand amiral d'Angleterre.

Avent-hier feut le jour de son couronnement qui est une cérémonie tout a fait auguste¹⁵⁰. L'évêque de Woutour¹⁵¹ fit le sermon qui feut très excelent et nous montra notre devoir, sans oublier celui du /2/ Sa Majesté. Son teste estoit au Proverbes. Dieu nous donne à tous de suivre ce qui nous a enseigné. M. Brévint connoist saite personne et vous peult dire qu'il est de très bonne vie et de doctrine très orthodoxe. L'archevêque de Canterbury¹⁵² luy mit la couronne sur sa teste et feut assisté de l'évesque de Londre¹⁵³ à cause de la viellesse du premier.

La cérémonie feut longue. Je la vis avec la duchesse d'Yorkue sans inquemodité comme ausy le dîner. Je croy que tout sera imprimé. Ce qu'il y a avoit de plus remarquable sait de voir le grand metre apporter un plat à cheval à ses cotés estois le grand connestable et le maréchal qui demeurent quelque temps dans la grand salle et deux s'en allend seullement. Le grand metre demeura qui amenèrent avec eux le champion du Roy¹⁵⁴ armé à l'entique avec sa lance portée et son bouclier et cela au son des trompetes et tembours et en maim /3/ temps les héros proclamèrent le Roy souverain de tous ses royaumes, sans y oublier celui de France et puis le champion jeta son ggantelet en disant que sy aucun les contredisois, il estoit là pour les défendre par la voie des armes.

Le Roy et le duc d'Yorkue dînèrent en une grande table et les Seigneure en une autre dans la maim salle ; et le mère, les juges et les échevins dans une autre. Toute la cérémonie dura 7 ou 8 heures et cela estoit fort beau à voir et fort majestueux. Les seigneurs avec les abis propre pour ce jour là qui sont très bien séens et sait la dernière chose que je voiré et je ne pouvois que la désirer ayent tant prié Dieu avec larmes pour voir saite couronne sur la teste de Sa Majesté. Dieu luy mintiene longuement et l'afermise sur sa postérité et nous fasse et à luy et à nous la grasse de n'oublier pas ses bénédictions sy miraculeusse !¹⁵⁵

Sait vostre X toute à vous. L'on parle de l'infente de Portugal toujours.

Je vous ay écrit par l'>>>> de M. vostre fils et prenois la liberté de vous envoyer une lettre pour Mme ...

Archives nationales, 1 AP 385/54

24 mai 1661 – Londres

Ce 24 de may 1661

Je ne vous eusse pas écrit chère seur, par sait ordinaire sy ce n'eus esté pour vous dire l'arivée de la Reyne de Bohême, qui sera demain icy. Elle ne loge pas à Witehall et il semble que nostre Court n'est pas fort contente de sa venue. M. de Gravent luy fait aquemoder son logis qui est assez comode et n'est pas loing d'icy nous aurons bien des Reynes, car l'on dit que la nostre vient bien tost et l'on se prépare à aller quérir l'Infente. Je vous ay fait la description de son (illisible) qui est fort véritable, sait pourquoy je ne vous en diré plus rien, mais vous ... /2/, l'arivée de la Reyne de Bohême, que je vis le maim soir, estent venue de Gravesende en barge et décendue en une des cours de saite maison. Elle me fit metre dans son carosse qui estois de ceux du Roy qui la vint voir le lendemain et Leurs Altesse royalle. Elle a esté deux fois à Witeall.

Hier je feust au prières que je reseus deux lettres de Mlle de Rosemont du 25 et 2 de ce mois par où j'aypris avec un extrême déplésir vostre malaldie qui me met en une extrême penne, quoy quelle m'assure que la fièvre vous a lessé. Je croy que ce sont de celles qui courent icy qui lesse une très grende foiblesse

¹⁵⁰ Cf. les récits du couronnement donnés pas Samuel PEPYS, *Journal, op. cit.*, p. 58-61 et John EVELYN, *Diary, op. cit.*, p. 188-190.

¹⁵¹ George Morley (1597-1681), évêque de Worcester, qui avait assisté Charles Ier sur l'échafaud.

¹⁵² William Juxon (1582-1663), évêque de Londres de 1633 à 1649, archevêque de Canterbury de 1660 à sa mort .

¹⁵³ Gilbert Sheldon (1598-1677) évêque de Londres en 1660, à la mort de Juxon il deviendra archevêque de Canterbury.

¹⁵⁴ Sir Edward Dymock.

¹⁵⁵ Henriette de WITT-GUIZOT p. 343-345.

et longue mais une au plus jeune, mais /3/ sans denger. Je prie Dieu pour vostre senté comme ma propre vie.

Hier j'étois chés la Reyne de Bohême, comme je venois de recevoir la lettre pour le Roy de saite dame¹⁵⁶ (que j'onore sans la conoître puis qu'elle est tant dans vostre estime) et j'avois mis sa lettre dans ma poche et trouvant une ocation propre je la donnè à Sa Majesté qui la reseut très civilement en me disant que c'étoit l'unne de ses bonnes amies et qu'il en n'avoit reseu plusieurs lettres de sa part. Il l'a leut ausy tost et me dist qu'il y vouloit faire réponse. J'en feray souvenir Sa Majesté et m'estime heureusse quand je vous puis obéir.

Vous trouverés saite lettre de celle... /4/ et j'avois oublié de l'achever donct je vous demande pardon, et vous supplie de mender au Sr. Boulonnois qu'il ne donne point de copie de la décharge que je luy ay donné pour des raisons que je vous diré avec loisir ayent de très grands mécontentemens d'unne des filles de feu Mlle Ogle ; cela ne luy peut faire tort et m'en feroit fort à moy qui suis toute à vous. X

L'unne de mais fames me lesent, l'on m'a parlé de l'unne des filles de feu M. Le Faucheur. Sa seur est marié à un Brengois et demeure en Hollende où elle a avec elle deus de ses seurs qui ne sont pas marié. La plus jeune désire de servir. L'on la dit jolie fille et qui sait faire force gentillesse. Je vous supplie de me mender ce que vous en ... et vostre opinion là dessus.

Archives nationales, 1 AP 385/55

30 mai 1661 – Londres¹⁵⁷

Ce 30 may 1661

Chère Seur,

Je viens de recevoir la vostre du premier de jun et rends grasse à nostre seigneur de ce que je vous aprens mieus, et j'espère que ne vous restant que de la foiblesse que vous serés bientost remise comme je l'en supplie. Nous avons de ces maimes sortes de fièvre en ce païs qui ne sont pas violentes, mais l'on n'est fort long temps à se remettre. Mon fils Stenley est de ceux là, mais il est sy opignastre qu'il ne veul pas croire les mesdecins.

Je ne croy pas que l'*Infente* soit sy tost icy, la flote n'est pas encore partie et il me semble que l'on ne l'atant que dans le commencement de liver. Il y aura force catoliques dans sa maison. M. d'Obigny est son grand omonnier. Je ne say comment il a peu optenir saite plasse, car il estoit fort bien avec l'embassadeur d'Espagne et non pas si bien avec M. le Chancellier.

Le Parlement va à l'acoutumé /2/. Ils avois fait un jour de feste pour la nesence du Roy qui fust le maimie jour qu'il fit hier son entrée, il y a eu un an, en saite ville. Hier, il y eust sermon par toutes les eglise et feus de joie la nuict et cela est passé pour un acte et saite solanité se doit garder pour toujours. L'on croit que Arguil est condanné en n'Ecosse où il doit y avoir la teste tranchée. Le Parlement a fait brûler le Convent ausy bien icy comme ils avois fait en n'Ecosse. L'on n'est après à demender de l'argent pour le Roy. L'on ne refusera rien à Sa Majesté, encore que je croy que saite année en sera une de famine ayent fait le plus estreng temps du monde. Je ne say sy il est où vous estes comme icy ; d'où je ne say plus rien à vous dire synon que je suis toute à vous. X

Le Sr. Blacar me dit qu'il vous écrit toute nouvelle. Il est fort assideu à la perte du Parlement, où je croy que mais jeunnes enfant présenteront une requeste au Parlement pour leur représenter leur misérable condition. La leur et la miene est à déplorer et je ne say ce que je devienderé, estant acablée de destes où je me résoudre de vivre pour dépendre peu et lesser le reste de ce que j'ay à payer mais destes.

¹⁵⁶ Mme de Choisy, Charlotte de La Trémoille revient plusieurs fois sur cette lettre dans ses lettres suivantes. Jeanne-Olympe Hurault (1604-1669), fille de Pierre Hurault, seigneur de l'Hospital et de Claire de Gisse, épouse de Jean de Choisy, chancelier du duc d'Orléans, était une femme d'esprit d'une verve intarissable et aussi une incorrigible intrigante. Mlle de Montpensier a donné d'elle un portrait. Anne-Marie-Louise d'ORLEANS, *Portraits littéraires*, op. cit., p. 64-68.

¹⁵⁷ Henriette de WITT-GUIZOT a publié des passages de cette lettre p. 349-350.

J'ay fait réponse à Mlle de Rosemont, je vous supplie de luy commender de me mender de vos nouvelles sans vous en doner la penne jusques à ce que vous soyés bien.

Archives nationales, 1 AP 385/56

3 juin 1661 – Londres

Ce 3 de jun 1661

Je ne croiés pas vous écrire sy tost, chère seur, mais ce feust sy à la haste par le dernier ordinère que je ne savois pas ce que je vous disois. J'ay receu les deux lettres de Mlle de Rosemont et du depuis la vostre du premier. Je me suis depuis cela enquisse quand l'on n'atant vostre infente. L'on dit que la flote ne doit partir qu'à la fin de ce mois et quand l'on n'a le vent en poupe, il faut 9 semaines pour aller là et autant pour revenir, tellement que pleus tost elle ne sçaroit estre de trois mois icy ; d'où l'on neut des nouvelles que Arguil avoit eu la teste trenchée et deux autres de saite nation pendeus. Il avoit bien mérité ce qu'ils ont souffert et l'on /2/ voit bien par sa fin que la prospérité des méchans n'est que pour un moment¹⁵⁸.

Je vous avois supplié chère seur, par une de mais lettres de vous donner la penne d'écrire au Sr. Boulonnois pour qu'il ne donnast pas de copie de la décharge que je luy ay donnée aux enfans de feu Mlle Ogle. Je depuis appris que sa fille aynée nommée, Susanne Ogle, qui est un esprit très méchans et dangereux est allé en France, je n'en say pas la cause. Elle m'a servie et elle se conduisoit très mal avec un homme marié qui a esté autre fois à nous et pour l'amour que j'ay désiré qu'elle se retirast ne pouvant soffrir le scandalle que sa façon de vivre donnoit dans la maison. Je l'en n'avois éloignée sans bruit /3/ et avois pris l'ocation qu'elle estoit allée voir sa tante dans sa malladie et après que Dieu l'eust retirée, je luy fis mender que elle demeurast où elle estoit et luy voulois donner quelque chose pour luy entretenir en ce lieu là qui estoit asés honnestement. Comme sait un esprit hautain, elle a pris le bien que je luy voulois faire en mépris et elle pensoit gangner quelque chose icy sur l'argent que sa mère avoit presté à mon fils, mais les lois estant telle que je ne suis obligée a aucune des testes ayent acheté mon douère et quelque petite partie des meubles et ne m'estant point méeleé du testament, cela fait que je suis quite de tout de que les créensiers peuvent me demender. Je ne /4/ say quelle est son desen mais je suis bien assurée que vous me ferés l'honneur de vous en enquérir. Il est vray que j'estois résollue en charité de payer saite desteste quen j'en n'orois le moyen, mais se gouvernement de saite façon, jamais elle n'en n'aura rien. Je confaisse, chère seur, que saist bien vous inportuner, mais je connoy vostre bonté envers moy, saist ce qui me donne saite libereté.

L'on m'aporta hier la licturgie, je vous l'envoieré sans estre relié. Elle ne l'a pas encore esté icy et j'ay cherché soigneusement à vous l'envoier prontement. Ce que je dois de reste pour l'enplete que Mlle de Rosemont a faite, sy vous plaist que je l'emploie à quelque petite chose icy. Faites le moy sçavoir. J'ay méné à Mlle de Rosemont comme j'avois donné la lettre de Mme de Choisy /5/ au Roy. Sa Majesté m'avoit promis d'y faire réponse, j'ay prié à un de sa chambre de luy en faire resouvenir. M. Brunont qui s'en va en France m'a promis de vous donner les deux exemplaire de la licturgie. L'on ne l'a pas encore leue, la chapelle que le Roy donne n'estant pas aquemodée. Sait X toute à vous.

Archives nationales, 1 AP 385/57

10 juin 1661 – Londres

Ce 10 jun 1661

Je vois par la vostre du 4, chère seur, que vous estes tout a fait remise de vostre maladie, puisque vous ne me dites rien de vostre faiblesse. Vous pouvez croire le contentement que cela m'apporte et comme j'en loue Dieu puisque je resens vos maux comme les miens propres.

¹⁵⁸ Henriette de WITT-GUIZOT p. 348.

Je vous ay envoyé les deux exemplaires de nostre licturgie par M. Brunont que Madame a mendé. Il partit d'icy il y a 4 ou 5 jours, y m'a fort promis de vous les rendre entre les mains. J'ay écrit par luy à M. vostre fils. Je ne point encore receu ce que vous aviés pris le penne de mestre entre les mains du Sr. Ferieur. Je le fait chercher par tout. J'ay montré, à ma fille Strafforde, ce que Madame a dit à Mlle vostre fille touchent son portret. Elle en est ravie et le tiendra de /2/ d'elle tout à fait.

J'ay parlé à quelques uns de mais amis pour une aquenée, mais l'on croit que le pris est trop bas et je croy que sy vous y ..., il vous plaisoit d'y metre jusques à 20 Jacobus que l'on en pourroiy trouver une qui vous seroit propre. Puisque vous n'en n'avez pas haste, je prendray le temps affin de vous en faire avoir une bonne sy il m'est possible et sy j'estois en autre estat que je ne suis, je ne vous inportunerois pas pour ce qu'elle pouvoit valloir. Mon affection est très grande, mais mon pouvoir très petit.

Il ne se passe rien de nouveau, le Parlement faisant tout ce que le Roy désire. Il n'y a point encore de flote partie pour aller quérir l'*Infent*. Celle de l'admiral, le conte de Swindiche est preste, mais pour une autre entreprisse. Nostre Court est toujours de maim. J'espère que vous aurés receu les deux dernières du 30 du passé et du 3 du présent. Je croy aysément /3/ tout ce que vous me dite de Madame, car sens doute sait la plus chermente princesse du monde et qui aquiert les cœurs de tous ceux qui la voye. Pour moy j'ay une révérence pour elle jusques au dernier point. Sait chère seur X qui est toute à vous.

Archives nationales, 1 AP 385/58

13 juin 1661 – Londres

Ce 13 de jun 1661, Londre

Chère Seur,

Je viens présentement de recevoir la vostre du 15 et vous rends grasse de ce que vous avez écrit au Sr. Boulonnois. Je ..., je vous ay dit du depuis le partement de saite fille. J'ay appris qu'elle devoit aller chès sa tante de La Verdonnière et par ce moyen avoir copie de ma décharge que j'ay désirée à quoy je n'étois pas obligé sy ce n'estoit à cause de la mémoire du povre Chandor et j'espère que son beau-fils ne fera rien sans bien considérer¹⁵⁹.

J'ay bien reseu vostre mémoire chère seur, dans vostre lettre du 14 et pense y avoir répondu mais non pas en chiffre pource que je croiés qu'il n'y avoit plus de raison parce à que vous me disiés il seroit bien imposible de vous eclercir sur ce que vous désirés. Ceux qui parlois de ce que je désirois ne pouvoir de trouver de raison que celle *de la demeure de La Haye où il beaucoup de calomnie d'où les personnes sages ne peuvent eschaper sans qu'il prend aucune fanta en sa >>>>/2/ et le ministère de M. de Turenne* vous peuvent assurer que ce n'est que une médisence fort grossière comme ils le sçave mieux que personne et d'où est procédé le tout.

[Le] Sr. Blacar m'a dit que vous désirés des lunettes. Je vous en cherche des meilleurs et je croy que celle de mon âge vous seront propre quoy que je croye que mais yeux ne sont pas sy foibles que les vostre n'y ayens jamais eu d'inquemodité et je croy que sans mais afflictions je m'en eusse peu passer.

L'on parle toujours du mariage de Portugal, mais l'on ne dy pas encore qui ira quérir l'*Infente*. L'ambassadeur d'Espagne n'est pas encore party et l'on dit à présent qu'il n'ira pas sy tost. Je suis fort en paine de vostre foiblesse, mais je le serois encore plus sy je ne voyés tous les plus jeunes se remettre avec penne /3/. Mon fils Stanley est de ceux là, que quoy qu'il soit guéry, il le luy en reste beaucoup de foiblesse et peu d'appétit.

La fille de M. Le Focheur de quoy l'on me parle est en Hollande avec sa seur. Je le seu par assart qu'elle désiroit une condision en ce país et cela m'a fait penser à elle, car outre qu'elle seroit à moy, je désirerois qu'elle prit soing de ma petite fille. L'heur de celles de ce país ne me plaisent pas, car après avoir tant obligés les Ogles, je les trouve les plus ingrate filles du monde et sait le jugement de tout le

¹⁵⁹ Ismaël Boulonnois avait épousé au début de l'année 1650 Suzanne Dumonceau, fille aînée de Monsieur de Champdor et à la mort de celui-ci le 3 septembre 1650 lui avait succédé dans sa charge de trésorier général du duché de Thouars.

monde. Nous célébrâmes hier un jeune la temps a esté sy vilen que l'on n'avoit apréendé une famine et depuis qu'il fuct résolleu que nous en n'orions un le temps ses mis au beau. Dieu nous fasse la grasse d'amender nostre vie et vous rende vostre parfaite senté. Sait une seur toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/59

20 juin 1661 – Londres¹⁶⁰

Ce 20 de jun 1661

J'ay receu la vostre du 22, chère seur, avec celle que vous m'écrivez pour la Reyne de Bohême de M. vostre fils. Je l'ay porté dès le maime jour et elle m'a dit y voulloir faire réponse par sait ordinère. Le Roy me fit la maime réponse quend je luy fis resouvenir de celle de Mme de Choisy, à qui je souheterois de pouvoir servir puisqu'elle est tant de vos amis et je vous ay chère seur de continuelles obligations. La dernière est au dernier point de me désirer chés vous et M. mon frère. Je souheterois de tout mon cœur le contentement mais il y a mille dificultés et quand j'auré un peu mon esprit plus remis, je vous en dire davantage.

Saite fille est allée pas Diepe. Elle a une Françoisse avec elle qui a esté long..., un tant en ce país /2/. Je croy qu'elle n'est pas de la Religion, car sy elle en n'eust esté j'en neusse peu sçavoir le non. Elle dira mille menterie à ses parans mais je croy que j'en suis sy bien connue qu'ils ne la croyrons pas. J'ay dit à Blacal ce que vous vouliés qu'il seust. Il m'a avoué qu'il n'avoit point écrit depuis le couronnement de Sa Majesté, mais qu'il ne manqueroit pas de le faire.

Les évêques sont rapelés dans le Parlement. Cela passa hier¹⁶¹. L'on n'est à présent sur les catoliques. Je croy que l'on fera un serment pour eux et qu'ils aurons grande liberté. Il me semble que tout ce porte à cela.

Mlle Le Faucheur, qui sert Mlle de La Moussaye¹⁶², est la maime de quoy l'on /3/ m'avoit écrit tellement qu'il n'y a plus d'espérance de ce costé là. J'en souheterois une bonne et comme je vous le dépinte. Je vous ay envoyée par M. Brunet les deux exemplaires pour la licturgie. Je croy que vous l'avés receue. J'ay parlé au Sr. Feuvrier. Je ne point encore receue la boite. Sait tout ce que vous aurés d'une personne toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/60

21 juin 1661- Londres

A Londre, ce 21 jun 1661

Avec la vostre du 29, j'ay receu, Chère Seur, une lettre de change que je fis ausy tost accepter, mais n'estant qu'à 15 jours de veu j'auré assez de temps pour recevoir encore une lettre de vous affin que je pusse aprendre la gandeur du cheval et autres particularités, car quand je les reseus setoit quen l'ecuiet de M. vostre fils estoit icy et je les ay un peu oubliés. Je ne lesse pas d'en faire chercher. M. Bouteleler vous pouvoit bien dire des particularités de tout ce qui nous touche Mme sa mère et moy estant très grandes amis et je ne connoy personne égal à elle en mérite et vertue en ce royaume.

¹⁶⁰ Henriette de WITT-GUIZOT p. 350

¹⁶¹ Le Parlement assemblé en 1661 fut de conviction Anglicane. Il approuva un bill permettant le retour des évêques à la Chambre des Lords et aussi introduisit un bill rétablissant le Prayer Book Elizabethéen. Craignant des troubles, Charles II adjourna le Parlement. Claire CROSS, *Church and People, 1450-1660. The Triumph of the Laity in the English Church*, Coll. Fontana History of England, Fontana paperbacks, 1979, p. 224-225.

¹⁶² Marie Gouyon de La Moussaye (1631-1717), Mlle de La Moussaye, était le fille aînée d'Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye et d'Henriette de La Tour d'Auvergne.

J'écry au Sr. Boulonnois et vous ne me sçariés davantage obliger chère seur qu'en luy commendant apesolument de ne donner point de copie de saite décharge.

J'ay dit à la reyne /2/ de Bohême ce que vous me commendiés qu'elle a reseu selon sa civilité acoutumée et avec beaucoup d'affection.

Je ne menqueray pas de m'enquérir d'un bon party pour Mlle vostre nièce¹⁶³, j'en souterois un pour un autre donct je vous écrire. Il y a deux jeunes seigneurs donct l'un est le fils ayné du conte de Penbrok¹⁶⁴, l'autre celuy du conte de Bedefort¹⁶⁵. Je trouve le party grand de Mlle de Quintin et je m'estimerois heureuse de servir en cela Mme sa mère que j'onore toujours infiniment. Mendés-moy l'âge de Mlle sa fille.

Sy vostre Roy va en Bretagne, je m'imagine que vous y ferés vostre Court, mais il seroit dengereux de laisser la Reyne dans sa grosesse ayant une telle passion pour le Roy son mary. Tout feut siné dimanche dernier /3/ pour le mariage du Portugal. L'ambassadeur doit bien tost partir. Tous ceux (qui est tout le monde) ont une grande joie de voir Madame dans la posture où elle est. Il faut advouer que saite une admirable pereson. Je ne point encore receu la robe d'enfant, mais j'ay parlé au marchant. Je ne fais point de doute qu'il n'avensera l'argent. Saist X toute à vous.

Il désire sçavoir sy vous vouderiés penssé au duc de Richemon¹⁶⁶ pour la fille de M. de La Tré. Il est la quatrième personne d'Angleterre, parent du Roy, a du bien. Vous l'avez veu en France devent la mort de son cousin. Mandez-moi ce qu'elle aura en mariage. Il a fille de sa femme qui estoit héritière et doit avoir tout son bien pour sa vie. Il ne peut qu'il ne prétende tout en Cour¹⁶⁷.

Si vous plaist metre le nom du duc de Richemont après celuy de 1395 et celuy du duc d'Ormond après celuy de 1289. Les catoliques sont fort sçatisfais du mariage du Roy. L'ambassadeur dîne aujourduy avec sa Majesté publiquement et part demain.

J'espère que vous aurés la miene du 20 où je vous en envoiés une de la Reyne de Bohême pour M. vostre fils.

Archives nationales, 1 AP 385/61

1^{er} juillet 1661 - Londres¹⁶⁸

Ce 1 juillet 1661

Je viens de recevoir la vostre du 6, et je suis bien ayse, chère seur, d'apprendre que vostre senté vous permet d'aprocher de la Court. Cela est bien jeuste que vous le faciés pour intérêt de Mlle vostre fille, y ayant beaucoup de raison qu'elle concerne celuy qu'elle a avec Madame. Rien ne m'est plus agréable que d'apprendre comme saite princesse continue à sa conduire avec tant de discrétion et de verteu.

Vous aurés pris la conclusion du mariage du roy avec l'*infente* de Portugal vous l'ayent mendé. Le Roy y envoie un qui est mestre des requestes vers elle, sçachant parler espagnol et sait le lengage qui se pratique dans saite court. L'on dit qu'elle veulent pas le Francés. L'ambassadeur du Roy son frère dit

¹⁶³ Elisabeth Gouyon de La Moussaye (1637-1701), Mlle de Quintin, seconde fille d'Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye et d'Henriette de La Tour d'Auvergne. Elle épousera en 1669 le marquis du Bordage, le plus beau parti huguenot de l'évêché de Rennes.

¹⁶⁴ William Herbert (1642-1674), fils de Philip Herbert (1621-1669), 5^e comte de Pembroke et 2^e comte de Montgomery.

¹⁶⁵ William Russell (1639-1683), fils de William Russell (1613-1700), 5^e comte de Bedford, épousa le 31 juillet 1669, Rachel Wriothsley, fille du comte de Southampton et nièce du marquis de Ruvigny. Il fut exécuté en 1683 pour avoir comploté contre Charles II.

¹⁶⁶ A la suite de la mort de James Stuart le 30 mars 1655 et de son fils Edmé le 10 août 1660, les titres de duc de Lennox et de Richemond étaient passés à leur cousin Charles Stuart (1639-1672), fils de George Stuart, seigneur d'Aubigny et de Catherine Howard. Charles Stuart veuf en premières noces d'Elizabeth Rogers épousa en secondes noces le 31 mars 1662 Margaret Banaster et en troisièmes noces le 3 mars 1666 Frances-Teresa Stewart.

¹⁶⁷ Ce passage est déchiffré à la fin de la lettre de Charlotte de La Trémoille.

¹⁶⁸ Henriette de WITT-GUIZOT p. 351 352

qu'elle est fort dévote et qu'elle /2/ avoit une inclination très forte à estre religieuse que l'on n'a changé avec bien de la pence.

Je m'étonne comment le Sr. Blacal ne vous écrit point, luy ayant dit que vous le désiriés pour les lunettes. Il eust esté bien difficile qu'il les chosist et sait par assart que j'ay pris saite employ. J'ay reseu la lettre de chance et me fais partout enquérir d'une aquenée que je souhette de tout mon cœur qu'elle vous soit agréable.

J'ay écrit au Sr. Boulonnois et ne puis assez m'étonner de la difficulté qu'il fait. Les enfans de feu Mlle Ogle ne peuvent plaider en France et ses beaux frères n'ayant rien touché de sa succetion ne peuvent estre recherchés. Sy ils font cela, je seray contrainte de faire voir à tout /3/ le monde la conduite sequendalleuse de leur niessé. Vous ne me sçariés plus obliger chère seur que d'user de vostre otorité envers le Sr. Boulonnois, ne crois pas que les Srs de La Verdonnière et Berville se veullent mestre en procès puisqu'il a ma décharge. Personne ne l'en peut rechercher justement ayés la bonté comme je vous en supplie de m'assister dans saite affaire qui m'est extremement à cœur et préns la pence de sçavoir sy saite fille es chés sa tante.

Je croy que vous n'avez pas bien entendu le chiffre, car je vous parlois du ministre *Turenne ne luy*. *Ruvigny* vous en dira ce qui se peut sçavoir. J'espère que M. vostre fils est de retour. Tout le monde dit qu'il est bien à la Court et cela estant, il ne la doit pas quitter /4/¹⁶⁹. Une partie de la nostre s'en va aux eaux. La duchesse d'Yorkque ayant une passion extrême d'avoir des enfans. Elle a fort convié ma fille Strafforde d'aller avec elle pour le maime sujet. Il faut advouer qu'elle a une très grande modestie et fait un estat particulier des personnes vertueuses. Elle est la plus passionnée femme du monde de Son A. R. et luy autant d'elle.

L'on n'a pas encore commencé à lire la licturgie. L'on n'espère que ce sera dimanche prochen. L'on ne sait pas encore bien le temps de l'arivée de la Reyne future. Je ne say sy la Reyne sera long temps à Fontainebelleau, sy elle prends des eaux /3/ de Bourbon, ce ne sera que pour peu. L'on dit toujours que elle vient icy. Sy cela esr elle aura beaucoup de sçatisfaction de la voir de sa religion. Dieu conduira tout pour sa gloire. Sait une tout à vous.

Archives nationales, 1 AP 385/62

8 juillet 1661- Londres¹⁷⁰

Ce 8 juillet 1661

Quend je vous écrivis Chère Seur, mon désir d'estre avec la Reyne, l'on croiet que Sa Majesté devoit revenir icy pour tout assuré et le mariage du Roy ne l'estoit point. J'ay un desen que sy il réusit, je vous le diré.

L'embassadeur de Portugal est party. L'on n'a envoyé un tailleur François pour faire des abis à la Reyne qui sera ..., le Roy ne trouvent pas les siens à son gré. Il me semble que le viel abit des Espagnolles estoit bien plus à la bienséence que celuy quel porte à présent. Le Roy a esté au Parlement et aujourduy a passé deux actes : celuy de la bënnevolence et l'autre du pardon général. Je ne croyés pas que M. le Chancelier y eust peu estre, se trouvant mal hier qu'il feust seigné. Cela ne l'a pas empaiché d'y estre.

Vous m'obligerés extremement de vous donner la pence de segonder /2/ ma lettre au Sr. Boulonnois et de sçavoir sy saite fille est chés sa tante.

Il y a un seigneur qui va bientost voiajer qui se nomme le conte de Senderlan¹⁷¹. Vous avez conneu Mme sa mère, fille de M. de Lestre. Son nom estoit alors Spenser. Il a un beau bien et une belle maison

¹⁶⁹ Henri-Charles de La Trémoille livre les secrets de cette réussite : « M. de Turenne, qui n'est pas moins bon Courtisan que grand Capitaine, m'aida de ses conseils ; & m'apprit la route que je devois suivre, pour effacer les impressions désavantageuses que ma conduite passée avoit données au Roi & au Cardinal ». *Mémoires*, p. 250.

¹⁷⁰ Henriette de WITT-GUIZOT p.352 354.

¹⁷¹ Robert Spencer (1640-1702), 2^e comte de Sunderland, né à Paris, était le fils de Henry Spencer (1620-1643), 1^{er} comte de Sunderland, tué lors de la bataille de Newbury et de Lady Dorothy Sydney (1617-1684), fille de Robert Sydney (1595-1677), 2^e

près de Londres. Sy il va à Paris vous pourés vous enquérir de ses meurs et sy cela seroit propre pour Mlle vostre nièce.

Je vous envoie hier 4 pères de lunettes que je mis entre les mains de Blouet. Je croy que vous les trouverés bonne. Je les pris comme pour moy, les yeux estent plus grand il me semble que cela est plus aysé. La Reyne de Bohême ne s'en sert point et cela est estrange. Elle est ausy forte que jamais /3/ et se tient toujours debout. Je vous croyes auprès de Fontenbelleau et le souhette pour l'amour de Mlle vostre fille. L'on fait courir le bruit que Monsieur est fort jaloux de Madame et qu'il est très mauvais mary, ce que je ne puis croire. M. le duc d'Yorkue est bien le contraire. Car il n'y a jamais eu son pareil ne pouvant estre l'un sans l'autre. Je vous rends mille grasse de la penne que vous avez pris dans l'achat de la robe d'enfant que j'ay receue et les 5 masques. Prenés la penne de me faire mender sy porte des mentonnié et comme l'on les a faicte. Saist une toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/63

15 juillet 1661 – Londres

Ce 15 juillet 1661

Chère Seur,

Vostre dernière lettre a esté du 16^e que je ne vient que de recevoir a esté 9 jours par les chemens, je n'en say point la cause. Je vous croy à Fontenbelleau. *Richemont est âgé de vint deux [ans]*¹⁷². Je menquereré du reste chère seur, ce que je vous en né écrit vient de mais soués. Je ne parleray à personne de ce que vous ne voullés pas, nous n'avons nulle nouvelle. Le parlement sera bien tost ajourné tout sy passe selon le désir du Roy.

Nous eumes hier la licturgie angloise lue en François dans la chapelle que Sa Majesté¹⁷³ leur a donnée. Nous y eumes deux excelans sermons : M. Durel au matin et M. Le Couteur l'après-dinée¹⁷⁴. M. le duc d'Ormonde et Mme sa femme y furent le matin et plusieurs /2/ autres qui en revendrent fort scatisfais. Sait tout ce que la haste me permet de vous dire. Sait X toute à vous.

M. de L'Estrade¹⁷⁵ est arivé. Il m'a fait faire compliment. Il n'a pas encore eu d'odision.

Archives nationales, 1 AP 385/64

3 août 1661 - Londres

Lettre non conservée.

8 août 1661 - Londres

comte de Leicester et de Lady Dorothy Percy (1598-1659). Robert Spencer épousa le 10 juin 1665 à Londres Lady Anne Digby, fille du 2^e comte de Bristol.

¹⁷² Charles Stuart (1639-1672), 6^e duc de Lennox et 3^e duc de Richmond (Cf. lettre du 21 juin 1661).

¹⁷³ Au grand mécontentement des membres de l'Eglise Française de Threadneedle Street située dans la City et fidèle à la liturgie calviniste, Charles II avait conféré aux réformés français de Westminster, qui se réunissaient dans la chapelle de Somerset House, rendue à la Reine-mère, un nouveau lieu de culte dans la chapelle de la Savoye où était suivie la liturgie anglicane. C'est Durel qui le 14 juillet 1661 eut l'honneur d'y prêcher le premier sermon auquel la comtesse de Derby assista. François de SCHICKLER, *Les Eglises du refuge en Angleterre, op. cit.*, tome II, p. 224-227.

¹⁷⁴ Jean Durel et Philippe Le Couteur étaient deux ministres originaires de Jersey qui s'étaient réfugiés en France en raison de leur attachement à la monarchie. Jean Durel avait été le chapelain du duc Armand de Caumont de La Force et Philippe Le Couteur ministre de l'Eglise de Caen de 1656 à 1661. François de SCHICKLER, *Les Eglises du refuge en Angleterre, op. cit.*, tome II, p. 205.

¹⁷⁵ Godefroi-Louis comte d'Estrades (1607-1686) ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre.

Ce 8 aoust, Londres, 1661

Chère Seur,

Vostre du lettre du 9 m'apren la continuation de vostre mal et vostre retour à Paris. Le premier m'afflige fort, mais j'espère en la miséricorde de Dieu que le repos vous rendra vos forces, comme je l'en supplie de toutes mais affections. Je croy que je ferés bien sy je parlois à M. Carteret¹⁷⁶ de ce qui regarde l'affaire de M. de La Moussaye. Je ne sçarois advoir un meilleur advis que le sien, et de plus il est serviteur très affectionné de M. vostre frère, mais je ne luy en diré rien que je ne sçache vos ordres la deseus.

Je croy que vous sçavez bien comme la pais de Portugal avec la Hollende a esté sinée par les Estas et l'Embasadeur. Il y en n'a qui disent que l'infente sera plus tost icy que l'on ne pense. Il y aura forces catholiques dans sa maison. M. de L'Estrade est arivé. Il m'a fait la faveur de me venir voir. Il me semble très honneste homme.

Il y a une aqueneée que l'on me .../2/, aqueneée que l'on m'assure fort bonne, mais elle est baye. Sy j'osois, je vous supplerois de commander à l'un de vos gens qu'il cherche un cuisinier garçon qui ayt esté en quelque bonne maison et qui sceusse la patisserie. Sy il y en avoit qui eust esté chés vous et qu'il vous pleus vous en défaire je le souheterois bien.

Pardonnés, pardonnés à ma hardiesse et excuser ma haste. Sait une toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/65

15 août 1661 – Londres

Ce 15 aoust 1661, Londres

Depuis la miene du 15 du passé, je vous ay écrit, chère seur, du 3 et 8 de ce mois. La dernière vous disoit comme j'avois receu vostre lettre du 9. Je viens d'avoir celle du 20 où vous me dites avoir veu saite fille de Mlle Ogle. Elle a changé de langage, car quand elle a veu ne pouvoir faire autrement le Sr. Boullonnois m'ayant mendé qu'elle l'avoit menacé. Elle vous a dit une partie de la vérité, mais non pas le tout. Sa tante désira de la voir devant sa mort. Je l'ay laissé très vollontiers aller et après cela, je désire qu'elle demeurast là et luy offris une pension qui estoit capable de l'entretenir. Ce qu'elle méprise, vint en saite ville sans mon seu, ne demenda jamais à me voir, fit que sa seur que j'aimais, qui me servoit me demenda son congé quoy que plusieurs fois je désiré de la retenir à mon service, parla de /2/ me plaider ce qu'elle ne pouvoit faire, dit qu'elle présenteroit une requeste au Roy et plusieurs autre chosses insolentes. Elle a raison de me dire assez bonne métresse, car jamais personne n'a tant enduré d'elle que moy et je l'eusse toujours fait sans qu'elle donnoit beaucoup de sequendalle de la façon qu'elle vivoit avec un homme de marié et je croyés que demeurent en la campagne, cela l'éloignoit de luy et du sujet de se faire mal parler d'elle. Elle a fait mille querelles dans la maison et je serois trop longue à vous dire plus de particularités de ce sujet sy en allant en Poitou elle se feu donnée l'honneur de vous voir l'affaire n'eust pas esté plus loing. Son repentir est venu de ce qu'elle n'a pas fait ce qu'elle vouloit avec le Sr. Boullonnois.

Je vous plains extrêmement (sic) d'avoir eu tant d'inquemodité par la malladie de vos gens. Il y en n'a partout et je loue Dieu de ce que vous estes au retour de la vostre. L'on se /3/ remet difficilement de ses maux là et les plus jeunes maimes j'ay eu de mais domestiques, mais fort peu. Mon Stanley est tout a fait remis, Dieu mercy et son beau-frère.

M. Craff est de retour, qui dit de grands biens de Mlle vostre fille, et qu'il le l'a veu souvent, logent chés M. vostre frère. Elle est, à qu'il dit, une des favorites de Madame¹⁷⁷. Il y en n'a qui croyent que le

¹⁷⁶ Sir George Carteret (1599-1679), originaire de Jersey, conseiller privé et vice-chambellan du roi, trésorier de la Navy.

¹⁷⁷ Mme de La Fayette mentionne que Mlle de La Trémoille étaient des personnes qui avaient l'honneur de voir souvent Madame. Elle ajoute que Charlotte-Marie de la Trémoille « lui plaisait par sa bonté et par une certaine ingénuité à conter tout ce qu'elle

mariage du Roy ne se fera pas devent Nouël. Le comte Svendiche¹⁷⁸, l'admiral qui estoit allé pour prendre possession de quelle ille qui est donnée par le roy de Portugal au nostre, est tombé malade et a esté content de se mestre à terre en n'Espagne en un port nommé Malego. L'on le dit mieux mais il n'a pas encore esté en Portugal. Le duc d'Aldermaire¹⁷⁹ est malade ausy de ces mauvaises fièvres, mais l'on n'espère sans danger. Il est bien nesce au roy encore qui est tousiours icy. Saist une toute à vous.

J'aurois à vous dire que saite fille fit le voyage de France sans advertir et me le cacha et sa seur ausy, sy elle demende à me voir, je la verre.

X

Archives nationales, 1 AP 385/66

26 aout 1661 – Londres

Ce 26 aoust 1661

Je ne vous puis dire, chère seur, la penne où je suis de vostre santé depuis la lettre que j'ay eu de Mlle vostre seur, qui me dit que vous estes plus mal que je croiés, mais je veux espérer qu'avec l'aide de Dieu que cela est plus par son appréhension que par aucun sujet qu'il y a mais prières luy sont ardemment adressé pour vostre préservation. Je me souhette de tout mon cœur près de vous pour vous rendre tous les devoirs que je vous dois et à quoy ma très particulière affection me porte j'aten déjà de vos nouvelles avec impasience.

Depuis ne vous avoir écrit, la fille de feu Mlle Ogle est arrivée, à qui je fis dire ausy tost que puisque vous m'aviés écrit en sa faveur que je la ferois et la recevrais bien. Elle me dit qu'elle ne vous en n'avoit pas supplié, mais que vous luy aviés fait l'honneur¹⁸⁰ de luy dire que vous le vouliez faire, insy elle ne m'a pas voulu voir. Elle se vante fort que M. mon frère a fort approuvé /2/ ses procédés et qu'il a fait tout ce qu'elle a désiré, cela m'afflige un peu.

Il n'y a nulle nouvelle à vous dire. L'on ne parle que de la venue de la Reyne, mais l'on n'en dit point la temps ; ausy seroit t-il fort mallaisé. Le trajet estent un peu long. L'on parle diversement de sa beauté. Dieu veille que le Roy l'agrée et luy donne des enfens et vous conserve avec toutes sortes de prospérités. Sait X toute à vous.

J'ay ecy une nouvelle à Mlle vostre seur que l'on me dit n'estre pas vraye. Je vous supplie de luy dire.

Archives nationales, 1 AP 385/67

9 septembre 1661 – Londres¹⁸¹

Ce 9 7^{bre} 1661

Chère Seur,

Je loue Dieu, Chère seur, d'avoir appris de vostre main que vous estes sans fièvre. J'espère en sa bonté que ce mauvais mal de pié vous quittera bientôt, comme je l'en supplie et qu'il vous conservera et me donnera encore une fois en ma vie le contentement de vous voir, vos nouvelles ont estonné tout le

avait dans le cœur, qui ressentait la simplicité des premiers siècles ». Mme de LA FAYETTE, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, Coll. Le Temps retrouvé, Mercure de France, 1965, p. 38.

¹⁷⁸ Edward Montagu (1625-1672), 1^{er} comte de Sandwich, cousin et protecteur de Samuel Pepys, amiral de la flotte de la Baltique, ancien partisan du parlement rallié à Charles II. Il perdit la vie lors de la bataille de Southwold Bay.

¹⁷⁹ George Monk (1608-1670), 1^{er} duc d'Albermale, commandant de l'armée d'Ecosse qui redonna son royaume à Charles II.

¹⁸⁰ Charlotte de La Trémoille avait d'abord écrit la faveur.

¹⁸¹ Henriette de WITT-GUIZOT p. 353

monde et ordinairement ceux qui n'ont pour but que ce qui en dépend finissent insy. Cela nous doit donner exemple de nous en détacher.

L'on n'a eu de nouvelles en la Court que M. le conte Sandwich l'admiral sous Son Altesse Royal de l'expédition qu'il a fait à Alger, où il a délivré tous les esclaves et fait une paix avantageuse pour Sa Majesté. Celle que l'on dit de Dalmasie donne de la fraïeur. Il est vray que le mépris que le plus part font de la Religion en donne pour les tiers. Nous avons bien sujet de nous humilier en toutes façons ayent des maladies en ce pais ausy que vous, mais non pas encore en sy grand nombre.

La perte de M. de Lorge a fort /2/ affligé M. son frère, je le feus voir le jour d'après, avec M. Durel, mais l'on l'avoit fait sortir. Je le vis hier chés la duchesse que je crois devins grosse pour assuré. Elle ne sort qu'en chèse et fort peu souvent qui ne que pour visiter la Reyne de Bohême ou a la commédie pour Sa Majesté. Elle n'en menque aucune ayent l'humeur la plus jeune que sy elle n'avoit que 20 ans.

Je suis bien de vostre opinion chère seur en ce qui regarde la fille de feu Mlle Ogle. Je croy qu'il n'y en n'eust jamais sa pareille ne vivent que de menterie, qui est un vice que l'on ne praticoit pas en nostre temps.

J'ay oublié presque tout à fait à vous dire comme je trouve à mon gré M. de Blanquefort¹⁸² et serois fort ayse de le servir au sujet de Mlle Couteler. Son père est fort riche et n'a qu'elle d'efens. Il est veuf, il a de belles terres. Il luy donnera peut-estre 20 mille livres sterlens, mais ne veux point assurer ses terres, il estoit vendeur d'épicerie et depuis le retour du Roy a esté fait chevalier. Je ne peu encore [voir] /3/ M. Carteret à loisir, mais je ne l'oublie pas.

J'étois l'autre jour chés la Reyne de Bohême, qui me dit que l'on luy écrivoit que l'ené des ducs de Lennenbourg estoit allé en France avec grand équipage et qu'il avoit desen de faire ses adresse à Mlle vostre fille. Elle le dit un grand party, mais que il sait maryé à sa cousine germaine qui refuse de demeurer avec luy et que comme cela ses téologiens l'assurent qu'il se peut démarier, mais je n'approuve pas ce procédé. J'ay creu vous le devoir mender, comme ausy *que le Roy dit même qu'il luy donner la charge de >>>> de ses >>>* qui est une chose considérable, où l'on peut obliger et faire du bien. Pardonnés sy il y quelque faute. Je suis toute à vous.

Archives nationales, 1 AP 385/68

31 octobre 1661 – Londres

Ce 31 8^{bre} 1661

Encore que je n'aye pas grand chose à vous dire, chère seur, sy esse que tant que je seray icy je vous écriré le plus souvent que je pouré encore qu'il n'y ayt pas grande nouvelle synon l'envoye de M. Croft de la part du Roy et M. Barquelé de celle de Mst son frère au vostre sur la naissance de Mst. le Dolfin. Il va avec eux un des cadets de M. le Chancelier, nommé M. Haide, très aymé de Leurs Altesse royales, j'écry à M. vostre fils pour le supplier de luy faire connoistre comme je respecte M. son père et Mlle sa mère, et je m'assure qu'il ne me dénira pas saite faveur ny vous, chère seur, de luy faire ramentevoir.

Je vous ay écrit par la miene du 27 comme Vaine et Lemberet et deux autres avois esté envoyé par ordre de Sa Majesté hors de la Tour. L'on les envoye aux illes de Jersé et Grenezé et insy ils soufre ce qu'ils ont fait à bien d'autres. L'on croit que le Parlement supplira le Roy de les faire juger et cela estant ils seront condonnés par les Lois.

L'on prépare la flote pour la Reyne /2/. Il y en n'a qui croyent que la duchesse de Richemond n'aura pas encore saite plasse que je vous disois, mais sa belle-seur à qui elle avoit esté promise devient à quoy le première s'oppose infiniment. Je souhette que le Roy en puisse metre une qui luy puisse rendre les

¹⁸² Louis de Durfort (1641-1709), marquis de Blanquefort, sixième fils de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et d'Elisabeth de La Tour d'Auvergne, neveu de Marie de La Tour d'Auvergne, cadet de Gascogne disposant de peu de bien, renouant les liens très anciens de sa famille avec l'Angleterre, lia sa fortune à celle du duc d'York. Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'époque moderne op. cit.*, p. 95-100 et 300.

servisse et à la Reyne qui sont souhetés des gens de bien. Tout le monde dit que le Reyne sa mère sera icy à la fin d'avril et que le Roy le désire insy.

J'espère que M. vostre frère pensera à vostre amie pour ce que je vous ay écrit. Sy le cuisinier n'estoit point encore party, je vous supplirois de ne l'envoyer pas, celuy que j'ay se contentant des gages que je luy ay fait offrir devient que de l'avoir mendé. Pardonnés à ma liberté chère seur à qui je suis tout a fait.

X

L'agent de l'électeur de Brendebourg n'est plus icy. J'atans à vous envoyer vostre aquenée que je sois au país où l'on en trouve à meilleur marché. Ledit Sr. de La Tour m'a dit que vous souhetiés des léveriers. Je feray chercher tout cela en ayent de fort bons en la compagnie.

Archives nationales, 1 AP 385/69

4 novembre 1661 – Londres

Ce 4 9^{bre} 1661

Je crens Chère Seur, que ma lettre du 8 du passé ne soit perdue puisque par les vostre du depuis vous me dites ne les avoir pas reçues depuis la miene du 31. Le conte de Donna¹⁸³ est arivé et avec luy l'agent de l'Electeur. Ils viene de la part de son maître et de Mme la princesse d'Orange pour les affaires du petit prince. L'on dit le premier n'estre pas trop bien receu à la Court, l'autre m'a dit n'avoir point receu de réponse a la lettre qu'il écrivoit à M. vostre fils de quoy je suis en paine car je crens qu'il ne croy que je n'en né point eu soing. Je croys partir d'aujourd'uy en 15 jours sy Dieu plaist et devant ce temps là je ne menqueré pas de vous donner une autre adresse ne pouvient plus long temps supsister. Il est temps de le retirer je ne menqueré pas de parler [comme] /2/ vous me l'avez commendé à ce gentilhomme.

J'ay veu la femme et la belle-mère du Sr. Le Fevre que je trouve fort bonnes personnes et me souvient très bien de la dernière. Ils ne sont pas encore acomodés à St. Jaime où il doit travailler. Il a 150 Jacobeus de pension.

Celle de la Reyne de Bohême est de dousse mille. Elle n'est nullement bien et hier la nuict eust une tous de 3 heures qui luy osta la respirasion et ne pouvoir parler. J'y feus où j'y trouv le Roy. Elle estoit sur son lit et assez bien . Sait un miracke de la voir plaindre. Le docteur Fraiseur dit que ce ne sera rien. Il est premier medesen du Roy et Escossoit.

La flote n'est pas encore partie pour Portugal, ny un M. Rousel Englois à qui le Roy de ce país là a donné un évêché qui doit i retourner et doit estre confaiseur de Nostre Reyne et qui a fait toute la négociation du mariage de Leurs Majestés. L'on le dit Jésuite et comme cela je croy que elle ne sera /3/ pas icy devient le printemps. L'on dit que M. de St-Albans y sera bientost et que M. Moreus¹⁸⁴ vient avec luy. Le Roy disoit hier que saist le plus excelent prêcheur qu'il a jamais entendu. L'on dit qu'il est fort de vos amis. M. Durel est un des miens et que j'estime fort. Sait tout ce que j'ay à vous dire. Sait une toute à vous.

X

Trioche est fort affligé de la mort de sa mère¹⁸⁵. Sa femme et luy la devoit aller [voir] au printemps.

¹⁸³ Le comte Frédéric de Dhona (1621-1688), fils de Christophe de Dhona et d'Ursula de Solms-Braunfels, neveu de la princesse douairière d'Orange Amalia de Solms-Braunfels, de 1649 à 1660 avait été le gouverneur de la principauté d'Orange, fonction que son père avait également exercé jusqu'à sa mort en 1637. Dans le cadre de la lutte de pouvoir qui l'opposait à la princesse douairière d'Orange, la Princesse Royale avait obtenu en 1660 de Louis XIV la destitution de Frédéric de Dhona de sa charge de gouverneur de la principauté d'Orange. L'on comprend que pour cette raison il n'était pas bien reçu à la Cour d'Angleterre. Il a laissé des Mémoires qui ont été édités en 1898.

¹⁸⁴ Alexandre Morus (1616-1670) pasteur de Charenton, protégé par la duchesse de La Trémoille, mal vu de Mme de Turenne, de Mlle de Bouillon et de Mlle de La Suze, se fit oublier quelque temps à Londres. La correspondance de Marie de La Tour d'Auvergne avec Alexandre Morus pendant le séjour de celui-ci en Angleterre a été publiée par Paul MARCHEGAY dans le *B.S.H.P.F.*, tome XXI, 1872, p. 136-148, 226-235, 278-286.

¹⁸⁵ Marie Buffet, veuve de Macée Trioche, faiseur de rouets d'arquebuse, décédée le 7 octobre 1661 à Vitry.

14 novembre 1661 - Londres¹⁸⁶

A Londres, ce 14 9^{bre} 1661.

Ce m'eust esté une très grande sçatification en partant de ce lieu, sy j'eusse esté assurée de vostre senté, mais le long temps que j'ay esté sans sçavoir de vos nouvelles me font fort craindre. J'espère en la bonté de Dieu que je seray trompée et que j'apprendray bien tost ma chère seur en l'estat que je la désire. Ces dernières estois du 2 de ce mois passé. Le jour d'après la nesance de M. le Dolphin¹⁸⁷.

Celle-cy vous dira le partement de Son Altesse Royale pour aller voir la flote aux dunes, mais les autres assurent que saist pour aller à Dunquerque. L'on ne sait pas encore quand elle partira pour Portugal et quand elle ira quérir la Reyne. L'on n'a comencé à prier Dieu pour Sa Majesté dimenche en la chapelle de Wital et après dans toutes les Eglise et la nomment pas son non de batesme. L'on ne peut pas nommer nos deux Reines ensemble et insy elle l'a esté la première dans les prières.

L'on me vient d'asurer que l'ambassadeur d'Espagne a eu commendement du Roy de ne plus venir à la Court et [cela] /2/ pour ce qui saist passé sur la dispute de celuy de Frence et de luy¹⁸⁸, qui avoit pris à solde des sujes de Sa Majesté sans son seu et l'on dit que le Roy son maître l'a désavoué, qui est peut-estre la cause de ce que le Roy luy a défendu sa Court. Je ne peu tan parler à M. Carteret avec loisir de ce que vous m'ordonniés que aujourduy et luy ay nommé celuy que j'avois souhetté à un autre, il s'emploira avec affection pour saite affaire et vous en sçarés des nouvelles saite personne estant fort de ses amis.

Je croy que mes lettres du 8 du passé, du 24, 28 et 31 et de celuy-cy du 4 ont esté perdue. J'anvois ausy à Mlle de Rosemont. Je fais celle-cy en sy grande haste que je ne say ce que je dis ayant mille chosse a faire, peu d'aide et peu d'esprit et je confaisse que je suis fort peu propre pour ce monde. M. le Chancelier m'assure fort de son amitié et je croy qu'il a intention de s'emploier de bonne sorte envers Sa Majesté, et j'ay insy tout sujet de bien espérer. Je me sousmait à la bonté de Dieu et finis en le suppliant de vous conserver et bénir, sait les prières que je fais tous les jours [...] /3/.

Je écrivois à M. vostre fils du 31 et le suppliois d'obliger le fis de M. le Chancelier, qui est allé avec M. Craff sur la nesance de M. le Dolfin. L'on n'assure que le prince d'Espagne est mort le jour de sa nesance. Je ne peu voir en particulier le résident de Brendebourg estant mallade depuis son retour.

Sy vous plaist de prendre la penne d'adresser mais lettre comme il est écrit dan ce billet et de vouloir commender que l'on en envoie copies à Mlle vostre sœur. M. le marquis de Blanchefort¹⁸⁹ est allé avec son ...

20 décembre 1661 - Thouars
Copie de la lettre de Henri de La Trémoille
à Madame la comtesse de Derby

¹⁸⁶ Henriette de WITT-GUIZOT, p. 356

¹⁸⁷ Louis de France dit le Grand Dauphin, né le 1^{er} novembre 1661 à Fontainebleau, mort le 14 avril 1711.

¹⁸⁸ Le 30 septembre 1661, il y eut une querelle de préséance entre l'ambassadeur de France et celui d'Espagne. Querelle ou les Espagnols eurent le dessus. Samuel Pepys qui alla à l'ambassade France après cet événement note « qu'il n-y a pas de gens au monde plus insolent que les Français quand ils réussissent et plus piteux quand ils échouent : car ils étaient tous là comme des spectres sans échanger une parole ». Samuel PEPYS, *Journal*, Ed. abrégée Ch. Lalloué, Coll. 10/18, Union Générale d'Édition 1972.

¹⁸⁹ Louis de Durfort, marquis de Blanquefort, sixième fils de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et d'Elisabeth de La Tour d'Auvergne, déjà citée par Charlotte de La Trémoille dans sa lettre du 9 septembre 1661.

Madame ma chère soeur,

Celuy que je vous supplie d'assister en toutes les rencontres où vostre entremise luy pourra estre avantageuse, est M. Morus, plus digne d'estre considéré par luy mesme que par aucune recommandation. Ses dons très grands et extraordinaires, sa plume et ses louanges n'ont point esté seulement retenues et restrintes dans les limites de sa patrie, mais ont volé partout avec un applaudissement universel. Je vous dirai donc que l'ayant tousjours aimé, chéry et honoré je tiendray tous les bons offices qu'il recevra de vous, toutes les grâces qu'il méritera de vostre incomparable monarque, comme si je les avois moy mesme receues. Je vous conjure d'estre très persuadée de cette verité et de la garentir vers tous ceux qui ne la voudroient recevoir, vous protestant d'estre toute ma vie ...

Archives nationales, 1 AP 396¹⁹⁰

1662-1663

Le 18 juillet 1662, Marie-Charlotte de La Trémoille épousa à Paris dans la maison de MM. les ambassadeurs de Hollande Bernard de Saxe-Weimar, duc de Saxe-Jena. Conscient qu'il n'aurait jamais le dernier mot avec sa mère, Henri-Charles de La Trémoille conduisit sa sœur en Allemagne, et après avoir visité ses beaux-parents à Cassel, retourna en Hollande où il resta cinq ans.

Désormais retirée à Knowsley Hall dans le Lancashire, Charlotte de La Trémoille ne disposait plus des commodités qu'elle avait à Londres. Le rythme de ses lettres va diminuer. Sa fille, Catherine, avait la charge de lui faire suivre les lettres que Marie de La Tour d'Auvergne lui adressait à Londres.

Les archives des La Trémoille conservent pour 1662 seulement cinq lettres datées des 24 janvier, 1^{er} avril, 3 juin, 3 octobre et 25 novembre. Sa seule lettre pour l'année 1663 est datée du 6 février. Elle décédera le 31 mars 1664 à Knowsley.

23 janvier 1662 - Londres

Catherine Stanley

Madame,

J'ay receu avec beaucoup de joye l'honneur de vos comandements que je regarde comme une marque infinie de vostre bonté et faveur envers moy qui désire pasionément d'en recevoir souvent, afin d'avoir les moyens de vous témoigner Madame le respect et le zèle que j'ay pour vostre service.

J'ay envoyé la lettre de Vostre Altesse à Madame ma mère et à M. Morus celle qui luy estoit adresée. Je n'ay pas encore eu le bonheur de le voir, mais bien d'avoir entendu fort admirer un sermon qu'il fit il y a 8 jours devant le Roy en la chapelle de M. le Duc. Il a esté fort bien receu de Sa Majesté et de Leurs Altesses. Je ne seray pas satisfaite que je ne l'ay veu /2/ pour luy demander des nouvelles de Vostre Altesse et de sa famille à qui la nostre doit beaucoup de ce qu'il vous plait nous donner part en l'honneur de vos bonnes grâces et j'en ay un sentiment particulière estant,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant nièce et servante.

Catherine Dorchester

M. mon mary vous suplie d'estre assurée de cest très humble devoirs et vous remercy fort humblement de l'honneur de vostre souvenir.

Archives nationales, 1 AP 385/93

24 janvier 1662 - Knowsley

A Knowsley, le 24 janvier 1662

¹⁹⁰ Hugues IMBERT, " Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars ", *op. cit.*, p. 213.

J'ay esté sy longtemps inquemodé, Chère Seur, d'un mal de doit, chère seur que je ne peu plus fort vous rendre ce devoir de ma main. Je receu, hier, la vostre du 18 et j'espère que puisque vous ne me dites rien de vostre senté que vous l'avez un peu rafermie, comme j'en prie à Dieu de tout mon cœur.

En envoyant vos lettres à M. Brévint, je l'instruisist de tout ce que vous me commendiés ce qu'il comprist fort bien et me fit¹⁹¹ réponse que M. Carteret feroit sçavoir au Roy la raison de ce retardement des lettres à propos ; de depuis il m'a mendé que vous luy avés écrit et qu'il ne feroit rien de cela sans vos ordres.

Ma fille Dorchester m'assure qu'elle a fait donner vostre lettre à M. Morus en main propre par Monge. Il loge à Sommerset. Je croy que l'Eglise Frensoisse s'opose fort à luy. Cela n'a pas enpaiché qu'il n'est prêché à St. James devent Sa Majesté et leurs Altesses Royales dimenche 12 de ce moy et avec grand aplodisement¹⁹². Je vous advoue que j'ay un très grand deplesir de ne pouvoir l'entendre /2/ et regrete mon éloignement de Londre extrêmement, mais je vous assure que saist la necesité extrême où j'étois qui m'en n'a fait sortir¹⁹³.

Je ne me suis pas trompé au nom que vous m'aviés comendé de mestre en luy de celuy de M. Servient estant mort sait 1402. Je le laisse mallade à Londre et ne le peu voir quoy que j'eusse envoyé plusieurs fois pour parler à luy. L'on n'auroit creu que nous aurions la guerre conte vous et la Hollende, mais l'on n'assure à saite heur qu'il n'y a eu rien de tel. La flote est certaennement partie pour Portugal et l'on dit nostre Reyne fort belle, mais petite et de belle taille.

Ce Marsé est un vendeur d'étofe encore que le Roy lait fait chevallier il continue sa vente. J'espère que M. mon frère sait bien que ce n'est pas ma faute que je ne luy ay rendu les services que je luy devois. Sy sais lettres m'eussent esté rendues j'en ne /3/ retenue une que j'ay ceu qu'il n'étoit point à propos de montrer que j'ay brûlée et j'espère que vous l'approuverez, désirent plus de vous plaire que tout le reste du mon ensemble coiés saite vérité et celle que je suis toute à vous.

x

Archives nationales, 1 AP 385/72

2 mars 1662 – Londres

Catherine Stanley

A Londre, ce 2^e de mars 1662

Madame,

Je craignois manquer à ce que je vous dois si je ne vous rendois conte de la réception de vos lettres que j'ay tousjours envoyé à M. Morus, qui j'espère m'a fait le droit de vous en assurer et pour moy, Madame, je vous suplie que je ne treuve plus d'excuses et vos billets pour l'honneur que vous me faites de m'employer, ce que j'estime à un très grand bonheur et vous demande la continuation de vos comendement pour lesquelles j'auray une obéissance qui fera tousjours parestre que je suis,

Madame de vostre Altesse,

La très-humble et très-obéissante
nièce et servante.

K. Dorchester

M. mon mary vous suplie d'estre assuré de ses très-humbles devoirs.

Archives nationales, 1 AP 385/92

¹⁹¹ Charlotte de La Trémoille avait d'abord écrit « dit ».

¹⁹² Sur le séjour de Morus à Londres Cf. François de SCHICKLER, *Les Eglises du refuge en Angleterre, op. cit.*, tome II, p. 228-229.

¹⁹³ Henriette de WITT-GUIZOT cite le passage de cette lettre p. 357.

1^{er} avril 1662 – Knowsley¹⁹⁴

Ce 1 d'avril à Knowsley 1662

Chère Seur,

Je vous eusse fait réponse pleut tost, Chère seur, à la vostre du 29 du passé sans que ce nous estoit la semaine de dévotion et je m'assure que vous me le pardonnerés.

Les nouvelles que vous me dites de l'acouchement de Madame nous a fort réjouie. Elle est assez jeune pour avoir fils et filles en quantité sy elle fait comme elle commence, je m'étonne comment la Reyne sa mère n'avoit pas ordonné les chosses nescres pour ses couches, car je croy qu'elle estoit en son 9 mois. Je croy que Mademoiselle a perdu son nom, je n'écrire point à la Reyne et suis fâchée que je le fais à M. de St-Albans.

J'ay eu une nouvelle assurance du Roy par M. d'Ormonde, et l'on m'assure que je ne dois plus douter de saite affaire. Je me remais de cela à la vollonté de Dieu, et sy je suis capable de le servir sait tout mon souhet, et d'avenser mais cadés car eux et moy sommes en un pitoiable estat ; et c'est la pure nésesité qui m'a fait sortir de Londres qui est certes très grande et j'en suis plus fâchée pour M. Morus que pour toute autre chose et sy Dieu me donne le moyen d'y retourner, je feray mon possible /2/ pour le servir. Outre que je le dois pour l'amour de vous, il faut que je confaisse que j'ay un extrême désir de l'entendre prêcher.

La Reine doit partir de Portugal lundy prochen, 7 du mois, et le Roy la doit aller atandre à Porchemur dès qu'il apprendra qu'elle s'est embarqué. Je ne say quand la Reyne sa belle-mère fera de maimme de Paris. Ce sera sans doute une dure séparation entre Sa Majesté et Madame qui je m'imagine aura repris son bon visage et insy nous aurons un beau et agréable portret par le moyen de Mlle vostre fille à qui je souhette tout ce qu'elle mérite et que je luy désire.

L'on me mende que le prince Ruper se doit abituer icy. Il est fort dans l'estime à présent. Voilla tout ce que je vous puis dire, chère seur, qui ne vaut pas l'écrire, mais puis que vous voullés je continue de ce lieu quoy que l'on n'y entant que peu de nouvelle. Je suis toute à vous.

X

Archives nationales, 1 AP 385/73

3 juin 1662 - Kowsley¹⁹⁵

Y ayant sy peu de chouse à vous dire de ce lieu m'enpaiche, Chère Seur, de vous rendre ce devoir sy souvent que je deverois les nouvelles de Londres estant venus à vous ausy tost que ils le sont à nous.

Vous aurés par M. Morus toutes celles de ces royaumes. Mon plus jeune fils me mende qu'il le rencontra le jour que le Roy passa tous les actes du parlemant qu'il adjourna ausytost. Il le luy dit le mariage de Mlle vostre fille¹⁹⁶ et en maimme temps, je luy écrivis pour le supplier de dire les particularités ; mais en mon grand regret ma lettre le trouva party tellement que je n'en say nulle particularités sy non le nom de ce prince. Vous pouvez croire, chère seur, que je ne pas peu de satisfaction souhetant à Mlle vostre fille autant de bonheur et de contantemant que sy elle estoit la miene. Faites-moy l'honneur chère seur de m'en faire mender les particularités par Mlle de Rosemont le souhetant infiniment, car /2/ je sais bien que vous avez tant d'affaires mariant une fille unique, je ..., je ne l'espère pas de vous. Dieu vous en donne toutes les joies que de tout mon cœur je l'en supplies quend j'en sauré l'acomplisemant je ne menqueray de vous en n'écrire plus emplement.

¹⁹⁴ Henriette de WITT-GUIZOT a en parti publié cette lettre p. 358-359.

¹⁹⁵ Henriette de WITT-GUIZOT a en parti publié cette lettre p. 359-360.

¹⁹⁶ Marie-Charlotte de La Trémoille, âgée de 30 ans, avait épousé le 18 juillet 1662 à Paris dans la maison de MM. les ambassadeurs de Hollande Bernard de Saxe-Weimar, duc de Saxe-Jena.

Vous sçavez sans doute celuy du Roy et la sçatisfaction qu'il a de la Reyne sa femme, à qui mes filles devois faire la révérence hier. L'on dit Sa Majesté très agréable¹⁹⁷. Le Roy en n'est fort amoureux. L'on n'agré pas ses femmes. Il y a le mary de l'unne qui supplia le Roy de ne bescer pas sa femme en la saluant. L'on dit que cela luy feut aysément accordé n'estant nullement belle. La Reyne a esté, je croy bien lassé de son voyage, n'ayant jamais esté en carosse, mais en litière. Elle a esté un mois sur la mer avec grande tourmante et n'a jamais rien mis sur sa teste, jour ny nuict, ce qu'elle continue. L'on l'a dit fort réollue en sa religion et de luy donner /3/ des prestres et autres des sujets du Roy luy feront estre davantage. Dieu nous conserve la nostre.

L'on m'assure fort que le Roy me fera l'honneur de me tenir la promesse qui m'a faite. Tout le monde le sait et sy M. vostre frère fesoit que M. de St-Albans feut de mais amis la Reyne, sa métresse, n'y seroit pas contraire. Tous les gens de bien me persuadent fort de cela et sy je n'avois espérance d'y servir et je ne le souheterois pas et ausy je croy qu'il me fera ma grasse cela estant de rendre mais service à Leurs Majestés, mon soing et ma fidélité y seront toute entière. Pardonnés à saite mauvaise écriture et me croiés entièresant à vous.

X

L'on m'assure que M. Morus retourne. L'on le dit fort bien avec M. de St-Albans et je croy que je le pourois servir cela estant.

Archives nationales, 1 AP 385/74

3 octobre 1662- Knowsley

Knowsle, 8^{bre} 3, 1662

Je vous demande mille pardons, Chère Seur, de n'avoir pas sy prontement obéy à ce que vous m'aviés commendé pour le cheval que vous aviés désiré la foire s'étoit passée devant que je partisse de Londres, qui est le plus fameuse d'Engleterre et en n'estant de beaucoup plus près icy qy ay envoyé tout esprés et hier l'on m'amena un cheval que l'on m'assure bon et je n'en na jamais veu qu'ils ne le feussent ayant les marques qu'il a. Il n'est pas bé et j'espère que la coulleur vous agrérera. Dès que jauré vos ordres je l'envoieré à Londres où s'il ne vous plaist pas de l'envoier quérir je le feré mener par Callès ou Diepe avec un des gens de vostre neveu qui je croy sera Mengo quand je sauré le temps que les vostres seront en l'un de ces lieux là.

La haquenée est un peu plus chère que vous ne voulliés mais tout le monde me disoit que de ce pris l'on n'en trouveroit point qui vailleusse la penne de passer la mer. J'aré un passeport tout près. J'atans avec impatience de vos nouvelles /2/ et de sçavoir comme vous vous portés de vos eaux.

Il ne se parle de rien en nostre Court que de pastemps à quoy nostre Reyne ne se plaist pas fort, la Reyne sa belle-mère ne fust jamais plus gaye et contante. Faites-moy l'honneur de me faire mender sy Mme vostre belle-fille est partie et comme elle a esté reçue chés elle¹⁹⁸. Je prie Dieu pour son bonheur et qu'il vous conserve. Saist vostre très humble et très obeysente seur et servante.

X

Archives nationales, 1 AP 385/75

25 novembre 1662 – Brierton¹⁹⁹

¹⁹⁷ John Evelyn dans son journal à la date du 30 mai 1662 mentionne : « The Queene arived with a traine of Portugueze Ladys in their monstrous fardingals or Guard-Infantas. Their complexions olivaster, and sufficiently unagreable. Her Majestie in the same habit, her fortop long and turned aside very strangely. She was yet of the handsomest Countenance of all rest, and the low of stature pretily shaped, languishing and excellent Eyes, her teeth wronging her mouth by stiking a little too far out ; for the rest sweete and lovely enough ». *The Diary of John Evelyn, op. cit.*, p. 194.

¹⁹⁸ Henriette de WITT-GUIZOT cite ce paragraphe p. 361.

¹⁹⁹ Henriette de WITT-GUIZOT a publié en parti cette lettre p. 361-362.

A Brierton, le 25 de novembre

Je ne puis vous dire combien j'ay de déplésir, Chère Seur, d'avoir receu les deux vostres du 23 et 26 de ce mois depuis mon partement de Londres, ils m'ont trouvé à une journée de Kenoselé, chés une de mais bonnes amis, fille du bonhomme le conte de Norwiche²⁰⁰, que vous connaîtrez mieux par le nom de Gorin. Je croy avoir mal fait de quitter ce lieu là contre mon propre sentiment et celui de mais amis en un temps où je pouvois mieus faire mais affaires. Sait la cruelle nescésité qui m'y a content, n'y pouvant subsister et estant en continuel tourment pour paier mais detes ; toutes sortes de personnes refusoient de me donner les choses qui sont necres pour la vie. Ce qui me fâche le plus, sait que je pouvois vous servir. Encore que je ne say pas encore en quoy mon chiffre n'estat pas avec moy, je ne peu voir 402 estant mallade et je ne pouvois pas luy faire parler par d'autres sur ce sujet. J'ay un extrême déplésir que je ne pouré pas voir M. Brevent et sçavoir ce qu'il a me dire. Sait une personne que je n'entretien jamais sans y profiter et certes sy jeusse seu sa venue et celle de M. Morus, [j'eusse] fait mon pouvoir pour retarder mon voyage. [Quand j'ay pris congé] de Sa Majesté, elle réitéra la promesse /2/ que je vous ay déjà mendé ; et M. le chancelier quoy que très mal de la goute ne donna beaucoup d'assurances de son amitié et me promit de parler au Roy pour que ma pension me fut assurée pour quelques années, afin que cela peut estre donné pour assurances de quelque argent que je dois et dont je suis fort pressée pour le payement. L'un des premiers juges me mende que cela sera fait.

Je m'assure que vous avez seu comme le Parlement a recommencé le 20 et quel contentement la harangue de Sa Majesté a donné à son peuple et à ses fidèles sujets, et comme nous espérons tous qu'il pensera à ceux qui ont toujours esté obeysent au Roy son père et à Sa Majesté.

Le duc d'Iorkue est de retour de Dunkuerque. Mme la duchesse fut à la nouvelle Eglise Frensoisse le jour de devient mon partement. Je lesse la Roynes de Bohême mal qui avoit en encore une de ses inquomodités que je vous ay écrit. Je la trouve très chengée. Je luy écrire ce que vous me commendés. Elle m'a dit que le prince Rupert viendra bien tost et qu'il se vient établir [] ou sans doute il trouvera ces [...] luy souhete une bonne et vertueuse /3/. Il y a toujours force conjurations et l'on ne trouve un ministre presbiterien chargé de lettres fort estranges. Dieu en sa bonté conserve Sa Majesté. Je dis à son premier ministre ce que vous me mendiés qui dit qu'ils avois eu les maimes avis. Je suis infiniment obligée à M. vostre fils du soing qu'il me promet d'avoir de M. Haide. Je suis tout a fait à vous.

X

Je ne sais comment le Sr. de La Tour a dit que je ne luy a pas dit que vous m'écrivies en sa faveur. Je l'assure que je ferois tout ce que je pouvois pour le servir. Je croy qu'il feust fâché que je ne mis pas un petit garçon pour servir ma fille Dorechester, son mary ne voullent pas qu'elle ayt de page, estant ennemy des coutumes de France.

Archives nationales, 1 AP 385/76

19 décembre 1662 – Londres
Catherine Stanley

Madame,

J'ay bien de la confution d'avoir tardé si long temps à rendre à Vostre Altesse ce devoir après avoir receu l'honneur de vos comendemens que je ne manqueré jamais d'obéir punctuellement.

Je ne puis encore rien dire, Madame, du cheval, hormis que Mme ma mère me mende qu'elle n'a pu encore treuver une occation à l'envoyer surement. Aussi tost qu'il sera icy l'on en aura tout le soin qu'il est possible. Cependant s'il vous plait m'honorer de quelque autre comision, je le receveray avec le respect que vous doit,

Madame,

²⁰⁰ George Goring (1583-1663), comte de Norwich.

Vostre très humble & très obéisante
nièce & servant.

K. Dorchester

Monsieur mon mary supplie Vostre Altesse d'estre assurée de ses très humble devoirs. Madame ma mère a esté fort malade. Mais Dieu mercy, elle est présentement mieux.

Archives nationales, 1 AP 385/94

6 février 1663 - Knowsley

A Knowseley, 6 feuvrier.

Je ne vous puis dire ma joie, Chère Seur, que m'a aporté la vostre du 22 du passé d'y avoir appris le grand amendement que vous trouvez dans une senté donct j'ay loué Dieu de tout mon coeur comme ausy d'y avoir veu la sçatification que vous aporte le mariage de Mlle vostre fille, personne ne prenant tant de part à son bonheur que moy qui luy souhette long et durable.

Sy l'iver est ausy rude où vous estes qu'il le l'est icy, sait un miracle de voir que vostre senté s'y rafermit. J'ay esté fort inquomodée dans la miene pour plus d'un mois ; mais Dieu m'a encore voulu conserver. Je le supplie qu'il me fasse la grasse de le mieux emploier que passé, et sait ce qui m'a empaiché de vous dire comme il a pleu à Son A. Royalle de donner la plasse à vostre neveu Stanley de premier et seul gentilhomme de sa chambre qui est asset avantageuse ; et ce qui est de plus /2/ considérable, saist que cela est venu du seul mouvement de Son A., à qui, et à Mme la duchesse, il en a n'a toute l'obligation. Son plus jeune frère a la cornette dans la principale garde du Roy. Sa Majesté luy a fait l'honneur de l'assurer que ce n'est que un commencement²⁰¹, ce que j'espère insy.

L'on n'a creu la Reyne grosse, mais cela ne saist trouvé véritable. Le Roy va tous les jours s'en faillir visiter le Reyne sa mère et la Reyne sa femme, souvent, Leurs A. R. tous les jours quend elle se porte bien, estent grosse. L'on ne parle à Londres que des grans préparatif que vostre Roy fait pour faire la guerre du Pape, mais ne m'en disent rien je ne le puis croire.

Il est vray que M. Durel m'a écrit en faveur de Mlle Rochas et me la représenté comme une personne tout a fait parfaite et qu'elle [...] de qui elle estoit >>>> /3/ en seur, sont ses propre mots et qu'elle est de très bonne maison et que allant fort souvent chés vous et à l'othel de Turenne, Dieu luy avoit fait la grasse de luy toucher le cœur en quitant sa religion et que s'étoit la reyson qu'elle ne pouvoit demeurer en France et qu'en reste elle avoit tout ce que l'on peut souhetter ayant beaucoup leu et dit des mieux, je m'étonne comme il saist peu tant tromper, car je le croy fort honneste homme et sans doute saite artificieuse l'a seu gangner.

Je m'avois remis sur ce que m'en disoit mais filles et je vous rends mille grasses, chère seur, de ce qu'il vous a pleu m'en dire et tout ce que j'ay adjouté, est qu'il vous donne plusieurs longues et heureuse année toute la sçatification que vous pouvez désirer ; permétés-moi d'en dire d'en dire autant à M. mon frère.

X

Je ne receu vostre lettre que d'aujourduy. Le cheval que vous avez désiré est à [...] chés ma fille [...]. Je souhette de tout [...] trouve trop grand. J'avois écrit à Mme de Rosemont du 2 de ce mois comme il estoit party pour aller à Londres, ma fille Dorchester me dit qu'elle en vouloit avoir grend soing.

Archives nationales, 1 AP 385/77

²⁰¹ Cité par Henriette de WITT-GUIZOT, p. 363-364 et par Léon MARLET, p. 290-291.

ETAT DES SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Fonds La Trémoille :

- 1 AP 331 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
- 1 AP 332 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
- 1 AP 333-336 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau
- 1 AP 384 - Correspondance de Charlotte de La Trémoille (1606-1652)
- 1 AP 385 - Correspondance de Charlotte de La Trémoille (1553-1664)
- 1 AP 386 - Transcription par Marchegay de la correspondance de Charlotte de La Trémoille
- 1 AP 393 - Correspondance de Henri de La Trémoille
- 1 AP 394 - Correspondance de Henri de La Trémoille
- 1 AP 396 - Registre de correspondance de Henri de La Trémoille
- 1 AP 397 - Registre de correspondance de Henri de La Trémoille
- 1 AP 430 - Correspondance de Marie de La Tour (datée)
- 1 AP 431 - Correspondance de Marie de La Tour (non datée)
- 1 AP 434 - Correspondance de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon²⁰²

Fonds Rohan-Bouillon :

- 273 AP 180 - Correspondance à Elisabeth de Nassau

II - SOURCES IMPRIMEES

B

Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

D

Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1651-1652, 2 vol.

Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires et correspondance...*, Publiées par A. D. de La Fontenelle de Vaudoré et P. R. Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, 12 vol., in-8°, réédition Genève, Slatkins reprints, 1969, 12 vol.

²⁰² Ce registre contient également quelques lettres de ses fils Frédéric-Maurice et Henri;

E

The Diary of John Evelyn, Ed. abrégée John Bowle, Oxford University Press, 1985.

F

Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol.

H

Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.

I

Hugues IMBERT, "Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 35-364.

Hugues IMBERT, "Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille (1661)", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXII, 1867, p. 89-129.

J

Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857.

L

Charlotte-Amélie de LA TREMOILLE, comtesse d'Altenbourg, *Mémoires*, Ed. Edouard de Barthélemy, Genève, 1876.

Henri-Charles de LA TREMOILLE, prince de Tarente, *Mémoires*, Liège, chez J. F. Bassompierre, 1767.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV.

Paul MARCHEGAY, *Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia*, J. B. Nichols and Sons, London, 1863.

M

Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiés d'après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p²⁰³.

²⁰³ Recueil de lettres publiées précédemment par Paul Marchegay dans les volumes VI (1857), XV (1866) et XXIII (1874) du Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français.

Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Paris, 1887, LXXIII + 375 p.

Mme de MOTTEVILLE, *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa Cour. Nouvelle édition d'après le manuscrit de Conrart*. G. Charpentier et Cie, Paris, 1886, 4 vol.

O

Anne-Marie-Louise d'Orléans, *Portraits littéraires*, Ed. Christian Bouyer, Séguier, Paris, 2000.

P

Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Eglise protestante de Vitre*, Rennes, 2 vol., 1890-1894.

Samuel PEPYS, *Journal*, Ed. abrégée Ch. Lalloué, Coll. 10/18, Union Générale d'Édition 1972.

S

Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.

SAINTE-MARTHE (de), *Histoire généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1668.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, Éd. Y. Coirault, La Pléiade, 1983- 1988, 8 vol.

T

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, La Pléiade, 1960-1961, 2 vol.

Jean Luc TULOT, *Correspondance du marquis et de la marquise de la Moussaye*, Coll. Pages d'archives, Editions Honoré Champion, 1999.

W

Henriette de WITT-GUIZOT, *Mémoires de Madame de Mornay*, Paris, 2 vol., 1868-1869.

BIBLIOGRAPHIE

A

Catherine BERGERET-AMSELEK, “ Pour une mère, aimer son fils c'est apprendre à la lâcher ” in Catherine Anne-Laure GANNAC, *Mère-Fils. L'impossible séparation*, Editions Anne Carrière, Paris, 2004, p. 23-51.

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.

Maurice ASHLEY, *England in the Seventeenth Century*, Coll. Pelican History of England, Penguin Books, Reprint 1970.

B

Bartholomé BENNASSAR, *L'Angleterre au XVIIe Siècle (1603-1714)*, Europe Editions, Paris, 3^e édition, Sans date.

Martyn BENNETT, *The English Civil War, 1640-1649*, Pearson Education, 1995.

Jean BERENGER, *Turenne*, Librairie Arthème Fayard, 1987.

Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*, Librairie Droz, Genève, 1990.

P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924.

Mireille BOSSIS (Direction), *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Editions Kimé, Paris, 1994.

Mireille BOSSIS, "La lettre entre expression et communication", *Horizons philosophiques*, Volume 10, N°1, Automne 1999, p. 37-46.

Alain BRACONNIER, *Les filles et les pères*, Editions Odile Jacob, Paris, 2007.

C

Brigitte CAMDESSUS, « Une mère ne peut pas tout contrôler de la vie de ses enfants, à plus forte raison lorsque ce sont des garçons et qu'ils sont nombreux » in Catherine Anne-Laure GANNAC, *Mère-Fils. L'impossible séparation*, Editions Anne Carrière, Paris, 2004, p. 95-106.

Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981.

Michel CARMONA, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Arthème Fayard, 1983.

Pierre CHEVALIER, *Louis XIII*, Arthème Fayard, 1979.

Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII^e siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.

George CLARK, *The Oxford History of England - 10. The Later Stuarts, 1660-1714*, Clarendon Press, 2nd edition, reprint 1988.

Thera COPPENS, *Frederik Hendrik en Amalia van Solms*, Fontein, Baarn, 1987.

Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Hachette, 1985.

Guy CORNEAU, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ? Comment les liens père-fils et mère-fils conditionnent nos amours*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1997.

Barry COWARD, *The Stanleys. Lords Stanley and Earls of Derby, 1385-1672. The Origins, Wealth and Power of a Landowning Family*, Manchester University Press, 1983.

Barry COWARD, *The Cromwellian protectorate*, Manchester University Press, 2002.

Barry COWARD, *Stuart Age. England 1603-1714*, 3rd Edition, Pearson Education, 2003.

Claire CROSS, *Church and People, 1450-1660. The Triumph of the Laity in the English Church*, Coll. Fontana History of England, Fontana paperbacks, 1979.

D

Maurice DAUMAS, *La tendresse amoureuse, XVI^e-XVIII^e siècles*, Perrin, 1996.

Maurice DAUMAS, *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2004.

Godefrey DAVIES, *The Oxford History of England - 9. The Early Stuarts, 1603-1660*, Clarendon Press, 2nd edition, reprint 1991.

DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2^{ème} Edition, Paris, 1770-1786, 15 vol et 3^{ème} Edition complétée par Badier, Paris, 1863-1876, 19 vol.

G. DEREGNAUCOURT et D. POTON, *La vie religieuse en France aux XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècles*, Editions Ophrys, 1995.

Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Ed. de Fallois, 1992.

Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.

Solange DEYON, *Du loyalisme au refus : les Protestants français et leur député général entre la Fronde et la Révocation*, Publications de l'Université de Lille III, Villeneuve-d'Ascq, 1976

Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des femmes. Volume III : XVIe-XVIIe siècles*, sous la direction de Natalie ZEMON DAVIS et Arlette FARGE, Plon, 1991.

Roher DUCHÈNE, *Madame de Sévigné et la lettre d'amour*, nouvelle édition augmentée, Klincksieck, 1992.

P. DUMONCEAUX, "Le XVII^e siècle : Aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire" in Jean-Louis BONNAT et Mireille BOSSIS (Direction), *Ecrire, publier, Lire. Les Correspondances (Problématique et économie d'un "genre littéraire")*, Publication de l'Université de Nantes, 1982, p. 289-302.

Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975.

Yves DURAND, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Historien, P.U.F., 1987.

E

Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985.

Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Coll. Agora, Pocket, 1999.

Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Coll. Agora, Pocket, 1997.

F

Antonia FRASER, *The Weaker Vessel. Woman's lot in Seventeenth-Century England*, Phoenix press, 3rd impression, 2005.

G

Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, réédition 1986.

Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Coll. Point-Histoire, Ed. du Seuil, Paris, 1987.

Peter GEYL, *Orange and Stuart, 1641-1672*, Phoenix Press Paperback, London, 2001.

Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Dunod, 1998.

Robin GWYNN, *Huguenot heritage. The history and contribution of the Huguenots in Britain*, 2nd revised edition, Sussex Academic Press, 2001.

H

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2^{ème} édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme*, Klincksieck, 1999.

Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, « La marquise de La Moussaye, une femme en correspondance au XVII^e siècle : sous le signe du silence » in *Aux frontières de deux genres, en hommage à André Chédid*, sous la direction de Carmen Boustani, Paris, Karthala, 2003, p. 415-424.

Françoise HILDESHEIMER, *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV^e-XIX^e siècles*, Coll. Carré-Histoire, Hachette, 1993.

Ralph A. HOULBROOKE, *The English Family, 1450-1700*, Longman, 1985.

Ronald HUTTON, *The Restoration. A Political and Religious History of England and Wales, 1658-1667*, Clarendon paperback, 2001.

I

Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.

K

J. P. KENYON, *The Stuarts*, Fontana paperbacks, 20th impression, 1982.

J. P. KENYON, *Stuart England*, Coll. Pelican History of England, Penguin Books, 3rd impression 1982.

René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY, *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance. Etude biographique et littéraire, suivie de lettres et de mémoires inédits*, 1^{ère} Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971.

Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *Journal of the Oxford University History Society*, 2004.

Sonja KMEC, *Noblewomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*. Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy at the University of Oxford, Harris Manchester College, Hilary 2004.

L

François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1975.

Marie-Magdeleine LESSANA, *Entre mère et fille : un ravage*, Coll. Pluriel-Psychanalyse, Hachette, 2003.

Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Réédition de poche, Quadrige/P.U.F., 1988, 3 vol.

D. M. LOADES, *Politics and the Nation, 1450-1660. Obedience, Resistance and Public Order*, Coll. Fontana History of England, Fontana paperbacks, 1979.

M

Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1895.

A. Lloyd MOOTE, *Louis XIII, the just*, University of California Press, 1989.

Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992.

Robert MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Coll. Pluriel, Hachette, 1994.

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Coll. Cursus, Armand Colin, 1996.

Robert MUCHEMBLED, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1998.

O

Christiane OLIVIER, *Filles d'Eve. La relation mère-fille*, Denoël Médiation, reprint 2001.

P

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

David PLANT, *British Civil Wars, Commonwealth and Protectorate*, website, 2001-2005.

T

Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980.

J. THORN, R. LOCKYER et D. SMITH, *Histoire de l'Angleterre*, Marabout université, Verviers, 1968, 2 vol.

Jean Luc TULOT, “ Les Gouyon de La Moussaye ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 75, Troisième trimestre 2001, p. 132-167 ; N° 76, Quatrième trimestre 2001, p. 178-214 ; N° 77, Premier trimestre 2002, p. 6-21 ; N° 78, Deuxième trimestre 2002, p. 66-81.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 1 – Un illustre lignage 2 - Claude de La Trémoille, IIe duc de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 4 - Henri de La Trémoille, IIIe duc de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 85, Premier trimestre 2004, p. 27-52.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 5 - Marie de La Tour d'Auvergne, l'Héroïne de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

Jean Luc TULOT, “ L'Eglise réformée de Thouars au XVIIe siècle ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 87, Troisième trimestre 2004, p. 119-138, N° 88, Quatrième trimestre 2004, p. 173-193, N° 89, Premier trimestre 2005, p. 4-29, N° 90, Deuxième trimestre 2005, p. 61-79.

S

F. de SCHICKLER, *Les Eglises du refuge en Angleterre*, Librairie Fischbacher, Paris, 1892, 3 vol.

Winifred STEPHENS, *The La Trémoille family. From the Crusades to the French Révolution*, Houghton Mifflin Company, Boston and New York, 1914.

Lawrence STONE, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, Pelican Books, 1979.

W

Katharine WALKER, “ The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess of Derby, during the Civil War and Interregnum ”, *Northern History* 38/1, 2001, p. 47-64.

William A. WEARY, “ The House of La Trémoille, fifteenth through eighteen centuries : Change and adaptation in a French noble family ”, *Journal of modern history*, N°49, mars 1977 (On demand supplement).

Henriette de WITT-GUIZOT, *The Lady of Lathom. Being the Life and Original letters of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby*, 1869.

Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Didier, Paris, 1870.

-=-

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 10 mars 2007